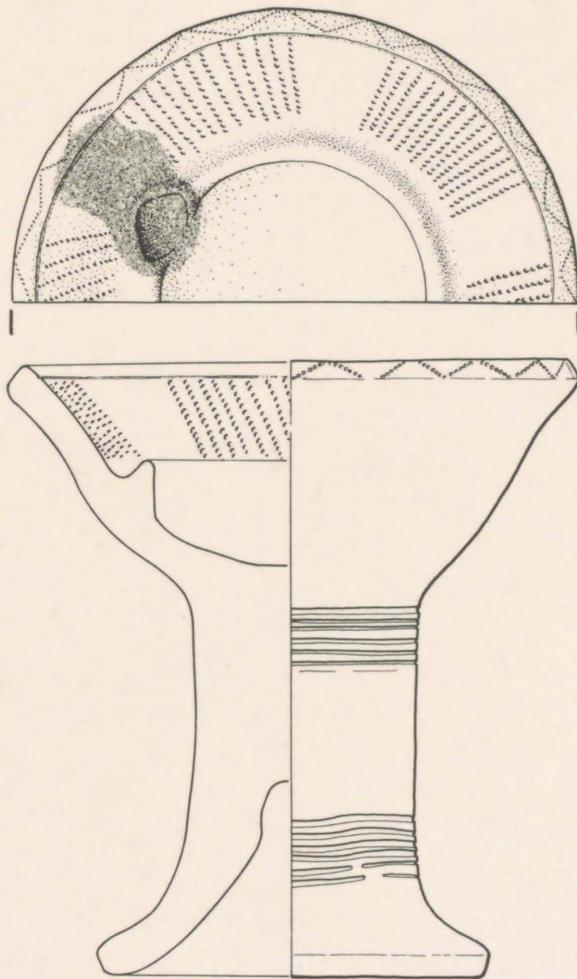
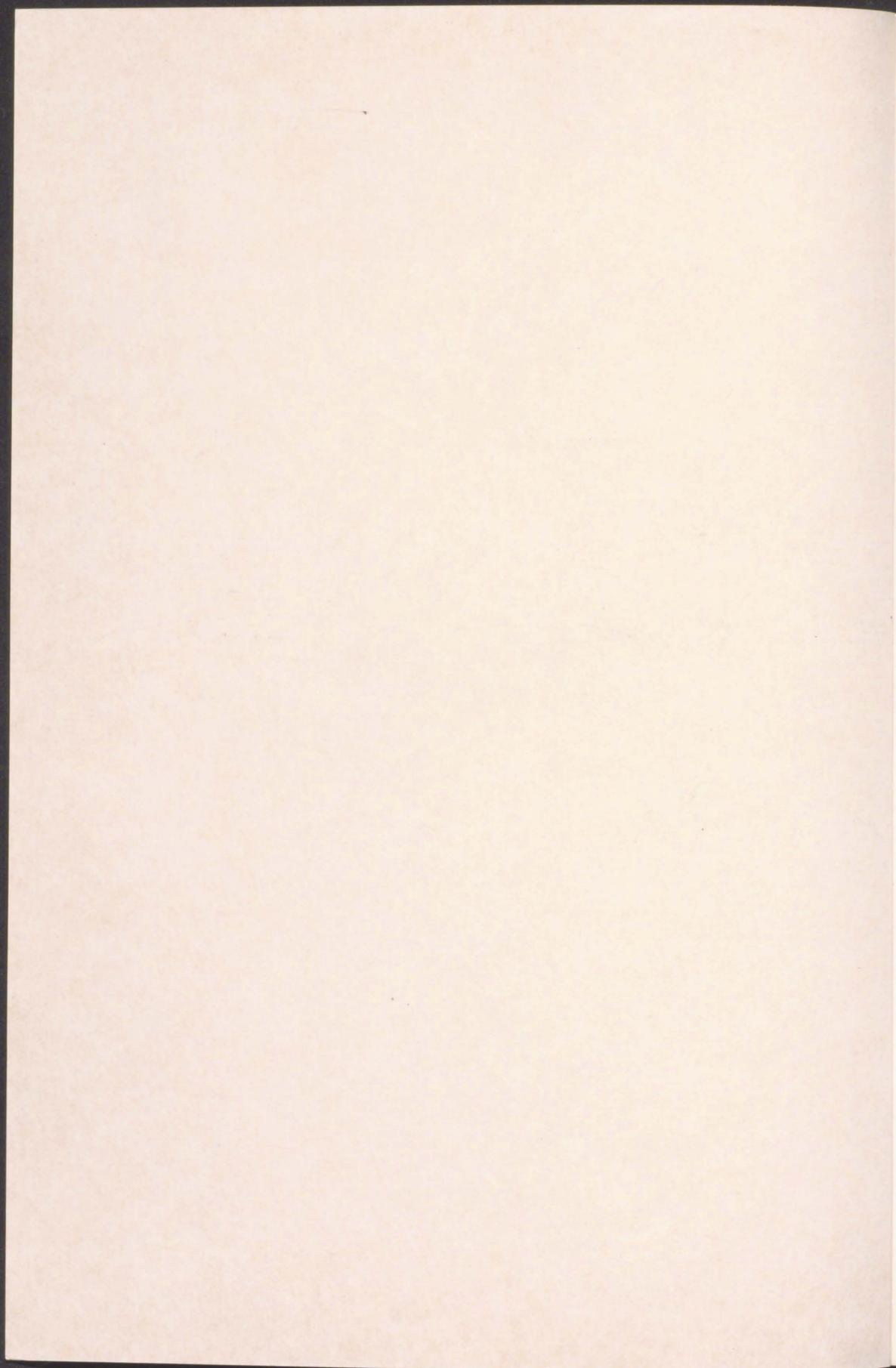


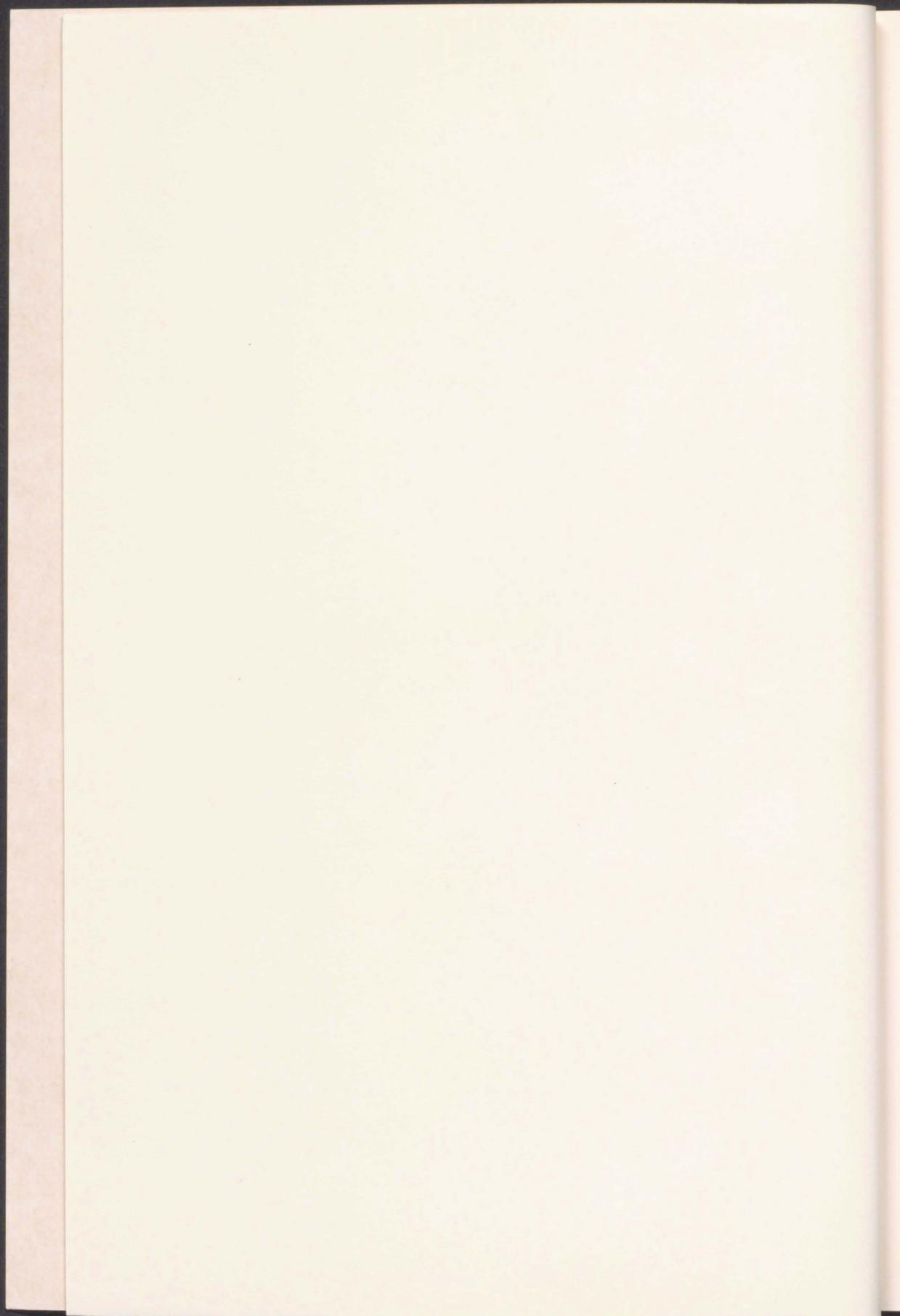
HAMDALLAHI

Alain Gallay
Eric Huysecom
Matthieu Honegger
Anne Mayor









SONDERSCHRIFTEN DES FROBENIUS-INSTITUTS

9

Hamdallahi,
capitale de l'Empire peul du Massina, Mali.

- Première fouille archéologique,
études historiques et ethnoarchéologiques -



FRANZ STEINER VERLAG STUTTGART GMBH
1990

Alain Gallay, Eric Huysecom,
Matthieu Honegger, Anne Mayor

HAMDALLAHI,

CAPITALE DE L'EMPIRE PEUL DU MASSINA, MALI.

- Première fouille archéologique,
études historiques et ethnoarchéologiques -

Université de Genève
Institut des Sciences Humaines, Bamako

en collaboration avec :

le Musée National du Mali
la Fondation Suisse-Liechtenstein
pour les Recherches Archéologiques à l'Étranger
le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique



FRANZ STEINER VERLAG STUTTGART GMBH
1990

Jede Verwertung des Werkes außerhalb der Grenzen des Urheberrechtsgesetzes ist unzulässig und strafbar. Dies gilt insbesondere für Übersetzung, Nachdruck, Mikroverfilmung und vergleichbare Verfahren sowie für die Speicherung in Datenverarbeitungsanlagen.
© 1990 bei den Autoren
Satz: Wolke Verlag, Hofheim
Druck: Caro Druck, Frankfurt
Printed in the Fed. Rep. of Germany
ISBN 3-515-05819-2

Imprimé avec l'aide financière
de la Fondation Suisse-Liechtenstein
pour les Recherches Archéologiques à l'Étranger.

THE HISTORY OF THE
CITY OF BOSTON
FROM 1630 TO 1800

BY
JOHN H. COOPER

VOLUME I
1630-1680

BOSTON
1880

PUBLISHED BY
LITTLE, BROWN AND COMPANY

155 NASSAU ST. N. Y.

1880

MADE IN U. S. A.

Copyright, 1880, by
Little, Brown and Company

Printed by
The Boston Book Binding Co.

155 NASSAU ST. N. Y.

1880

Table des matières

Vorwort	10
Remerciements	11
1. Introduction (A.G., E.H.)	13
2. Les données archéologiques (E.H.)	16
2.a. Le site ⁸	16
2.b. La fouille	16
2.c. La répartition du matériel archéologique	20
2.d. Le matériel céramique	22
2.e. Le matériel archéologique non céramique	27
3. Les données historiques (A.G.)	28
3.a. Les sources	28
3.b. La fondation de la ville	30
3.c. Les caractéristiques de la ville	31
3.d. La fin d'Hamdallahi	33
4. Les données ethnoarchéologiques : la céramique (M.H.)	37
4.a. Comparaison entre la céramique d'Hamdallahi et la céramique actuelle	37
4.b. Résultats	41
5. Les données ethnoarchéologiques : l'architecture (A.M.)	43
5.a. Répartition géographique et ethnique	43
5.b. Dimensions et proportions	44
5.c. Attribution sexuelle et fonctions	45
5.d. Matériaux et construction	48
5.e. Elévation	49
5.f. Bilan	51
6. Synthèse, interprétations et conclusions (E.H.)	52
Bibliographie	57
Figures	59
Planches	87

Vorwort

Hamdallahi ist mehr als eine Ruinenstätte, die noch heute vielen Menschen in Mali als ein heiliger Ort gilt, ebenso wie jene Höhle bei Bandiagara, in der El Hadj Omar Tall sein geheimnisvolles Ende fand. Hamdallahi — »Preis sei Gott« — ist ein Symbol für die bedeutenden — oft im profanen und machtpolitischen steckengebliebenen — islamischen Reformbewegungen des 19. Jahrhunderts. Hier hat ein begeisterter und begeisternder Prophet, Seku Amadu, als religiöser wie als politischer Führer gleich begabt, die Hauptstadt seines »Gottesreichs« erbaut, das leider eine nur zu kurze Lebenszeit hatte. Hamdallahi ging in den brudermörderischen Kriegen zwischen den Fulbe von Masina und den Anhängern des Hadj Omar unter. Sein Name hat bis heute seinen mythischen Klang für die Bewohner dieses Teiles von Mali nicht verloren. An der einsamen Autostraße zwischen San und Mopti zeigt ein Schild in Richtung auf die vergangene Gottesstadt.

Es ist merkwürdig, daß diese bedeutende Stätte nicht schon längst das Interesse der Wissenschaft erregt hat. Alain Gallay, dem die afrikanische Geschichte, Ethnologie und Archäologie so viele bedeutende Arbeiten verdankt, hat erfreulicherweise seine Grabungen hierher ausgedehnt. Er wurde dabei von mehreren Mitarbeitern unterstützt, unter denen ich besonders Eric Huysecom nennen will, der dem Frobenius-Institut und der Universität Frankfurt viele Jahre eng verbunden war. Wir verdanken ihm eine wichtige Arbeit zur Vorgeschichte des nordwestlichen Mali, die auch in dieser Reihe erschienen ist.

Der wissenschaftliche Ansatz, der dieser Forschung zugrunde liegt, ist neu. Er vereint historische, ethnologische und archäologische Gegebenheiten. Diese kombinierte Methode erlaubt ein besseres Eindringen in den gesamt-kulturellen Zusammenhang und erweitert nicht nur unsere Kenntnisse von der Kulturgeschichte dieses Teiles von Afrika, sondern erfüllt afrikanische Geschichte mit neuem Leben. Die tägliche Existenz der Bewohner dieser wichtigen Stadt des 19. Jahrhunderts erscheint so vor unseren Augen.

Hoffen wir, daß auf diesen ersten Band der Forschungsergebnisse bald weitere folgen werden.

Eike Haberland

Remerciements

La fouille d'Hamdallahi, dirigée par l'un des auteurs (E.H.), fut menée, du 19 février au 8 mars 1989 avec la participation scientifique de : M. Honegger (Université de Genève), O. Maïga (Institut des Sciences Humaines), M. Sène (Musée National du Mali), Ch. Mara (Direction Nationale du Patrimoine Culturel).

Le montage du texte et des planches fut réalisé par A. Mayor.

Que les nombreuses personnes et institutions qui nous ont aidé dans la réalisation de notre programme de recherche veuillent bien trouver ici l'expression de notre profonde gratitude. Parmi elles, nous tenons à remercier tout particulièrement :

pour leur aide financière :

- Le Fonds national suisse de la recherche scientifique.
- La Fondation Suisse-Liechtenstein pour les recherches archéologiques à l'étranger.
- Le Décanat de l'Université de Genève.
- Monsieur le Dr. H.P. Koechlin, consul honoraire de la république du Mali en Suisse.
- La Fondation Ernst et Lucie Schmidheiny.

pour leur accueil et leur collaboration efficace :

- Monsieur K. Sanogo, directeur de l'Institut des Sciences Humaines du Mali.
- Monsieur S. Sidibé, directeur du Musée National de Bamako.

pour leur soutien administratif :

- Les différentes instances administratives de l'Université de Genève.
- La Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire à Berne.
- La Direction Nationale et la Direction Régionale (5ème région) des Arts, de la Culture et des Sports du Mali.
- L'ensemble des autorités maliennes, tout spécialement le Gouverneur de la 5ème région et ses adjoints, ainsi que le Commandant du cercle de Djenné et ses adjoints.
- L'ambassadeur de Suisse à Dakar, Monsieur P. Barraz.
- L'ensemble du personnel du consulat de Suisse à Bamako.

pour leur précieuse participation :

- L'ensemble du personnel technique et administratif du Département d'Anthropologie et d'Ecologie de l'Université de Genève, et tout spécialement,

pour leur aide intensive : Mesdames C. de Haller, L. Gaudé, C. Lazzero,
et Messieurs S.Aeschlimann, J.G.Elia, Y.Reymond.

- Madame A. Wattecamps, pour les améliorations apportées au français de
cette étude.

pour avoir accepté de publier cette étude :

- Monsieur le Professeur Dr. E. Haberland, directeur de l'Institut Frobenius
à Francfort.

1. Introduction (A.G., E.H.)

Nous rendons compte ici d'une première fouille effectuée, en février-mars 1989, dans une concession de la ville abandonnée d'Hamdallahi. Cette fouille s'est déroulée dans le cadre du vaste programme de recherche ethno-archéologique et ethnohistorique consacré à la céramique traditionnelle du Delta intérieur du Niger mené par la «Mission Ethnoarchéologique Suisse en Afrique de l'Ouest» (M.E.S.A.O.) et associant le Département d'Anthropologie et d'Ecologie de l'Université de Genève, l'Institut des Sciences Humaines du Mali et le Musée National de Bamako.

Ville de premier plan dans l'histoire de l'Afrique de l'Ouest, Hamdallahi, capitale de l'Empire peul du Massina, n'avait jamais, jusqu'alors, fait l'objet de recherches archéologiques. Portant un nom issu d'une contraction de «Al Hamdu Lillahi», louange à Dieu, elle reste, en Afrique de l'Ouest, le symbole du renouveau islamique marquant l'évolution des sociétés sahéliennes et soudanaises du 19^e siècle.

Cette période charnière, riche en événements historiques, est à la fois une période de crises et de guerres où s'exacerbent les antagonismes ethniques et les guerres esclavagistes, et une période de renouveau de la pensée islamique où s'affirme une volonté nouvelle de structuration de la société.

Ces bouleversements s'affirment à travers des personnalités conquérantes comme Ousmane dan Fodio en pays haoussa, Sékou Hamadou au Massina, El hadj Omar en pays toucouleur et Samori en pays malinké. Parmi ces conquérants, Sékou Hamadou apparaît comme un grand réformateur dont l'empreinte sur la société peul du Delta intérieur du Niger est encore perceptible aujourd'hui.

L'Empire peul du Massina constitue une expérience exceptionnelle dans l'histoire de l'Islam et, peut-être, de l'Afrique au 19^e siècle. Hamadou Hamadi Boubou, un simple berger, entreprend, sur la foi d'un rêve prophétique, de regrouper et de sédentariser les Peul, peuple éminemment nomade, et fonde l'Empire peul du Massina en se calquant en tous points sur les règles qui régissaient la vie des premières communautés musulmanes de Médine, au temps du Prophète.

Au début du 19^e siècle (fig. 1), Hamadou Hamadi Boubou fonde près de Djenné une école coranique. Après avoir été chassé, il crée une confrérie religieuse et militaire avec laquelle il écrase rapidement, en 1816-17 (1232 H), les chefs peul de la région puis, en 1817-18 (1233 H), à Nukuma, l'armée bambara de Ségou. Il envoie alors des émissaires auprès d'Ousmane dan Fodio pour demander une fetwa (décision juridique de droit islamique) justifiant la guerre sainte (Djihad) contre les païens bambara. Nommé Cheik, celui qui s'appellera désormais **Sékou Hamadou** fonde Hamdallahi et conquiert tout le Massina de Djenné à Tombouctou. De sa capitale sainte, il organise son empire,

la «Dina». Son fils Hamadou Sékou lui succède en 1844-45 (1260 H) puis son petit-fils Hamadou Hamadou en 1851-52 (1268 H : Diarah-Sanankoua, 1982, p. 47). L'Empire peul du Massina prend fin le 16 mai 1862 (Diarah-Sanankoua, 1982, p. 402) à la prise d'Hamdallahi par le conquérant toucouleur El hadj Omar, lequel se maintiendra deux ans dans la ville avant de devoir l'abandonner. Les Français prendront le contrôle de la région une trentaine d'années plus tard.

La «Dina» (1818-1862) marque une étape fondamentale dans la transformation des sociétés du Delta, notamment des Peul. L'ancienne société nomade des Peul «rouges» est transformée en une société hiérarchisée sédentaire dominée par une aristocratie négro-peul, les Peul «noirs».

Sékou Hamadou établit une structuration rigide de la société :

1. A la tête de l'Empire, règne un souverain au pouvoir héréditaire théocratique (alors que les Peul ne connaissent que des leaders occasionnels) assisté d'un Conseil s'appuyant sur les lois islamiques.

2. Une aristocratie guerrière négro-peul se forme, fondée sur de nombreux mariages entre Peul et captives noires. Le guerrier cavalier professionnel se spécialise dans la razzia d'esclaves alors que l'ancien pasteur n'était qu'un pillard occasionnel.

3. Le système des castes est codifié.

4. L'esclavage, jusqu'alors pratiquement inconnu chez les Peul, se développe et s'hypertrophie sous l'effet des guerres de razzia entreprises contre les populations refusant l'Islam. La loi islamique règle désormais l'organisation et les décisions politiques. Qui ne s'y soumet pas peut être réduit en esclavage.

Sékou Hamadou organise également l'économie du Delta en assurant l'articulation des diverses productions : élevage, agriculture et pêche, assumées par des ethnies distinctes. Il surveille l'activité des marchands, le commerce, et le contrôle des poids et mesures. Il sédentarise les Peul nomades : chaque famille doit s'établir dans un village sédentaire (Ouro) situé dans ou en bordure de la zone d'inondation du fleuve (Bourgou). Les parcours de transhumance et les pâturages de chaque groupe sont codifiés. Les déplacements des troupeaux suivent un calendrier strict (Gallais, 1967).

En pratiquant cette fouille au milieu des ruines d'Hamdallahi, nous désirions, notamment, réunir un corpus de céramiques caractéristiques du milieu peul du 19^e siècle, corpus pouvant servir de référence à l'analyse des céramiques traditionnelles actuelles. Au-delà de cet objectif restreint, il nous paraissait utile de démontrer que des fouilles étaient susceptibles d'apporter des renseignements de grande importance sur ce site clé de l'histoire africaine, dans la mesure où les faits archéologiques pouvaient être confrontés aux données de l'histoire et de la tradition, ainsi qu'aux résultats de nos enquêtes ethnoarchéologiques.

En effet, malgré les nombreux détails fournis par les textes et la tradition orale, plusieurs visages d'Hamdallahi nous échappent.

Parmi eux, l'organisation sociale de la cité et les aspects de la vie de tous les jours ne sont pas les moindres. La ville était-elle habitée par une ou plusieurs

ethnies ? Dans ce dernier cas, lesquelles, et se trouvaient-elles alors réparties en plusieurs quartiers ? Toutes les professions, y compris celles des forgerons et des potières, étaient-elles présentes à Hamdallahi et existait-il plusieurs quartiers artisanaux ? Comment construisait-on en 1819, et quel aspect avait la ville : à étage, comme à Djenné, ou de plain-pied, comme à Ségou vers 1900 ? Quelles étaient les traditions matérielles de l'époque, existait-il déjà une «céramique peul» ? . . . Ces points d'interrogation ne sont que quelques-unes des nombreuses questions auxquelles seule l'archéologie pourra répondre.

Par ailleurs, le rôle de cette dernière ne se limitera pas à la découverte de cette «face cachée» d'Hamdallahi : elle nous sera utile également pour corroborer ou infirmer certaines indications orales ou écrites, comme la construction de la ville «ex nihilo», l'absence de remparts périphériques sous la dynastie des Hamadou ou la destruction par le feu lors de la fuite d'El hadj Omar.

Mais l'archéologie a elle-même ses limites . . . Comment reconnaître des quartiers urbains ou des traditions céramiques si l'on ne peut identifier ethniquement le matériel recueilli ? Comment interpréter les fonctions, les significations des témoins exhumés, qu'ils soient matériels ou architecturaux ? L'ethnoarchéologie nous viendra ici en aide. En fait, dans le cas précis d'Hamdallahi, cité qui n'est vieille que d'un siècle et demi environ, notre attente sera double : d'une part, que cette discipline nous facilite l'interprétation des différents vestiges fouillés et, d'autre part, qu'elle nous donne l'occasion d'étudier l'évolution des traditions ethniques de 1819 à nos jours ; plus particulièrement celle des Peul et, indirectement, le processus de sédentarisation de ceux-ci.

Finalement nous estimons que, combiné avec les résultats de la Mission Ethno-archéologique Suisse en Afrique de l'Ouest (MESAO) (Gallay et Huysecom, 1989), le programme de fouille à Hamdallahi devrait, à l'aide des réponses apportées à certaines des questions énoncées ci-dessus, nous permettre de franchir un pas important dans la connaissance de cette première moitié du XIXème siècle dans le Delta intérieur du Niger.

2. Les données archéologiques (E. H.)

2.a. Le site

Hamdallahi est située à 21 km au sud-est de la ville de Mopti (fig. 2), sur le côté gauche de la grande route qui mène de San à Sévaré, par $14^{\circ}19'40''$ Nord et $4^{\circ}06'$ Ouest. Le site est établi en bordure occidentale du plateau de Bandiagara, sur la courbe de niveau des 280 m; il est limité, au nord et à l'ouest, par les marécages de la dépression du Delta intérieur du Niger. Ces marécages sont exploités aujourd'hui en rizières inondables jusqu'au mois d'octobre. A 1 km au sud, s'élève le massif gréseux de Somadougou, dont le sommet se situe à 400 m d'altitude.

Les vestiges architecturaux qui sont encore visibles aujourd'hui permettent de se faire une certaine image de l'ancienne capitale peul.

La ville était entièrement fortifiée. Les remparts de l'enceinte extérieure, construits en briques crues, délimitent une surface pentagonale dont les plus grands diamètres mesurent 2.020 m selon l'axe nord-sud et 1.912 m selon l'axe est-ouest (fig. 3 et 4). D'après le plan topographique existant, la superficie «intra-muros» peut être évaluée à 2 km², 45 ha 47 a.

La grande mosquée était construite en briques crues, au centre de la cité, sur une légère éminence. Elle jouxtait le palais de Sékou Hamadou, de plan losangique, dont les murs extérieurs en pierres ont encore plus de 5 m d'élévation.

Sur le site, le promeneur peut repérer le tracé des rues principales, ainsi que les emplacements des murs. Ces derniers se distinguent grâce à des monticules linéaires de graviers de latérite qui proviennent apparemment de la charge des briques crues, déposée sur place après la "fonte" de ces dernières sous l'effet des pluies saisonnières. Dans certains cas exceptionnels, des pans de murs se dressent encore au-dessus du niveau du sol actuel.

2.b. La fouille

Notre choix de l'emplacement de fouille s'est porté sur une concession (fig. 5, pl. IV a) dont nous pouvions discerner le pourtour, l'un des bâtiments présentant encore des murs visibles sur 0 m 85 de hauteur. Cette concession se situe dans le quartier septentrional de la ville, à 138 m de l'enceinte périphérique et à 650 m au nord-est ($61^{\circ}12'$) de l'angle nord du mur extérieur du palais.

Elle est entièrement ceinte par des alignements de graviers de latérite. Ceux-ci marquent l'emplacement d'un mur de clôture de 0 m 40 d'épaisseur construit en briques crues. Toutefois, plusieurs décapages de 1 m x 0 m 50 ont été nécessaires pour préciser localement le tracé, lequel, suite à d'anciens éboulements, reste imprécis dans le secteur sud-ouest. La concession présente ainsi une forme approximativement pentagonale, d'une superficie de 2 a 75 ca, la

plus grande diagonale mesurant 23 m 50. Une entrée de 1 m 10 de largeur est réservée sur le flan oriental; elle est soulignée par un seuil en briques crues dont la composition diffère de celles du mur d'enceinte (argile plus claire, charge de graviers de latérite moins dense).

A l'intérieur de la concession, la plus grande surface semble être une cour. Deux constructions y sont aménagées, accolées au mur de clôture. Seule celle du sud a été l'objet de fouilles. Présentant une forme rectangulaire avec un léger décrochement, elle mesure extérieurement 10 m 50 de longueur et 6 m de largeur maximale. Ce bâtiment sera décrit plus en détail ci-dessous. Un espace rectangulaire de 2 m 20 de largeur et 5 m 80 de longueur est réservé entre sa paroi occidentale et le mur de clôture.

La deuxième construction est installée au nord de la cour; elle présente une largeur de 6 m 50 et une profondeur de 2 m 20 à 3 m. Des sondages ponctuels n'ont pas permis de déterminer l'emplacement de l'entrée ou d'observer la présence éventuelle de plusieurs pièces. Ils ont toutefois révélé l'absence de revêtement de sol ou de foyers importants.

Un décapage, destiné à détecter le tracé du mur d'enceinte dans la partie nord-ouest de la cour, a mis au jour une épaisse couche de cendres et de charbons de bois qui indique l'emplacement d'un foyer très dense.

La fouille s'est donc concentrée sur l'intérieur du bâtiment principal (fig. 6, pl. IV b), les pans de murs bien conservés permettant de guider facilement les travaux. Un sondage préliminaire de 0 m 40 x 2 m 90 a été entrepris dans la partie orientale de la construction (A). Il permit de déterminer la profondeur du sol d'habitat ainsi que la disposition des murs dans ce secteur. L'ensemble de la surface a été ensuite dégagé par trois décapages horizontaux successifs, les deux premiers par niveaux de 0 m 20, le dernier jusqu'au revêtement de sol. Une berme centrale orientée nord-sud a été préservée afin de dresser une coupe stratigraphique du bâtiment. Pour prolonger cette coupe vers l'extérieur, deux sondages ont été ouverts au nord (B) et au sud (C).

Les travaux ont ainsi révélé un bâtiment composé de deux pièces distinctes dont les murs étaient encore conservés sur une hauteur de 0 m 70 à 1 m 36. La première, à l'est, présente un plan rectangulaire. Ses dimensions intérieures sont de 5 m 75 x 4 m, sa superficie de 23 m². Une entrée de 0 m 85 de large se trouve au milieu de la façade septentrionale, donnant ainsi sur la cour; un seuil est aménagé à 0 m 30 au-dessus du revêtement de sol intérieur et à 0 m 20 du sol extérieur. Cette salle peut être qualifiée d'antichambre.

La seconde pièce, à l'ouest, est de dimensions plus réduites. Elle mesure 3 m 50 x 3 m 90, mais montre un décrochement dans sa partie septentrionale de 2 m 25 de longueur et 1 m 25 de largeur. Sa superficie totale s'élève ainsi à 16,5 m².

Ces deux pièces sont séparées entre elles par des murs de refend qui laissent un passage de 1 m 10 de large. A cet endroit, une interruption du lissage du revêtement du sol pourrait indiquer la présence d'un léger seuil difficilement détectable lors du décapage.

Dans l'axe central du bâtiment, chacune des deux pièces a livré un empile-

ment de dalles en grès. Dans l'antichambre, distant de 1 m 70 du passage de refend, le premier ensemble se compose de deux pierres; dans la chambre ouest, à 1 m 30 de la même couverture, le second comporte 4 dalles. Ces empilements constituent probablement des socles de piliers de soutien (fig. 8 et pl. V a).

Les démontages effectués sur plusieurs pans de mur permettent d'apporter des précisions sur le type de briques utilisées. Il s'agit de briques crues rectangulaires de 30 cm x 20 (parfois 19 ?) cm x 9 cm, en argile de couleur rose (Munsell soil color charts 7,5 YR 7/4) comportant, par dm², une charge de 15 à 20 graviers de latérite mesurant 2 à 8 mm de diamètre. Ces briques sont juxtaposées en largeur, de manière à obtenir des murs de 0 m 40 d'épaisseur, et cimentées entre elles par un joint d'argile. Seul le mur oriental de l'antichambre, adossé au mur de clôture de la concession, n'est pas construit en briques mais érigé en banco, avec une argile de couleur rouge-jaune (5 YR 5/6) et, par dm², une charge supérieure à 70 graviers d'un diamètre de 4 à 15 mm, son épaisseur, irrégulière, variant entre 27,5 et 60 cm. En ce qui concerne les murs, il reste encore à signaler la présence d'un liséré blanchâtre le long des faces internes et externes, lequel a permis de suivre plus aisément leurs contours. Il pourrait s'agir de précipitations liées à l'utilisation d'enduits.

Le sol des deux pièces est revêtu d'un «béton» homogène, compact et très dur, dammé et lissé en surface. Il est composé d'une forte charge de graviers de latérite (en moyenne 320 graviers / dm²) d'un diamètre de 3 à 8 mm, liés par une faible proportion d'argile; sa couleur dominante est le jaune-brun (10 YR 6/6). Sa finition est très soignée, une certaine horizontalité ayant été recherchée : les différences de niveaux entre les deux pièces s'élèvent au maximum à 8 cm. Son épaisseur est de 8 cm à l'emplacement de la coupe stratigraphique.

De petits foyers, repérables par les traces charbonneuses, ont localement altéré la surface de ce béton. Quatre emplacements ont été relevés : dans la pièce Est aux deux angles occidentaux et au centre, dans la pièce Ouest au sein d'une petite cuvette située contre le mur occidental. Ces foyers sont tous antérieurs aux premiers effondrements ayant suivi l'abandon du bâtiment.

La coupe x-y-y'-z (fig. 7) présente une succession de couches stratigraphiques aisément identifiables.

A l'intérieur des murs du bâtiment (4B), surmontant le béton, un remplissage de trois couches a pu être distingué :

1. argileuse compacte, de couleur brun jaune clair (10 YR 6/4), contenant une moyenne de 30 graviers de limonite par dm². Aucun matériel archéologique n'y a été décelé;
2. argileuse homogène, brun très pâle (10 YR 7/3), à moins de 4 graviers par dm². Cette couche contenait quelques tessons;
3. caillouteuse très compacte, brun jaune (10 YR 5/4), avec une moyenne de 80 graviers par dm² liés par une faible proportion d'argile. De nombreux tessons très fragmentés y ont été découverts;

Les graviers de limonite des couches 1 à 3 présentent un diamètre variant de 4 à 15 cm. Sur le béton décrit précédemment (4A) repose l'essentiel du matériel archéologique.

A l'extérieur des murs de l'habitation (4B), on observe au nord et au sud trois couches supérieures communes :

5. identique à la couche 3 du remplissage intérieur;
6. argileuse très compacte, brun jaune clair (10 YR 6/4), avec une moyenne de 50 graviers par dm². Aucun matériel archéologique n'y a été observé; la partie septentrionale du profil a toutefois livré un grand fragment d'une jarre à eau déposé au sommet de cette couche (n° 14);
7. conglomérat caillouteux très compact, rouge jaune (5 YR 5/8), à plus de 200 graviers de limonite par dm². Ce niveau contient quelques tessons non décorés.

En outre, la section méridionale du profil a révélé la présence de trois couches profondes :

8. limoneuse meuble, brun rouge (5 YR 5/6), montrant des litages grisâtres (10 YR 5/1), contenant peu ou pas de graviers, des charbons de bois, des tessons non décorés et quelques ossements très fragmentés;
9. limoneuse meuble, brun foncé (7,5 YR 4/2), avec une moyenne de 30 graviers par dm². Cette couche a livré des charbons de bois, des ossements de bovidés et des tessons non décorés très fragmentés;
10. limoneuse assez compacte, brun rouge (5 YR 5/4), avec une moyenne de 50 graviers par dm². Des charbons de bois et des ossements très fragmentés y furent récoltés.

Les graviers de limonite de la couche 7 sont assez fins (3 à 8 mm de diamètre), ceux des couches 9 et 10 légèrement plus grossiers (4 à 10 mm), tandis que ceux de la couche 6 sont de plus grandes dimensions (4 à 15 mm).

La base de la stratigraphie est marquée par la cuirasse latéritique (11) de couleur rouge (2,5 YR 5/8).

Cette stratigraphie permet d'observer que la maison a été bâtie après le creusement d'une fosse de fondation peu profonde assurant très probablement la régularisation de l'assise de construction. Du fait de la dénivellation naturelle du terrain, elle est donc creusée plus profondément dans la partie sud (30 cm) que dans la partie nord (10 cm). La base des murs est érigée le long de son pourtour, adossée aux parois. A l'intérieur des pièces, cette fosse est surcreusée de 6 cm, généralement jusqu'à la cuirasse latéritique, afin d'y couler le béton du revêtement de sol.

Ces observations nous autorisent à situer la construction du bâtiment à une époque contemporaine du sommet de la couche 7. Cette dernière, qui comprenait quelques tessons non décorés, s'avère donc être antérieure à l'érection des murs. Il en est de même pour les trois couches profondes (8, 9 et 10), présentes dans la section méridionale du profil, qui contiennent, elles aussi, un peu de matériel archéologique. Ceci permet de mettre en évidence une occupation humaine antérieure à la construction de la maison qui nous concerne. L'état fragmentaire de ce matériel ne permet malheureusement pas d'apporter une quelconque précision sur cette phase ancienne. Il faut toutefois souligner le caractère limoneux des couches, 8, 9 et 10, ainsi que les litages et le très faible pourcentage de graviers au sein de la couche 8, ce qui pourrait indiquer des dépôts d'inondation.

A l'extérieur des murs, des talus ont été aménagés (6) probablement pour protéger leurs bases de l'érosion des eaux de pluie. L'effondrement des parties hautes, notamment celui du toit, a été à l'origine de l'accumulation des dépôts compacts (couches 3 et 5) contenant de nombreux graviers de limonite et de nombreux tessons provenant très probablement de la charge des briques crues.

La «fonte» des pans de murs a provoqué une accumulation de l'argile, plus légère, dans une cuvette au centre des pièces de la maison (2), tandis que les graviers, plus lourds, se sont accumulés à leur pied (les sommets latéraux de la couche 3).

Un éboulement récent de la base des murs subsistants a été à l'origine de la lentille d'argile observée localement en surface (1).

2.c. La répartition du matériel archéologique

La fouille a permis de mettre au jour un certain nombre d'objets caractéristiques qui se répartissent en trois ensembles distincts.

Le premier de ces ensembles est abandonné par les occupants lors de leur départ de la concession. Il comprend, à l'intérieur du bâtiment sud, les objets gisant à même le revêtement de sol (4A), pris dans le remplissage de la couche 3, généralement en position d'abandon (fig. 8, pl. V b).

Dans le décrochement de la pièce occidentale, un pied annulaire de vase (fig. 14, n° 1), intact, a été découvert retourné et ajusté dans une légère cavité entamant le béton. Sa situation contre le mur, son horizontalité manifestement recherchée, ainsi que nos observations répétées dans des concessions actuelles de cette région nous autorise à y voir un support de vase à fond rond.

Non loin de là, dans cette même pièce occidentale, un vase complet (fig. 10, n° 2), renversé sur le flanc, était écrasé sur place, tandis que, plus au sud, se trouvait un petit objet en bronze (fig. 8, n° 3), dont l'état fragmentaire ne permet pas l'identification.

Dans la pièce orientale, 7 récipients complets ont été regroupés dans l'aire de l'entrée. Excepté deux d'entre eux déposés droits sur leur fond (figg. 10 et 11, nos 4 et 6), tous sont posés retournés sur leur col (figg. 9 à 12, nos 5, 7, 8, 9 et 10). Les deux premiers ont éclaté sur plus d'un mètre tandis que les tessons des vases renversés sont restés jointifs à l'exception des fonds généralement affaissés au centre du récipient, à même le béton. Ce dernier fait confirme que, abandonnés intacts, ils se sont brisés au moment des effondrements du plafond, alors qu'ils étaient déjà pris dans une gangue de terre. La présence de la pierre reposant au sommet du pot n° 9 est, quant à elle, postérieure à ces effondrements. D'après nos ouvriers peuls, cet usage qui empêche les vases à fond rond de rouler et de se briser, et cette disposition, qui «ferme» d'une certaine manière la maison, sont encore pratiqués actuellement dans leur milieu ethnique lors de l'abandon provisoire d'un habitat. Il nous faut aussi attirer l'attention sur l'un d'eux, un des plus beaux objets mis au jour lors de cette campagne de fouille : une lampe à huile (fig. 12, n° 10) retournée dans une petite

cuvette. Le fond de cette cuvette, creusée dans le béton et profonde de 5 cm, était recouvert d'un grand fragment de panse brisé en plusieurs endroits (fig. 14, n° 11). Sous ce dernier gisait l'extrémité d'un petit outil en fer (fig. 19, n° 12) dont la fonction peut avoir été liée à l'utilisation de la lampe. Notons également une petite dépression, située à côté de l'entrée, qui se retrouve usuellement dans toutes les pièces d'habitation actuelles pour y caler la jarre contenant l'eau à boire. Enfin, derniers objets découverts, une petite plaque en fer (fig. 19, n° 13) reposait au pied du mur septentrional de la pièce, tandis qu'au sud, une pierre isolée de forme presque cubique, avait été placée sur le revêtement de sol.

Plusieurs objets appartenant aussi à ce premier ensemble contemporain ou antérieur à l'abandon, ont été également récoltés dans la cour, soit dans le sondage B, soit lors des petits décapages effectués pour préciser le tracé des murs. Ils gisaient tous sur l'ancien sol, y compris un grand fragment de panse (fig. 13, n° 14) déposé sur le talus du mur septentrional de la maison. Ces objets comprennent un fragment de col (fig. 11, n° 15), une "couscoussière" (fig. 11, n° 16) dont le fond manquait partiellement au moment de l'abandon et dans laquelle se trouvait un jeton en céramique (fig. 14, n° 17) et, enfin, un deuxième jeton (fig. 14, n° 18) gisant dans l'angle ouest de la cour.

Enfin, le sondage C, situé à l'extérieur de la façade méridionale qui donnait probablement sur une ruelle secondaire, a livré un grand fragment de gouttière (fig. 13, n° 20) renversé à côté d'une pierre. Cette dernière peut avoir servi à dévier les eaux de ruissellement afin d'éviter l'érosion du sol. Un fragment du col d'un vase (fig. 10, n° 19) jouxtait la pierre.

Le deuxième ensemble envisagé comprend le mobilier découvert dans les déblais du bâtiment sud, dans le remplissage des couches 2 et 3 (figg. 15, 16 et 19, nos 22 à 48). Il s'agit de plusieurs centaines de tessons très fragmentés, dont nous avons retenu les plus grands, et de quelques objets de petites dimensions. Ce matériel peut provenir soit du banco, ou de la charge des briques crues, soit, dans quelques cas, de la terrasse du bâtiment sur laquelle il reposait. Dès lors, il est probable que sa majeure partie ait été amenée avec l'argile de construction et provienne, par conséquent, des lieux d'extraction de celle-ci et non de la concession. Les informations que ces objets nous livrent concernent donc, avant tout, les abords de la ville, dépotoirs ou habitats, situés le long des marécages aux berges argileuses à une période antérieure à l'érection de la maison.

Le troisième ensemble comporte les objets trouvés dans les déblais du sondage B (figg. 17 et 19, nos 49 à 56) et appartient au remplissage de la cour. Ils sont assez peu nombreux et il est difficile de distinguer le mobilier qui provient de la «fontaine» des structures d'argile de celui qui a été abandonné dans la cour. Parmi les vestiges, il faut spécialement attirer l'attention sur deux fragments de briquettes cuites et décorées (fig. 17, nos 54 et 55), dont les dimensions et la nature nous laisse penser qu'elles font partie du matériel originaire de la concession.

Pour terminer cette analyse de la répartition du matériel archéologique nous devons envisager à part un vase isolé, complet mais fragmenté (fig. 18, n° 21). Il gisait à 24 cm au-dessus du revêtement de sol, sur la couche 3, laquelle présente en grande partie les vestiges du toit effondré. Ce récipient, placé ouverture en haut, ne reposait apparemment pas dans une fosse. Il est donc difficile de savoir s'il se trouvait sur la terrasse durant l'occupation, et aurait accompagné le plafond dans sa chute, ou s'il a été déposé après les effondrements, et aurait été recouvert progressivement par les argiles de la couche 2. Ainsi ce vase pourrait être aussi bien contemporain de l'abandon de la maison que postérieur à sa ruine.

2.d. Le matériel céramique

Groupes	Groupe I		Groupe II		Groupe III tessons non assimilables aux groupes I et II	Nb de cér./ens.
	- formes hémisphériques - parois fines (3,5-7mm) - décors peints		- formes diverses - parois épaisses (7-21 mm) - décors impressionnés			
Sous-Groupes	a lèvre évasée	b lèvre en bourrelet	a impressions au peigne et/ou poignon	b impressions roulées	—	
1er ensemble Céramique sur le sol d'habitat	5, 2, 6, 7, 8, 9 15, 19	4, 16	10, 14	20	1, 11, 17, 18	17
2ème ensemble Céramique des remblais du bâtiment sud	—	22, 23	24, 25 26, 27	28, 29 30, 31 32, 33	34, 35, 36, 37 38, 39, 40, 41	20
3ème ensemble Céramique du remplissage de la cour	49	—	50	51	52, 53	5
Vase isolé			21			1
Nb cér./groupe		13		16	14	43

Tableau 1. Tableau récapitulatif du classement des récipients céramiques (les chiffres en italique correspondent à ceux figurant sur les planches).

En ce qui concerne le premier ensemble, soit la céramique abandonnée par les occupants de la concession (figg. 9 à 14), elle se répartit en plusieurs catégories distinctes.

1. Le premier groupe (figg. 9 à 11) comprend des vases hémisphériques, à

encolure rentrante et à lèvre arrondie. L'épaisseur de la panse est fine : elle varie entre 3,5 et 7 mm selon les endroits.

Du point de vue technique, des traces en relief sur la panse s'observent dans deux cas (figg. 9 et 10, nos 5 et 6). La jonction entre le col et la panse est toujours bien visible à l'intérieur du vase, excepté sur les exemplaires nos 4 et 16 (fig. 11) où elle a été lissée.

En ce qui concerne la pâte, celle-ci présente habituellement un aspect «feuilleté» qui pourrait être lié au mode de fabrication. Le dégraissant est fin : il est constitué de chamotte dont les grains ont un diamètre variant entre 0,2 et 3 mm (jusqu'à 5,5 et 6 mm, respectivement pour les vases nos 5 et 6), et une densité de 8 à 25 éléments comptés par cm² de cassure; quelques grains de limonite ont été identifiés sur le récipient n° 8.

Des traces de lissage extérieur se remarquent sur la majorité des vases. En outre, deux d'entre eux (nos 5 et 6) montrent un «effet d'engobe» et deux céramiques (nos 5 et 7) des coups de feux survenus pendant la fabrication.

Hormis deux appliques de cordon (fig. 11, nos 9 et 15), les décors sont peints; les tons sont rouges, variant entre le rouge faible (7,5 R 5/4), le rouge (2,5 YR 4/6), le rouge brun clair (5 YR 6/3-4) et le rouge brun foncé (5 YR 3/2) (pl. VI a).

En tenant compte de plusieurs éléments tels que la forme de la lèvre, la présence d'un cordon, les détails fonctionnels, ainsi que de deux indices A (la hauteur externe divisée par la largeur maximale) et B (la largeur de l'ouverture au sommet de la lèvre divisée par la largeur maximale), les récipients de ce groupe I se subdivisent en deux sous-groupes :

- a. Vases dont la lèvre est évasée vers l'extérieur avec ou sans ressaut interne:
 - Vase n° 5 à indice A : 0,92 et indice B : 0,57; aucune trace de cuisson, fond usé (fig. 9).
 - Vases nos 2,6,7 et 8 à indice A : 0,67 à 0,77 et indice B : 0,71 à 0,82 ; traces de cuisson (nos 2,6 et 8), fonds usés (nos 7 et 8) (fig. 10).
 - Vases nos 9 et 15 à cordon appliqué à indice A : 0,79 et indice B : 0,84 et 0,86, traces de cuisson, cordon peut-être impressionné à la calebasse (n° 9) (fig. 11).
 - A ce sous-groupe se rattache très probablement le tesson n° 19 (fig.10) trouvé dans le sondage C.
 - b. Vases dont la lèvre forme un bourrelet:
 - Vase n° 4 à fond plein à indice A : 0,71 et indice B : 0,79, fond usé; sur l'épaule s'observe un téton en relief (fig. 11).
 - Vase n° 16 à fond percé à indice A : 0,67 et indice B : 0,81, traces de cuisson; les perforations, de 7 mm de diamètre, sont forées de l'extérieur (fig. 11).
- II. Le deuxième groupe (figg. 12 et 13) comporte des formes très diverses. L'épaisseur des parois varie entre 7 et 21 mm. La pâte est homogène et compacte. Le dégraissant contient des grains de chamotte parfois asso-

ciés à des gravillons de quartz, leur diamètre mesure entre 0,2 et 7 mm, leur densité se situe entre 7 et 11 grains.

La céramique montre des décors impressionnés et, localement, des traces de lissage externe. Les surfaces sont uniformément enduites de peinture dont les tons varient entre le jaune rouge (5 YR 6/6), le rouge faible (10 R 4/4) et le rouge (2,5 YR 4/6 et 7,5 R 5/6).

La nature des décors permet de subdiviser les récipients de ce groupe en deux sous-groupes :

- a. Vases décorés par impressions au peigne et (ou) au poinçon :
 - n° 10 ; lampe à pied, évasée dans sa partie supérieure, indice A : 1,09 et indice B : 0,94, épaisses traces de suie à l'emplacement de l'encoche destinée à bloquer la mèche (fig. 12).
 - n° 14 ; fragment de jarre à col droit, indice B : 0,57, raccord entre le col et la panse visible à l'intérieur (fig. 13).

En outre, ces deux récipients présentent un décor complété par des lignes horizontales incisées.

- b. Vase décoré par impression roulée :
 - n° 20 ; gouttière, indice B : 0,97, décor à la cordelette tressée, largeur des colombins du «corps» : 3,5 à 4 cm, colombin d'encolure : 6 cm, raccord visible intérieurement entre la lèvre et le colombin d'encolure (fig. 13).

III. Le troisième groupe comprend les tessons dont les dimensions et le décor ne permettent pas de les insérer dans un des deux groupes précédents (fig. 14) :

- n° 1 ; pied annulaire, traces de peinture rouge faible (2,5 YR 4/2) à rouge (7,5 R 4/6).
- n° 11 ; fragments de panse, peinture extérieure rouge clair (2,5 YR 6/8) à gris rose (7,5 YR 6/2), deux cordons parallèles.
- nos 17 et 18 ; rondelles en céramique taillées, probablement pour servir de jetons, traces de peinture rouge faible (10 R 5/4) sur le n° 18. De tels objets se rencontrent fréquemment sur les sites urbains, et cela sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Ainsi le site de Begho, au Ghana, en a livré de très semblables (fig. 26 b).

Le deuxième ensemble (fig. 15 et 16), découvert dans les déblais du bâtiment sud, probablement antérieur à la construction et originaire de l'extérieur de la ville, comprend une céramique très fragmentée et, de ce fait, assez difficile à classer. Les quelques tessons décorés sélectionnés ici peuvent s'intégrer dans les trois groupes précédents.

I. Le groupe I semble très mal représenté. Seuls deux tessons pourraient lui appartenir (nos 22 et 23). Tous deux présentent des parois fines (3,5 à 6,5 mm), une lèvre qui forme un bourrelet, aucune trace d'impression, mais un décor peint dont la couleur varie entre le rose (7,5 YR 8/4), le jaune rouge (5 YR 6/6) et le rouge (2,5 YR 5/7).

Le dégraissant est fin (grains de chamotte d'un diamètre mesurant entre 0,2 et 3 mm) avec une densité de 14 grains. Dans les deux cas, une jonc-

tion entre le col et la panse s'observe à l'intérieur. En outre, le n° 22 montre des traces de coups de feu survenus lors de la fabrication, tandis que le n° 23 est noirci par l'utilisation.

- II. Le groupe II est nettement majoritaire. Les bords sont droits, la lèvre est arrondie, plus ou moins amincie. L'épaisseur varie entre 7 et 20mm. La plupart des tessons ont été enduits d'une peinture rouge clair (2,5 YR 6/8) ou rouge (2,5 YR 5/6, 10 R 4/8-5/6).

Les décors sont tous impressionnés, habituellement combinés à des lignes incisées. Le dégraissant contient des grains de chamotte de 0,2 à 6mm de diamètre, généralement rares et difficiles à discerner. Quelques tessons montrent des traces de lissage extérieur (nos 24 et 30) et des coups de feu liés à la fabrication (nos 31 et 33).

L'on retrouve les subdivisions II.a., au décor impressionné au peigne ou au poinçon (nos 24 à 27) et II.b., au décor par impression roulée d'une cordelette tressée ou non (nos 28 à 33).

- III. Le groupe III comprend ici des tessons généralement trop fragmentés, soit pour être assimilés à l'un des deux groupes mentionnés ci-dessus, soit pour être définis avec plus de précisions.

Ainsi, un certain nombre de tessons (nos 34 à 37) montrent une lèvre soulignée par des lignes parallèles incisées horizontalement; il pourrait s'agir de vases du groupe II.

Trois tessons révèlent un décor obtenu par l'impression roulée d'une cordelette tressée ou non (nos 38 à 40), mais les profils des lèvres diffèrent totalement de celles du groupe II.b. Par ailleurs, le n° 38 présente une épaisseur (4 à 5mm), une lèvre évasée vers l'extérieur et une jonction intérieurement visible entre le col et la panse, qui le rendent plus proche du sous-groupe I.a. que II.b.

Enfin, un bord isolé (n° 41) montre une gorge sur le rebord de la lèvre.

Quant au troisième ensemble, celui provenant des déblais de la cour (fig. 17) et pouvant être originaire soit de la concession, soit de l'extérieur de la ville, il n'a livré que très peu de vestiges. Ces derniers peuvent également s'insérer dans les trois groupes définis ci-dessus :

- I.a Un tesson (n° 49) montre toutes les caractéristiques du sous-groupe I.a., et cela malgré que le cordon soit situé plus haut que sur les vases-types nos 9 et 15. Le dégraissant est en chamotte dont le diamètre des grains mesure entre 0,2 et 2 mm (avec une densité de 6 grains). La couleur varie entre le rouge faible (10 R 4/4) et le brun rouge (2,5 YR 4/4). Des coups de feu peuvent être observés à l'extérieur.
- II.a Un tesson au bord droit et à lèvre arrondie (n° 50) s'identifie à ce sous-groupe II.a. Le dégraissant est en chamotte, l'extérieur est enduit d'une couleur rouge (10 R 5/8).
- II.b Un autre tesson (n° 51), également à bord droit et à lèvre arrondie, présente toutes les caractéristiques de cette subdivision II.b. Le dégraissant est constitué de rares grains de chamotte dont le diamètre varie entre 0,2 et 3 mm.

III. Un quatrième tesson (n° 52), proche du n° 38 vu ci-dessus, montre un décor par impressions roulées à la cordelette, caractéristique du sous-groupe II.b., mais un profil et un raccord entre le col et la panse comme les vases de la subdivision I.a. Le dégraissant se compose de grains de chamotte d'un diamètre compris entre 0,5 et 2 mm. Le profil est assez épais pour un vase du groupe I : il mesure entre 8 et 9 mm.

Les déblais provenant du sondage B ont également livré un fragment de bouton de préhension (n° 53) ainsi que deux morceaux de petits carreaux en terre cuite (n°s 54 et 55).

Le mieux conservé de ces derniers a une largeur de 5,8 cm et une épaisseur de 2,2 cm; le deuxième exemplaire, plus fragmenté, est légèrement plus épais : 2,7 cm. Tous deux montrent un décor impressionné à l'aide d'un poinçon; sur le n° 54, ces poinçonnages sont compartimentés par des lignes incisées qui se croisent. Le dégraissant se compose de grains de chamotte dont les diamètres sont compris entre 0,2 et 3 mm, la densité étant variable (7 grains pour le n° 55 et 25 grains pour le n° 54). Les faces sont lissées, sauf le revers du carrelage n° 54 qui est rugueux. Des traces de peinture sont encore observables : rose (2,5 YR 7/8) à rouge (2,5 YR 5/6) pour le n° 55, rouge brun (5 YR 6/3) à l'avant et sur les côtés du n° 54 (le revers de cette dernière pièce ne présente aucune trace de peinture).

Les dimensions du carrelage n° 54 sont absolument identiques à celles d'une pièce analogue découverte par l'un de nous (A.G.), en 1964, en surface du site F de Tiébala (entre Ségou et Djenné, fig. 26 a). Toutefois, ce dernier objet, qui présente également des lignes incisées, montre des perforations aux angles. Ces carrelages doivent probablement être interprétés comme des éléments décoratifs; cependant le manque d'éléments de comparaison doit nous inciter à rester prudent.

Pour terminer ce chapitre consacré à l'étude de la céramique, il nous reste à envisager le vase n° 21, découvert dans le bâtiment sud, au-dessus de la couche 3 (fig. 18, pl. VI b).

Il s'agit d'un gobelet au pied annulaire, au bord droit et à la lèvre arrondie. L'épaisseur varie entre 7 et 15 mm. Le fond rond de ce récipient est remarquable : il laisse entrevoir un modelage dans un moule creux préalablement à l'adjonction du pied. Les indices A et B sont respectivement de 0,80 et 0,96. L'extérieur du vase est lissé; la couleur est jaune rouge (5 YR 6/6). Le dégraissant se compose de chamotte dont les grains mesurent entre 0,2 et 5 mm avec une densité de 11 grains. A noter les traces d'usure visibles sur le fond de ce gobelet, ceci aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. L'ensemble de ces éléments ainsi que le décor imprimé au peigne permettent d'insérer ce vase dans notre sous-groupe II.a.

2.e. Le matériel archéologique non céramique

Outre ce matériel céramique, la fouille a également livré quelques rares objets (fig. 19).

Ainsi, le premier ensemble, contemporain ou antérieur à l'abandon de la maison, comprend deux objets en fer : une petite plaquette brisée (n° 13) de fonction inconnue et un petit outil (n° 12) au corps cylindrique, à la tête plate élargie, qui gisait dans le fond de la cuvette où reposait la lampe. Il se pourrait que ce dernier ait été utilisé pour tailler ou nettoyer les mèches de cette lampe. Il nous faut aussi rappeler ici la présence d'un petit objet en bronze non dessiné (n° 3).

Dans le deuxième ensemble, provenant des déblais d'effondrement du bâtiment sud, se trouvait un crochet en fer de 7 cm de long (n° 42) et deux fragments de plaquettes de 1,5 cm de large avec rivets (nos 43 et 44). Toujours dans ce déblai, figuraient aussi les morceaux d'une rondelle en os percée en son centre (n° 45) ainsi que trois cauris, l'un brisé (n° 46), les deux autres à l'«apex» scié (nos 47 et 48).

Pour terminer, le troisième ensemble, issu des déblais de la cour, contenait un crochet en fer (n° 56), de 6 cm de longueur, fermé à l'une de ses extrémités.

3. Les données historiques (A.G.)

Nous réunirons ici les quelques données disponibles concernant la ville d'Hamdallahi (fig. 1).

3.a. Les sources

Deux types de sources nous renseignent sur la capitale de l'Empire peul du Massina. Le premier comprend les sources européennes, le second la tradition locale, orale ou, de façon plus limitée, parfois écrite.

Les sources européennes restent peu importantes et ont toutes un caractère indirect, car Hamdallahi est une ville typiquement africaine qu'aucun Européen n'aura jamais visitée alors qu'elle était habitée.

René Caillié traverse le Massina en 1828 et entend parler d'Hamdallahi, mais il ne verra pas la métropole. Il séjourne à Djenné du 11 au 13 mars, puis embarque en pirogue sur le Bani, puis le Niger, pour Tombouctou où il parviendra le 20 avril sans s'être jamais éloigné du cours du fleuve. Il mentionne la suzeraineté d'Hamdallahi sur Djenné et la résistance des Bambara de Ségou, et situe la ville à un jour à l'est d'Isacca où il fera halte le 26 mars (Caillié, 1979, p. 170).

« Cette ville [Djenné] était anciennement seule et indépendante, mais aujourd'hui elle fait partie d'un petit royaume dont Sègo-Ahmadou est le chef. Celui-ci est Foulah de nation et musulman fanatique, mais grand conquérant; avec un très petit nombre des siens, il a conquis plusieurs parties du sud du Bambara (...). Jenné était capitale : mais le zélé sectateur du prophète, trouvant que le grand commerce de cette ville troublait ses habitudes religieuses et détournait les vrais croyants de leur dévotion, en créa une nouvelle située à la droite du fleuve. Il lui a donné le nom de el-Lamdou-Lilahi (à la louange de Dieu), première phase d'une prière du Coran (...). Ce chef dévot est frère du roi de Massina, pays situé sur la rive gauche du Dhioliba ». (Caillié, 1979, vol II, p. 148-149).

De même :

« Sègo-Ahmadou, chef du pays de Jenné, continue toujours une guerre très vive aux Bambaras de Sègo, qu'il voudrait rallier à l'étendard du prophète, mais ces Bambaras sont belliqueux et lui résistent. Cette guerre fait beaucoup de tort au commerce de Jenné, parce qu'elle intercepte toute espèce de communication avec Yamina, Sansanding, Bamako et Bouré, d'où l'on tire l'or qui circule dans tout l'intérieur ». (Caillié, 1979, vol II, p. 153).

Parti de Tripoli, H. Barth entreprend, entre 1849 et 1855, un voyage à travers le Sahara et le Sahel qui le mènera finalement à Tombouctou, où il séjournera du 6 septembre 1853 au 19 avril de l'année suivante. Il renoncera, en tant que chrétien, à pénétrer dans l'Empire peul du Massina. Depuis 1846,

Tombouctou est soumis à Hamdallahi, mais ne subit aucune occupation militaire réelle. Dès l'arrivée de l'explorateur dans la ville, sa présence est signalée à Hamadou Hamadou qui donne l'ordre tour à tour de le faire prisonnier ou de l'expulser, sans succès; H. Barth devra sa survie à la puissante protection du cheik Kounta El Bakay et de certaines tribus touareg hostiles aux Peul. Après sept mois d'un séjour mouvementé, il réussira à quitter Tombouctou sous la protection d'El Bakay qui l'accompagnera jusqu'à Gao.

Son récit de voyage ne contient aucun renseignement sur Hamdallahi et l'Empire peul, dont il n'a retenu que le fanatisme religieux (Barth, 1861).

Une année après la prise d'Hamdallahi par El hadj Omar, soit en 1863, L. Faidherbe envoie une mission composée d'Eugène Mage et du docteur Quintin auprès du souverain toucouleur pour étudier la possibilité d'une liaison directe du Sénégal avec le Niger. E. Mage reste malheureusement prisonnier à Ségou, retenu par Ahmadou, fils d'El hadj Omar, jusqu'en mai 1866. Il ne pourra pas atteindre Hamdallahi. Depuis 1863, le Massina est en effet en pleine révolte et les communications entre Ségou et la capitale sont coupées. Mage, qui assiste aux vaines tentatives d'Ahmadou de venir à bout de la révolte bambara et de rétablir les communications avec son père, ne pourra que recueillir quelques informations sur la chute de la ville et la mort d'El hadj Omar (Mage, 1980).

Lorsque les premières missions militaires françaises pénètrent dans le pays à la suite de la reconnaissance du lieutenant de vaisseau E. Caron qui, en 1887, rendit visite à Tidjani, neveu et successeur d'El hadj Omar à la tête du Massina, Hamdallahi n'est plus apparemment qu'une ville abandonnée, qui aura duré moins de cinquante ans.

On trouvera des renseignements plus précis dans les oeuvres historiques et les mises au point des premiers administrateurs des colonies tels Charles Monteil et Maurice Delafosse.

Charles Monteil recueille à Djenné, entre 1900 et 1903, certaines informations de première main puisque ses informateurs, des lettrés de la ville, sont encore proches des événements historiques qui ont marqué la fin d'Hamdallahi, et les réunit dans une première version de sa monographie de Djenné parue en 1903. Une version remaniée de ce travail paraîtra en 1932 (Monteil, 1971).

Maurice Delafosse appelé en 1908 au Gouvernement du Haut Sénégal Niger, où lui est confié le cercle de Bamako, s'inspirera directement du travail de son prédécesseur pour tout ce qui touche Hamdallahi. Son témoignage de seconde main reste malheureusement plus imprécis.

Les traditions locales forment un deuxième ensemble de sources sur l'Empire peul du Massina d'une très grande richesse notamment pour tout ce qui touche les événements historiques. Les informations concernant directement l'archéologie d'Hamdallahi restent par contre peu nombreuses.

F. B. Diarah-Sanankou (1982) présente un excellent bilan des textes locaux en arabe ou en Peul transcrits en caractères arabes, conservés au Centre Ahmed Baba de Tombouctou, à l'IFAN de Dakar, à la Bibliothèque nationale de Paris ou dans des bibliothèques privées maliennes. On retiendra notamment le texte

dit Mâ Jara dont cet auteur donne une traduction intégrale éclairant certaines questions liées à l'ère toucouleur.

On se référera également à cet ouvrage ainsi qu'aux travaux de W. A. Brown (1968 et 1969) et de D. Robinson (1988) pour ce qui touche aux traditions orales.

Une place à part doit être faite à l'ouvrage d'Amadou Hampaté Ba et Jacques Daget (1984) qui ont réuni et compilé de nombreuses interviews de détenteurs de la tradition orale en une vaste fresque qui couvre le règne de Sékou Hamadou (1818-1844/45) et celui de son fils Hamadou Sékou (1844/45-1851/52). Un second volume, malheureusement non encore paru, est consacré au règne d'Hamadou Hamadou (1851/52-1862) et à la période toucouleur jusqu'à l'arrivée des Français (1893).

3.b. La fondation de la ville

La fondation d'Hamdallahi résulte d'un acte volontaire répondant à la fois à des mobiles symboliques et à des intérêts stratégiques.

La ville fondée sur un emplacement désert est le symbole de l'ordre nouveau de la Dina et de la volonté d'autonomie des Peul ; elle est établie sur terre ferme, en bordure du Delta, et non au centre du Massina, pour ne pas être isolée par les eaux lors de la crue annuelle du Niger, ce qui pouvait constituer un danger certain lors d'affrontements guerriers.

Parmi les conseils donnés à Sékou Hamadou par Guéladio, chef des Peul du Kounari, figurent notamment :

»1. Tu transféreras ta capitale de Noukouma en un lieu hors de la zone d'inondation. Noukouma pourrait être facilement assiégé durant les hautes eaux. Connaîtrais-tu un emplacement qui conviendrait à la fondation d'une grande ville qui serait la capitale de la Dina ? Oui. Entre Sofara et Taykiri s'étend une vaste plaine, environnée de collines, qui conviendrait parfaitement. La ville pourrait être fortifiée et les hauteurs qui l'entourent utilisées comme postes de guet.

2. Il faut autant que possible construire en pisé et supprimer progressivement les paillottes. Quelques cavaliers décidés, armés de tisons ardents, peuvent ruiner un vaste territoire dont les cases sont faites de pailles«. (Ba et Daget, 1984, p. 43-44).

A.H. Ba et J. Daget donnent encore les précisions suivantes :

»Parmi les conseils pratiques donnés par Guéladio, figurait le déplacement de la capitale de la Dina. Le lieu indiqué, dit Koyam, était situé en bordure de la zone d'inondation, à distance raisonnable du fleuve, la grande voie de pénétration et d'échange du Soudan reliant Tombouctou à Dienné, et au pied des escarpements rocheux du Kounari qui constituent d'excellents retranchements naturels. Cheikou Amadou soumit le projet au grand conseil qui l'adopta. Des notables furent envoyés sur place pour examiner le terrain et arrêter le plan des constructions. L'emplacement dit Koyam et celui dit Perrel

Tuppe, contigu au précédent, furent défrichés. Deux mille concessions furent accordées à des chefs de famille désirant s'installer dans la nouvelle ville, dont le centre avait été réservé pour la mosquée et la concession de Cheikou Amadou lui-même.» (Ba et Daget, 1984, p. 45).

Une certaine incertitude subsiste quant à la date exacte de la fondation de la ville. H. Delafosse (1912, p. 234) propose 1815, soit trois ans avant l'instauration de la Dina, ce qui paraît invraisemblable.

La tradition orale paraît plus proche de la réalité, mais présente tout de même certaines incertitudes.

On notera tout d'abord que la date retenue concerne le transfert, par Sékou Hamadou, de la population dans une ville dont la construction était achevée et non la date, inconnue, du début des travaux dont on dit qu'ils ont duré entre 18 mois et 3 ans.

A. H. Ba et J. Daget (1984, note 2, p. 45) situent ce transfert en l'an II de la Dina après l'hivernage, soit fin 1819 (1235 H).

L'ensemble des traditionnalistes s'accordent, par contre, à fixer cet événement en l'an III de la Dina soit, d'après F. B. Diarah-Sanankoua (1982, p. 136), pendant la période des hautes eaux 1820-21 (1236 H).

3.c. Les caractéristiques de la ville

Les renseignements permettant de se faire une idée de la ville au temps de Sékou Hamadou sont peu nombreux.

Mur d'enceinte et quartiers (pl. I a et b)

Selon la plupart des sources orales, la ville ne comportait pas de rempart et s'étendait au-delà des murailles actuellement visibles.

Seuls A. H. Ba et J. Daget ainsi que D. Robinson mentionnent la présence de remparts initiaux:

«La ville elle-même, divisée en dix-huit quartiers, était entourée d'un mur d'enceinte, percé de quatre portes appelées : damal Sebera à l'ouest, damal Fakala au sud, damal Ba'âbe à l'est et damal Kunâri au nord. Non loin de cette dernière se dressait le tamarinier au pied duquel se faisaient les exécutions capitales. A l'intérieur de la ville, on notait une prison appelée ged'd'irde, un tribunal et un emplacement pour l'exécution des sentences, coups et amputations» (Ba et Daget, 1984, p. 48).

Selon D. Robinson (1988, p. 284), El hadj Omar se serait contenté de restaurer la muraille établie par Sékou Hamadou.

F. B. Diarah-Sanankoua (1982, p. 133) fait au contraire remarquer que les «portes» signalées par la tradition n'avaient qu'une valeur symbolique et n'étaient pas matérialisées par des constructions.

La question reste pourtant ouverte car les vestiges du rempart visibles actuellement présentent des modes de construction très variés s'accordant mal avec une conception unique tardive d'un ouvrage érigé en peu de temps par El hadj Omar seul.

Marchés

La ville comportait de nombreux quartiers (plus de sept) avec chacun un petit marché. Un grand marché général se trouvait à l'ouest de la ville (Diarah-Sanankoua, 1982, p. 166). A. H. Ba et J. Daget (1984, p. 49) mentionnent que : *«Le ravitaillement de la ville était assuré par un marché central et dix-huit marchés secondaires, un par quartier.»*

Concessions

«Les maisons étaient sans étage contrairement à celles de Jenne et comportaient toutes un vestibule et une clôture en banco ou en Kakka (haie). Seku Amadu avait imposé la clôture de la taille d'un homme à tous afin que du dehors on ne puisse pas savoir ce qui se passait dans une concession» (Diarah-Sanankoua, 1982, p. 138).

«Les concessions particulières devaient être entourées d'un kakka (claire servant de clôture) de tiges de mil ou d'un mur assez haut pour que les passants ne puissent pas voir l'intérieur. Presque toutes les concessions étaient pourvues d'un puits» (Ba et Daget, 1984, p. 49).

Seule la maison de passage des hôtes de marque située à l'ouest du palais présentait deux étages comme à Djenné (Diarah-Sanankoua, 1982, p. 139bis).

La mosquée

«La mosquée de Hamdallay avait été construite sous la direction de maçons venus de Dienné. Elle ne comportait ni minaret, ni ornement architectural d'aucune sorte. Les murs, hauts de sept coudées, étaient faits de briques crues, non moulées. Des piliers de bois fourchus soutenaient l'argamasse; ils prenaient moins de place et gênaient moins la vue que ne l'auraient fait des piliers de maçonnerie. On comptait douze rangées de piliers, orientées nord-sud et limitant treize travées transversales. Au fond de l'édifice, à l'est, se trouvait le mihrab, et à côté une chaire surélevée de trois degrés. Latéralement s'étendaient en outre des travées longitudinales : deux au nord et deux au sud. Les premières étaient réservées aux lecteurs du Coran et aux copistes qui reproduisaient des ouvrages rares, les secondes aux tailleurs qui confectionnaient les linceuls. L'ensemble couvert était précédé, côté ouest, par une cour, à peu près aussi vaste, aux angles de laquelle étaient placées des porteries et de l'eau pour les ablutions rituelles» (Ba et Daget, 1984, p. 47 et 48).

La concession de Sékou Hamadou (pl. II a et b, pl. III a)

F. B. Diarah-Sanankoua (1982) donne une description détaillée du palais de Sékou Hamadou. Nous nous contenterons ici de la description de H. A. Ba et J. Daget :

«La concession de Cheikou Amadou, de forme à peu près rectangulaire, était limitée par un petit mur d'enceinte et l'intérieur était divisé en plusieurs parties. Au centre s'élevait le logement personnel de Cheikou Amadou, où il fut enterré ainsi que son fils Amadou et Alfa Nouhoun Tayrou (...). Derrière se trouvait le grenier où étaient serrés les livres et un peu plus loin la «salle aux sept portes», ainsi nommée parce qu'elle avait trois ouvertures au nord, trois au sud et une à l'ouest. C'est dans cette salle que se tenait le grand conseil

(...). La partie nord de la concession était occupée par le logement d'Amadou et la partie sud par celui d'Allay. Ainsi Cheikou Amadou se trouvait entouré par ses deux fils (...). Enfin, toute la partie ouest de la concession était réservée aux logements des étrangers de passage, aux orphelins, aux vieillards, à toutes les personnes sans ressources qui étaient logées et nourries aux frais de la Dina» (Ba et Daget, 1984, p.48).

L'organisation de la ville

On notera enfin que :

«La répartition de la population dans les différents quartiers de Hamdallahi ne s'est faite ni en fonction des responsabilités politiques ou religieuses, ni en fonction des richesses, des races ou des activités économiques. Il n'y avait ni quartiers résidentiels ni quartiers commerçants comme à Jenne ou à Tombouctou» (Diara-Sanankoua, 1982, p. 164).

Les transformations apportées à la ville par El hadj Omar ont porté essentiellement sur le système défensif. Les traditions s'accordent, en effet, pour attribuer au souverain toucouleur la construction du tata de pierres entourant l'ancien palais de Sékou Hamadou :

«Il (El Hadj Omar) leur ordonna de construire deux murs en pierre. L'un devait avoir pour largeur la longueur d'une lance et devait entourer la maison d'Amadu-Amadu. L'autre mur devait entourer toute la ville. Ils ont construit les deux murs immédiatement, avec des portes» (Ma Jara, cité par Diarah-Sanankoua, 1982, p. 463).

3.d. La fin d'Hamdallahi

La fin d'Hamdallahi est étroitement associée aux conquêtes de l'ère toucouleur. L'accord non ratifié de 1860 met fin au conflit où s'affrontaient Français et Toucouleur et permet une délimitation grossière de la frontière sur le Haut-Sénégal. Profitant de cette paix sur ses arrières, El hadj Omar envahit le Soudan nigérien, prend en 1861 Ségou, capitale de l'Empire bambara, où il place son fils Hamadou. En 1862, il bat dans un premier temps, à Konihou, l'armée peul commandée par Ba Lobbo, neveu de Sékou Hamadou, puis Hamadou Hamadou, petit-fils de Sékou Hamadou et dernier chef de la Dina à Saéval (ou Tiaéwal) ; il arrive finalement le soir même de cette bataille, le 16 mai, devant Hamdallahi, laquelle n'était pas défendue, abandonnée par ses habitants. Il s'y installe après avoir mis aux fers Ali Diara, dernier roi Bambara de Ségou (juin 1862). La victoire d'El hadj Omar reste pourtant de courte durée. Dès 1863, la révolte gronde de partout. Alors que son fils Hamadou tente de maîtriser les soulèvements bambara et de réduire notamment la résistance de Sansanding, El hadj Omar se lance à trois reprises, en vain, à la conquête de Tombouctou, pour s'assurer, à travers cette ville, du contrôle du trafic transsaharien; mais il doit alors faire face au soulèvement des Peul. Coupé de l'aide de son fils Hamadou, il est, dès septembre 1863, assiégé dans Hamdallahi par ces derniers appuyés par Tombouctou:

«Les Pouhls révoltés appelèrent à leur secours Ahmed el Bakay, cheikh de Tombouktou, qui ne s'était pas soumis volontairement à l'impôt et à la nomination d'un *cadi* toucouleur dans Tombouktou, réclamés par El Hadj, comme héritier des rois Pouhls du Macina. El Bakay envoya une armée au secours des pouhls, que commandait son frère Sidia» (Caron, 1891, p. 199).

Huit mois après le début du siège, El hadj Omar, en mauvaise posture, réussit à faire sortir son neveu Tidjani pour demander du secours.

E. Mage (1980) et E. Caron (1891) nous fournissent quelques renseignements sur cet épisode :

«El Hadj, trop faible pour tenir la campagne, se décida à s'enfermer dans les murailles qu'il avait fait bâtir et à y attendre l'ennemi. Mais il manqua bientôt de vivres. Assiégé par les forces nombreuses du Macina, il connut toutes les horreurs de la famine. Néanmoins il ne voulait pas sortir; les talibés en étaient réduits à manger des chevaux morts et même, dit-on, des cadavres humains. Ici, deux versions se présentent : suivant l'une, El Hadj espérait toujours que les Maciniens se fatigueraient et s'en iraient; d'après l'autre, il avait expédié Tidiani près des Pouls de la montagne et attendait des secours» (Mage, 1980, p. 240).

«Entouré dans Hamdallai, sans vivres et n'ayant plus près de lui qu'un petit noyau de Toucouleurs fidèles, El Hadj dépêcha son neveu Tidiani avec de l'or pour aller soudoyer les chefs du Tombo, et leur demander une armée. Les chefs du Tombo, Dombo, chef de Bandiagara, Abdoulaye Bana, Gougouna, Hammabougou, Dombo Tougouné, Ganabéri, Ganandissana fournirent des contingents à Tidiani» (Caron, 1891, p. 199 et 200).

Mais la situation dans Hamdallahi devient de jour en jour plus désastreuse et El hadj Omar, ne voyant pas Tidiani revenir avec des renforts, décide de s'enfuir. Rattrapé par les Peul dans la région de la falaise de Bandiagara, il se réfugie dans une grotte où il meurt, dans des circonstances peu claires, en septembre 1864 (Monteil, 1971, p. 116).

Nous possédons trois versions de cet épisode :

1. Selon E. Mage (1980, p. 240-241), les feux qui furent observés à Hamdallahi au moment de la fuite du chef toucouleur furent allumés par les assiégeants :

«Toujours est-il qu'un beau jour on s'aperçut qu'un grand nombre de talibés désertaient. Alors tous les vieux chefs, les fidèles d'El Hadj, vinrent le trouver et lui dirent qu'on ne pouvait plus rester dans cette position, et que, s'il les forçait encore à demeurer dans Hamdallahi, il répondrait devant Dieu de tous les péchés commis en mangeant des chevaux morts, ou même des hommes, et aussi de tous les trépas qu'il occasionnait.

On dit que Balobo accueillait tous les déserteurs, sauf les talibés du Fouta, auxquels il faisait couper le cou; ce n'était, on l'avouera, que justice.

El Hadj, comprenant que, s'il résistait encore, il n'aurait bientôt plus qu'une poignée d'hommes, incapables de résistance, et qu'il tomberait vivant au milieu de ses ennemis, résolut de fuir le même soir. On s'occupait donc des pré-

paratifs, et on sapa la muraille pour faire une large tranchée qu'on abattit à la nuit pour partir. Les Maciniens s'étaient aperçus de quelque chose; peut-être un déserteur avait-il trahi ce projet, car, bien que la nuit fût noire, lorsque la muraille tomba, la plaine fut subitement éclairée par d'immenses feux de paille préparés à l'avance, et on se mit à la poursuite des fuyards».

2. Selon H. Delafosse (1912, p. 323), El hadj Omar aurait volontairement mis le feu à sa capitale :

«Mais ne voyant pas revenir son neveu, qui se trouvait coupé de Hamdallahi par les assiégeants, il mit le feu à sa capitale et, à la faveur de l'incendie, parvint à s'enfuir».

3. Enfin, selon le document dit Ma Jara (Diarah-Sanankoua, 1952, p. 467), l'épisode de l'incendie ne concerne pas l'ensemble de la ville, mais le tata central seul :

«Amadu Abdu Salam dirigeait le siège de Hamdallahi. Personne ne pouvait ni entrer ni sortir. Les assiégés furent affamés, plusieurs d'entre eux moururent de faim. Il se mangèrent entre eux après qu'ils aient fini de manger tous leurs chevaux, et tous leurs ânes. Tous les Maasinankoobe avaient décidé de prendre Hamdallahi de force. Ils forcèrent les portes du tata extérieur et pénétrèrent dans la ville. Alhaji Umar et ses hommes étaient dans le tata intérieur. C'était un samedi après-midi. Ils passèrent la nuit du samedi au dimanche dans la ville. Tard dans la nuit, Alhadji Umar incendia l'intérieur du mur d'enceinte qui clôturait la maison de Seku Amadu et s'enfuit vers la falaise».

Tidiani, qui a enfin pu réunir une armée, arrive donc trop tard à Hamdallahi pour secourir son oncle. Il réussit néanmoins, profitant des dissensions régnant chez ses ennemis, à restaurer une autorité toucouleur en transférant son commandement à Bandiagara.

Ch. Monteil (1971, p. 117) signale les vaines tentatives faites par les Peul du Massina pour reconquérir leur ancienne capitale :

«Tant qu'El hadj Omar résista, Ba Lobbo et Sidia furent d'accord, mais lorsqu'El hadj Omar s'échappa d'Hamdallahi, la discorde se mit entre les alliés qui se disputèrent à qui entrerait le premier à Hamdallahi c'est-à-dire y commanderait. Dès lors, Ba Lobbo et Sidia marchèrent séparément contre Tidjani, ce qui causa leur défaite, notamment à Goro. Cette défaite les réconcilia au moins apparemment; mais, vaincus de nouveau par Tidjani, ils se séparèrent, définitivement ennemis; Sidia gagna le Macina et Ba Lobbo le Sébéra.»

E. Caron (1891, p. 200) insiste, quant à lui, sur les succès de Tidiani :

«Quand celui-ci revint avec son armée, Hamdallai était pris, El Hadj était mort, les chefs toucouleurs, parmi lesquels Abdoulaye et Mahmoudou Sarro, avaient été faits prisonniers. El Hadj s'était enfui dans les montagnes (...). Tidiani joignit, sans perdre de temps, ses mercenaires aux débris de l'armée toucouleure et tomba sur les troupes de Sidia qui, fatiguées et affamées, s'éloignèrent rapidement. Le cheikh s'établit à Bandiagara où plusieurs chefs pouhls

vinrent faire de suite leur soumission. De 1864 à 1880, Tidiani ne cessa de combattre, toujours avec succès».

Hamdallahi, dès la fuite d'El hadj Omar au printemps 1864, est alors complètement déserté si l'on en croit le témoignage du lieutenant de vaisseau Caron qui paraît s'être rendu sur l'emplacement de l'ancienne capitale à l'occasion de sa visite auprès de Tidiani en 1887 (Caron, 1891, p. 201) :

«Quand on s'éloigne de Bandiagara vers le sud, on rencontre, à une demi-journée de marche, Bangassi, habité par des Bambaras; presque à l'ouest se trouve Hamdallai, complètement ruiné, près duquel s'est formé il y a peu d'années le village de Daiba».

Plus que la ville d'Hamdallahi, le pays environnant semble avoir été profondément touché.

En effet, Ch. Monteil (1971, p. 118) constate que la région a été totalement dévastée :

«La conséquence particulièrement déplorable des guerres de Tidjani fut la dévastation totale du Podo septentrional et du Sébéra qui se trouvèrent déserts parce que leurs habitants leur furent enlevés et emmenés en esclavage.»

4. Les données ethnoarchéologiques : la céramique (M.H.)

Grâce au travail d'enquête effectué par la M.E.S.A.O. dans l'est du delta intérieur du Niger (campagne 1988-1989), nous disposons d'une importante documentation sur la poterie actuelle de plusieurs ethnies. Nous proposons ici de comparer la céramique du 19^e s. trouvée à Hamdallahi à la céramique produite actuellement. Une telle confrontation peut apporter des indications sur l'origine ethnique de la céramique archéologique, sur sa fonction, ainsi que sur son évolution stylistique pendant ce dernier siècle.

La céramique provenant de la fouille a été divisée en trois groupes stylistiques et répartie dans trois ensembles selon le contexte de découverte (cf. chapitre 2.d.). Seuls les deux premiers groupes stylistiques seront retenus ici. Notre étude traitera en particulier des pots contemporains de l'abandon de l'habitat (ensemble I), tout en tenant compte des tessons des ensembles II et III, ainsi que du vase n° 21. Les formes complètes retiendront particulièrement l'attention, car elles permettent une comparaison plus précise avec la céramique actuelle. Par ailleurs, ces vases complets, qui font presque tous partie du premier ensemble, sont les seuls autorisant une réflexion sur la fonction utilitaire.

Rappelons que le premier groupe stylistique est composé d'une céramique de forme hémisphérique, aux parois fines (3,5 à 7 mm), au col rentrant et au décor exclusivement à la peinture rouge. La céramique du deuxième groupe est, elle, nettement plus épaisse (7 à 21 mm) et plus variée de forme. Sa surface est enduite de peinture rouge et son décor est composé d'impressions au peigne, au poinçon, à la cordelette tressée ou non et d'incisions au peigne.

4.a. Comparaison entre la céramique d'Hamdallahi et la céramique actuelle

Céramique du groupe I

La céramique du groupe I, composée essentiellement de vases complets du premier ensemble, forme un tout très homogène au niveau stylistique. Des éléments spécifiques de ce groupe, tel que la finesse des parois, le décor à la peinture rouge et la forme sphérique des pots, vont nous servir à comparer cette céramique à celle fabriquée de nos jours. Le type de dégraissant, qui pourrait être également un bon critère de comparaison, ne sera pas retenu ici, celui-ci n'ayant pas été étudié sur la céramique moderne.

Les parois ont une épaisseur variant entre 3,5 et 7 mm. Cette finesse de la céramique se retrouve à l'heure actuelle dans la production peul et dans celle des Songhaï. Les potières peul montent leurs pots dans un moule en bois; elles creusent d'abord une motte d'argile à l'aide d'un gros percuteur, puis amincis-

sent les parois avec une palette en bois et un plus petit percuteur. Cette technique, qui ne fait intervenir l'usage du colombin que pour le façonnage du col, permet d'obtenir des parois d'une grande finesse. L'usage du moule et de la palette laisse parfois des traces sur la surface externe de la panse comme celles qui figurent sur les pots n^{os} 5 et 6, tandis que l'usage du percuteur peut être distingué parfois sur la face interne du vase. Les potières songhaï utilisent une technique proche de celle des Peul, mais en général, à la place du moule en bois, elles creusent la motte dans une dépression du sol recouverte d'une natte. L'usage de la natte laisse souvent des impressions typiques sur la panse, que l'on n'observe pas sur la céramique du premier groupe. La céramique songhaï, relativement peu connue pour l'instant (32 pots observés), présente des différences notoires avec la céramique d'Hamdallahi. En effet, le décor et la forme des pots relèvent d'une toute autre tradition. Enfin, remarquons que quelques céramiques à parois très fines ont également été observées chez les Somono et les Bambara (c.f. infra).

L'abondance des décors à la peinture rouge évoque, elle aussi, la céramique peul. Bien que l'emploi de la peinture soit fréquent chez les autres ethnies (en particulier chez les Bambara et les Songhaï de la région de Korientzé), les Peul se distinguent par l'usage presque exclusif de cette technique de décor. La céramique du groupe I possède néanmoins d'autres types de décor. Les pots n^{os} 9, 15 et 49 sont munis d'un cordon horizontal imprimé. Les tessons n^{os} 38 et 52, si on ose les apparenter au premier groupe, sont ornés d'impressions à la cordelette. Ces éléments de décor sont aussi présents dans la production peul. Les cordons, plutôt rares, ne sont jamais isolés. Ils se présentent en bandes horizontales et sont souvent imprimés de traits verticaux. Le décor à la cordelette se rencontre aussi parfois en milieu peul, il s'applique juste à la jonction entre la panse et le col, là où les parois sont plus épaisses. Enfin, le pot n^o 4 du groupe I possède un téton situé sous le col. Ce téton n'est pas un élément de décor, il est fréquemment utilisé par les potières peul en tant que signature. Elle leur permet de reconnaître leur production, lorsqu'elles participent à une cuisson collective.

La forme générale des pots, toujours hémisphérique, est une particularité qui se rencontre également chez les Peul. Ces derniers produisent un éventail de formes un peu plus varié qu'à Hamdallahi, mais répondant aux mêmes critères descriptifs. Les pots sont hémisphériques avec une ouverture variable. Ils ne possèdent que rarement des anses et presque jamais de pied. Leur forme évoque souvent celle des calebasses, abondamment utilisées en milieu peul. Quant à la forme des bords de la céramique du premier groupe, elle est de deux types : évasée à l'extérieur ou en bourrelet. Les bords du premier type sont courants dans la céramique peul. Souvent, comme à Hamdallahi, les bords peul comportent un ressaut interne, ainsi qu'une trace interne marquant la jonction entre le col et la panse. Par contre, les bords dont la lèvre forme un bourrelet sont totalement absents de la production peul actuelle.

À ce stade, on constate que la céramique du groupe I présente beaucoup de similitudes avec la production actuelle peul. L'observation des sociétés traditionnelles nous incite cependant à être prudent. Lors de ses enquêtes, la

M.E.S.A.O. a relevé deux villages, l'un bambara et l'autre somono, où les potières utilisent, en plus de leur technique propre, la technique de montage que nous avons attribuée jusqu'alors aux Peul. Certains pots qu'elles fabriquent ont des caractéristiques très proches de la céramique peul et de celle du premier groupe. Ceci est vrai en particulier pour quelques formes bambara, les formes somono étant beaucoup moins ressemblantes.

En se penchant plus en détail sur la forme des céramiques complètes d'Hamdallahi, on peut émettre quelques considérations sur leur fonction. Le pot n° 16 à fond perforé ne pose pas trop de difficultés d'interprétation : sa fonction de passoire est évidente. A l'heure actuelle, dans les milieux peul, il sert de couscoussière. Cependant, les formes modernes sont assez peu ressemblantes au modèle archéologique, la forme de la lèvre, notamment, n'étant pas pareille. Les pots n°s 2, 4, 6, 7, 8, 9 et 15, dont les indices s'élèvent à : $A = 0,67$ à $0,79$ et $B = 0,71$ à $0,86$, sont comparables à des formes actuelles de même taille et de mêmes proportions, dont la fonction la plus courante est la cuisson du riz (fig. 20 b, c). Parfois, ces pots sont aussi utilisés pour cuire des sauces, des médicaments ou pour contenir de l'eau. En tout cas, il n'est pas étonnant d'observer des traces de cuisson sur la plupart des pots exhumés (n°s 2, 6, 8, 9 et 15), qui confirment leur fonction de pot à cuire. Par sa taille, nettement supérieure à la moyenne, et par la valeur de ses rapports A et B, la céramique n° 5 est sans doute un récipient servant à garder l'eau. Les céramiques peul remplissant la même fonction ont, en effet, une ouverture également étroite et une taille élevée, qui réduit au minimum leur mobilité (fig. 20 a). Enfin, le bol n° 22 de l'ensemble II, qui s'apparente aux formes du groupe I, n'a aucun équivalent dans la production moderne. Il existe bien des petits bols chez les Peul, mais ils ne ressemblent en rien à celui d'Hamdallahi.

En constatant la ressemblance frappante entre la céramique du premier groupe et la céramique peul, on est tenté d'attribuer aux Peul la fabrication de ces pots d'Hamdallahi. Cependant, on ne peut pas exclure l'hypothèse que des Bambara ou des Somono, en utilisant la technique de montage peul, aient produit cette céramique. Il serait utile, pour éclaircir cette situation, de collecter des informations complémentaires sur les relations actuelles entre les techniques de fabrication, le style de la céramique et l'ethnie productrice.

Au niveau des variations stylistiques entre production ancienne et actuelle, notre comparaison met en évidence le peu de changements intervenus en plus d'un siècle. La céramique d'Hamdallahi est très proche de la céramique peul, mais il faut quand même souligner les quelques différences de style existantes. Tout d'abord les formes du groupe I sont moins variées que celles observées chez les Peul. Il n'est pas impossible que les céramiques collectées à la fouille ne constituent pas l'éventail complet des formes utilisées à l'époque. Ceci pourrait expliquer la situation observée. D'autres différences sont encore à relever : les bords à lèvre en forme de bourrelet, fréquents à Hamdallahi, sont absents de la production actuelle; le pot n° 16 servant de couscoussière est assez différent des formes modernes; le petit bol n° 22 n'a jamais été observé dans les concessions peul. Ces quelques différences n'ont qu'une valeur relative et ne peuvent pas être interprétées en termes d'évolution chronologique du style.

D'une part, les collections de référence sont trop réduites, et d'autre part les deux villages peul d'où proviennent les ensembles de comparaison sont fort éloignés d'Hamdallahi, ce qui implique la possibilité de variations locales du style de la céramique.

Céramique du groupe II

De la céramique du groupe II, on peut dégager certaines caractéristiques qui la différencient du groupe I, et qui peuvent être retenues comme base pour notre comparaison avec la céramique actuelle. Ces caractéristiques sont l'épaisseur des parois (7 à 21 mm), le décor imprimé ou incisé et la forme générale des pots.

L'épaisseur des parois est liée à la technique de fabrication. Les potières, montant leurs pots à l'aide de colombins, produisent une céramique plus épaisse que les potières utilisant la technique de montage peul. A l'heure actuelle, trois des cinq ethnies étudiées utilisent la technique du colombin pour monter leurs pots. Ce sont les Somono, les Bambara et les Bobo.

Les décors imprimés ou incisés sont fréquents dans la céramique du deuxième groupe. Nous avons retenu les éléments de décor les plus représentatifs du groupe, afin de déceler leur présence dans la production moderne. Ceux-ci sont composés d'impressions roulées à la cordelette tressée, d'impressions au peigne, d'impressions au poinçon et, enfin, d'une bande incisée au peigne accompagnée ou non d'impressions roulées à la cordelette. Pour chaque ethnie, nous avons calculé le pourcentage de présence de ces éléments de décor (fig. 22), en ne retenant, sur l'ensemble de la céramique ayant fait l'objet d'une enquête, que celle dont l'origine ethnique est certaine. D'après les résultats, on observe que tous les éléments de décor sont présents uniquement chez les Somono et les Bambara. En effet, seules ces deux ethnies utilisent, de nos jours, l'ensemble des techniques qui caractérisent la céramique du groupe II. Remarquons, cependant, que les Somono ont plus souvent recours à ces techniques que les Bambara.

Pour la forme générale des pots, nous ne tiendrons compte que des formes complètes ou presque, soit les trois vases de l'ensemble I et le petit bol à pied n° 21 (fig. 22). Le fragment de jarre à col, trouvé sur le sol de l'habitat, est d'un type qui se rencontre encore actuellement chez les Somono, les Bambara et les Bobo. Certains exemplaires, provenant de villages somono ou bambara, ressemblent beaucoup par leur forme et surtout par leur décor à la jarre d'Hamdallahi (fig. 21 a, b). Ils possèdent aussi un col haut et légèrement évasé. Leur décor fait appel aux techniques mentionnées plus haut; il est également composé de bandes horizontales, de motifs en triangles et en chevrons. A cela peuvent s'ajouter des cordons horizontaux, absents sur l'exemplaire d'Hamdallahi. Toutefois, les jarres à col de la production actuelle ne sont pas toutes semblables à celle trouvée lors de la fouille. Bon nombre d'entre elles ne sont décorées qu'à la peinture rouge ou avec de rares motifs imprimés ou incisés. C'est le cas pour les jarres bobo, pour une bonne partie des jarres bambara et pour quelques jarres somono. En fait, les belles jarres richement décorées sont de plus en plus rarement fabriquées de nos jours. Celles que l'on rencontre remontent souvent à plus de vingt ans d'âge. Elles servent, en général, à

contenir de l'eau et font souvent partie des cadeaux offerts à la jeune mariée. Quant au fragment de gouttière, trouvé à côté de l'habitat d'Hamdallahi, c'est une forme encore très utilisée aujourd'hui. La plupart des ethnies en produisent, mais à nouveau, les modèles somono et bambara semblent être les plus ressemblants. La lampe à huile, découverte intacte sur le sol de l'habitat, a, quant à elle, pratiquement disparu des concessions actuelles. Nous n'avons observé qu'une seule lampe, dans un village bambara, d'ailleurs peu ressemblante au modèle d'Hamdallahi. De plus en plus rares, les lampes à huile sont sans doute remplacées par des lampes à pétrole. Enfin, le bol à pied n° 21 a une forme qui est encore très fréquente. Toutes les ethnies considérées en fabriquent. En général, elles utilisent ces bols pour faire leurs ablutions ou pour se laver. Plus rarement, ces bols servent à contenir du talc. Tout comme la lampe à huile, ce bol à pied ne s'apparente à la production somono ou bambara que par son décor (fig. 21 c).

Pour les nombreux tessons appartenant aux ensembles 2 et 3, leur état de fragmentation ne nous autorise pas d'y reconnaître des formes particulières. Il n'est donc pas possible de procéder à une comparaison détaillée, permettant de leur attribuer une fonction précise. En se basant uniquement sur des éléments de décor, les tessons ornés d'impressions et/ou d'incisions, apparentés au groupe II, sont stylistiquement proches de la production somono ou bambara.

En fin de compte, la céramique du deuxième groupe trouvée à Hamdallahi ressemble beaucoup, par son décor en particulier, à la céramique actuelle somono ou bambara. Il est donc possible que la céramique archéologique ait été fabriquée par l'une de ces deux ethnies. A l'heure actuelle, on ne peut pas trancher entre ces deux ethnies. Entre la céramique de la fouille, datant pour l'ensemble I du milieu du 19^e s., et la production moderne, peu de changements semblent être intervenus dans le style et les techniques de fabrication. Néanmoins, il faut remarquer que ces dernières années, la production a tendance à s'appauvrir du point de vue du décor. Les décors soignés, en registres parallèles, faisant appel à de multiples objets à imprimer ou à inciser, se raréfient de plus en plus.

4.b. Résultats

La comparaison entre la céramique de l'habitat fouillé à Hamdallahi et la céramique actuelle nous donne déjà des éléments de réponse sur de nombreux points. La céramique du premier groupe peut être associée à une production de l'ethnie Peul, mais elle a aussi pu être fabriquée par une autre ethnie (Bambara, Somono) utilisant le même procédé de montage que les Peul. La céramique du deuxième groupe évoque, elle, les vases produits par les Somono ou les Bambara. En ne considérant que les formes trouvées sur le sol de l'habitat (ensemble I), on remarque que la céramique du premier groupe est nettement majoritaire (3/4 des pots). On est alors tenté de comparer cette situation à celle rencontrée dans les concessions peul. On y trouve une majorité de céramiques peul, peu variées et remplissant des fonctions restreintes, ainsi que quelques

poteries plus diversifiées, d'origine étrangère (souvent somono ou bambara). Cette situation s'explique par l'habitude qu'ont les Peul de s'approvisionner auprès d'autres ethnies, produisant une céramique plus variée, afin de palier aux manques de leur propre production. Pour la question de la fonction des céramiques archéologiques, nous avons constaté que l'on peut restituer la fonction utilitaire des récipients uniquement lorsque l'on dispose de formes complètes.

D'une manière générale, la méthode comparative utilisée dans ce chapitre a été rendue possible par le faible écart temporel séparant les deux collections à comparer. Certaines ressemblances évidentes entre les deux collections nous ont permis d'orienter rapidement les recherches. Il faut remarquer, d'ailleurs, que les variations stylistiques entre céramiques archéologique et moderne sont minimales. En outre, il est assez difficile de savoir si les quelques différences de style observées sont dues à une évolution dans le temps ou à des variations locales du style. A ce sujet, mentionnons que les céramiques les plus ressemblantes à celles d'Hamdallahi proviennent toujours d'endroits assez proches de cette ville.

Pour obtenir des résultats plus précis, suite à une telle comparaison, il est clair qu'il faudrait disposer d'un corpus de céramiques archéologiques et actuelles plus important. Ceci nous permettrait, entre autres, d'utiliser des méthodes statistiques de comparaison. Il pourrait être aussi fructueux de mener des enquêtes sur la production actuelle des villages proches d'Hamdallahi, au cas où les traditions céramiques locales seraient encore semblables à celles existant, il y a plus d'un siècle, dans la capitale de l'Empire peul.

5. Les données ethnoarchéologiques : l'architecture (A.M.)

Dans une perspective ethnoarchéologique, nous avons recherché, dans les travaux ethnologiques et archéologiques ayant pour cadre l'Afrique occidentale, des plans architecturaux comparables à celui du bâtiment décrit ci-dessus (chap. 2. b).

Le plan-type sera donc quadrangulaire, présentera deux pièces et ne possédera qu'une seule ouverture sur l'extérieur. Par ailleurs, l'accès à la deuxième pièce sera perpendiculaire à l'entrée.

Malheureusement, les recherches au travers des publications archéologiques se sont révélées infructueuses : nous n'avons trouvé aucun plan ressemblant à celui de la maison d'Hamdallahi.

La suite de notre travail s'est donc concentré sur la recherche d'informations, telles que dimensions et proportions, fonctions, matériaux et élévation, concernant les habitations actuelles sélectionnées sur la base de leur analogie au plan-type.

L'inégalité des sources au niveau des différents pays nous a rendu la tâche difficile. En effet, l'information fait totalement défaut pour la Guinée-Bissau, le Libéria et le Sahara occidental, et n'est que ponctuelle pour la Guinée, la Gambie, la Sierra Leone et le Togo. L'absence de la mention du plan-type dans l'habitat dans ces sept nations n'implique donc pas forcément son inexistence.

Notre étude a permis de rassembler dans la littérature trente-trois plans de villages ou concessions présentant au moins une structure semblable à la maison d'Hamdallahi. A ceux-ci s'ajoute un relevé que nous avons effectué en octobre 1988 lors d'un séjour au Mali, dans le pays dogon (fig. 25).

5.a. Répartition géographique et ethnique

Les exemples rencontrés se situent aussi bien dans la zone des savanes et du sahel que dans celle semi-désertique (fig. 23). Ils sont concentrés plus précisément au coeur de l'Afrique de l'Ouest, sur une région comprenant le Burkina Faso (chez les Gurunsi et les Dyula), la partie septentrionale du Ghana (chez les Dagomba, les Nchumuru et les Nabdam), le nord de la Côte d'Ivoire (chez les Senufo), le sud du Mali (chez les Senufo, les Dogon, les Bambara, les Soninké, ainsi que dans la ville de Djenné) et le sud de la Mauritanie.

Seuls trois cas exceptionnels ont été repérés en dehors de cette aire. Les deux premiers, en milieu sérère, au Sénégal oriental (Brasseur, 1952), et chez les Hausa au Niger (Keita, 1985), présentent des habitations récentes, de plan non traditionnel, construites en matériaux modernes (béton, tôle ondulée). Ils ne seront pas retenus dans le cadre de notre analyse. Le troisième, chez les Hausa du Nigeria (Denyer, 1978, p.180), fait figure de cavalier seul parmi la

documentation relativement abondante qui traite de cette ethnie et de cette région.

Ainsi, d'après les informations disponibles, la maison d'Hamdallahi se situe dans la zone de dispersion actuelle des constructions de plan analogue.

5.b. Dimensions et proportions

Les bâtiments de référence varient moins d'un exemple à l'autre en largeur (de 2 à 5,50 m), qu'en longueur (de 3,35 à plus de 10 m). Sur 54 dimensions, la moyenne des largeurs atteint 3,57 m, et celle des longueurs 6,05 m.

Le plan des cases se présente soit sous la forme d'un rectangle, soit sous celle d'un carré. Toutefois, cette dernière ne se rencontre systématiquement que chez les Senufo (les cas isolés chez les Gurunsi du Burkina Faso -1/14- et en Mauritanie -1/8- font figure d'exceptions). En fait, les Senufo construisent selon les deux modèles, tout en attribuant une fonction différente à chacun (Kientz, 1976, p. 543) : les cases de plan carré sont la résidence des hommes mariés, tandis que les cases rectangulaires abritent les jeunes gens (fig. 24). Ces formes auraient donc ici une signification bien précise. Ce modèle ne semble toutefois pas absolu. R. Gardi (1974, p. 153) relève en effet une concession près de Korhogo (Côte d'Ivoire) où c'est l'ancien chef qui habite une maison rectangulaire juxtée d'autres cases, soit identiques, soit de forme carrée. G. Brasseur (1968) publie également une concession senufo au Mali, où seule la case du chef est rectangulaire. En outre, les proportions des deux chambres peuvent varier à l'intérieur des constructions. Deux cas sont possibles :

- Soit les deux pièces sont à peu près de mêmes dimensions, ou carrées (comme quelques cas au Burkina Faso, au Ghana et au Mali — chez les Bambara et les Soninké —, ainsi que dans l'exemple hausa), ou alors rectangulaires (notamment chez les Senufo de Côte d'Ivoire ou chez les Maures).
- Soit l'antichambre est plus vaste que la chambre, comme dans les deux tiers environ des exemples. Rappelons que c'est cette dernière disposition que nous avons observée à Hamdallahi.

Il est à remarquer que nous n'avons rencontré qu'une seule case présentant une antichambre de grandeur sensiblement plus réduite que la chambre, ceci dans le pays dogon (Brasseur, 1968, fig. 89).

La tendance actuelle dans l'évolution des formes est le remplacement des cases traditionnelles rondes par des maisons quadrangulaires. Elle se marque particulièrement au Ghana (Nabdum et Nchumuru), au Burkina Faso (certains groupes gurunsi), et même, selon R. Gardi (1974, p. 147), au Sénégal chez les Senufo qui semblaient pourtant posséder une organisation dualiste si marquée. E. K. Agorsah (1986, p. 28-29) repère, chez les Nchumuru du Ghana, différents stades dans l'évolution des formes des maisons : l'on passe ainsi, il y a environ un siècle, à Old Wiae, d'une phase d'habitat à cases rondes à une étape mixte, pour terminer à New Wiae par des constructions rectangulaires. Ainsi, il nous faut faire attention aux exemples qui résultent d'une évolution plus ou moins récente, influencée par les immeubles coloniaux et les matériaux mo-

dernes de construction, ce qui est exclu à Hamdallahi.

Dans ce rapide survol, il ressort que :

– Le bâtiment d'Hamdallahi, avec ses 5 à 6 m de largeur et ses 10,50 m de longueur, atteint les dimensions supérieures rencontrées dans les plans actuels analogues. Il paraît donc très vaste, mais restons prudent dans la comparaison, car la plupart des exemples de référence font partie de villages de relativement petites dimensions, et les rares cités étudiées, Djenné et les villes de Mauritanie (Ksar-El-Barka, Tichitt, Oualata) intègrent le plan-type sous forme de pièce dans des constructions beaucoup plus importantes.

– Le plan rectangulaire adopté à Hamdallahi, avec deux salles de surfaces inégales, est le plus fréquent. Le même est présent dans les sites de comparaison les plus proches, à Djenné et au pays dogon. Par contre, le décrochement observé au niveau de la deuxième pièce (cf fig. 6) n'a trouvé aucun équivalent dans les bâtiments sélectionnés pour notre étude. Serait-ce une particularité d'Hamdallahi ? Pour répondre à une telle question, il nous faut attendre la poursuite des fouilles.

5.c. Attribution sexuelle et fonction

Les informations de ce type font défaut, sont ambiguës ou incomplètes pour plus d'un tiers des constructions du corpus (22/58). Malgré ces nombreuses lacunes, nous avons tenté d'étudier d'une part la relation qu'il existe entre le plan-type et le sexe de l'occupant, et d'autre part la fonction de la case ou des deux pièces qui la composent.

Sexe de l'occupant :

Trente-six plans de cases provenant de dix-sept villages forment le corpus utilisable pour cette analyse.

– Cases occupées par des femmes :

Nous avons relevé le cas où des femmes habitent ces maisons dans environ la moitié de notre inventaire (soit 8 villages sur 17, et 17 cases sur 36). La relation entre le plan-type et le sexe féminin ne semble toutefois systématique ou significative que dans deux exemples :

Le premier, dans le village gurunsi-nuna de Valiou, au Burkina Faso, montre des cases de femmes à deux pièces qui contrastent avec celles des hommes, à une seule (Bourdier, 1985, p. 64-79). Le plan-type résulte ici d'une évolution locale partant d'une disposition des deux pièces en L, pour arriver à un agencement de celles-ci en un rectangle.

La ville de Djenné, au Mali, fournit le deuxième exemple (van Gijn, 1986, p. 170-175 et Monteil, 1971, p. 187). Le plan-type se retrouve ici sous forme de pièce à l'intérieur d'immeubles quadrangulaires à étage, d'architecture typiquement soudanaise (fig. 24 b). Ces chambres sont placées au rez-de-chaussée, autour de la cour. La femme occupe la chambre malgré son exigüité (1,5 à 2 x 3 à 4 m), et les enfants dorment dans l'antichambre servant parfois aussi de salle de séjour. La mère, les fils et les frères mariés du chef de famille,

accompagnés éventuellement de leurs femmes et enfants, peuvent également occasionnellement loger dans ce type de pièce. Cet exemple est intéressant dans la mesure où Djenné n'est distante d'Hamdallahi que de 70 km. C'est le lieu le plus proche de la fouille présentant des plans comparables.

Notons que ces deux exemples significatifs se situent dans un contexte d'architecture quadrangulaire.

Chez les Bambara, l'attribution sexuelle féminine se rencontre aussi fréquemment : sur huit cases provenant de quatre villages, cinq sont occupées par des femmes, deux par un couple, et une par un homme seul. Nous ne pouvons pas parler de systématique, et nous ne qualifierons pas cet exemple de significatif. Par ailleurs, la relation étudiée fait figure d'exception chez les Soninké au Mali et chez les Gurunsi-Kassena au Burkina-Faso, ces derniers se trouvant dans un contexte à dominante architecturale ronde (Bourdier, 1985, p. 142-150). Le plan-type résulte donc ici de l'évolution récente allant vers l'adoption de plus en plus fréquente de formes quadrangulaires. Primitivement réservées aux hommes, celles-ci abritent aujourd'hui également des femmes. Ces dernières dorment dans l'antichambre, alors que la chambre est un débarras à l'usage du mari. La fonction féminine liée à ces constructions n'est donc pas profondément ancrée dans les coutumes de cette ethnie, qui attribue traditionnellement aux femmes des cases rondes à deux ou trois chambres.

— Cases occupées par des hommes :

L'affectation des cases quadrangulaires aux hommes a été observée 19 fois, dans 11 villages sur les 17 retenus.

Plusieurs exemples se trouvent cette fois-ci dans des concessions à architecture dominante ronde (chez les Gurunsi du Burkina Faso, les Nabdams et les Dagomba du Ghana ainsi que les Hausa du Nigeria) ou mixte (chez les Senoufo). Quelques autres cas font partie d'un contexte d'habitat uniquement quadrangulaire, tels les plans bambara ou dogon.

Nous remarquons, au travers des nombreux exemples cités ci-dessus, que les cases rectangulaires masculines contrastent souvent avec des maisons rondes, bâties pour les femmes. Ceci s'applique de façon très significative aux Senoufo, chez qui la différence entre architecture quadrangulaire masculine et architecture circulaire féminine semble claire et rigoureuse (Kientz, 1976, p. 541-552). Une dualité analogue, toutefois moins systématique, se retrouve dans quelques villages gurunsi du Burkina Faso (Fiedermutz-Laun, 1983, p. 62; Gardi, 1974, p. 139; Bourdier, 1985).

A cela s'ajoute une seconde ségrégation possible apparaissant entre la case quadrangulaire destinée au chef et les constructions rondes abritant les autres membres de la communauté. Dans ce cas, la demeure du chef est implantée soit dans la cour, soit sur la place centrale du village. Chez les Dagomba du Ghana par exemple (rapport Kumasi, s.d., p. 34-36), le chef important habite un palais formé de plusieurs concessions. Celle qui lui appartient consiste en une couronne de cases circulaires entourant la sienne, centrée et la seule de forme quadrangulaire. La concession de sa deuxième épouse, par contre, ne présente que des bâtiments ronds. De même chez les Hausa du Nigeria (Denyer, 1978, p. 180), le chef de famille habite la maison quadrangulaire cen-

trale tandis que ses fils, mariés ou non, et ses femmes logent dans des cases rondes. Sur la place du village gurunsi étudié par R. Gardi (1974, p. 139), la maison du chef, en situation centrale, est en outre accompagnée d'autres constructions rectangulaires accueillant ses fils et ses neveux.

Cependant, outre les concessions Senufo, où la relation plan-type et sexe masculin semble systématique et univoque, les autres exemples relèvent du domaine de l'exceptionnel.

Fonction:

Prenons maintenant le problème non plus sous l'angle de la différenciation sexuelle, mais sous celui de l'utilisation de chacune des pièces:

L'imprécision des informations et la diversité des termes employés par les auteurs nous ont incité à rassembler en trois grands ensembles les différentes fonctions rencontrées :

Premièrement, les pièces d'habitation, telles que les chambres à coucher, lieux de repos, de réunion, salles de séjour, vestibules...

Deuxièmement, les pièces pour le rangement, telles que les magasins, espaces de stockage, débarras ou greniers.

Troisièmement, les pièces pour la préparation des repas, les cuisines.

Une solution souvent adoptée consiste à combiner une antichambre habitée et une chambre-arrière de rangement (16/34). C'est le cas notamment chez les Gurunsi, dans certains villages Bambara et, dans une moindre mesure, chez les Dogon et les Soninké.

On trouve également des plans où les deux pièces sont considérées comme habitation (12/34), comme par exemple à Djenné, où l'antichambre fait office de salle de séjour et de dortoir pour les enfants, tandis que la chambre est réservée au repos de la femme. La situation est à peu près semblable chez les Bambara, les Hausa et les Senufo, ces derniers aménageant souvent un espace de rangement dans l'antichambre, lieu de repos et de réunion.

Seuls les Maures de Tichitt (3 cas) ont choisi d'attribuer une fonction de rangement aux deux pièces. Les locaux destinés à la préparation des repas, quant à eux, ne se retrouvent que sur quatre plans, chez les Gurunsi et les Maures. Malgré la présence de foyers, la cuisine se situe chaque fois dans la chambre-arrière, sans sortie directe sur l'extérieur. Elle s'étend sur les deux pièces dans une seule maison maure.

Finalement, pour autant que le permette le faible échantillon, trois «régularités» semblent se dégager de l'analyse ci-dessus :

– La totalité des dix exemples rencontrés chez les Gurunsi du Burkina Faso montrent la combinaison d'une antichambre servant de pièce d'habitation, suivie d'une chambre utilisée comme espace de rangement et/ou de cuisine.

– Tous les plans utilisables pris chez les Maures (six au total) sont organisés de la même façon : l'antichambre et la chambre font toutes deux office de pièce de rangement ou de cuisine, mais jamais de logement.

– Le cas où la première pièce servirait uniquement au rangement et la seconde à l'habitat ne s'est jamais présenté dans le cadre de notre recherche.

En ce qui concerne la concession d'Hamdallah, celle-ci ne comprend, outre

une petite construction, qu'un bâtiment principal qui seul a été entièrement fouillé. Remarquons au passage que des concessions ne présentant que deux constructions sont très peu fréquentes. Il n'y a guère que dans les phases anciennes de construction des Nchumuru au Ghana (Agorsah, 1986, p. 43-45), que nous en avons repéré de si réduites. Il est vraisemblable que le bâtiment fouillé ait servi d'habitation; en effet, la grande majorité des maisons de comparaison (41/45), comme nous l'avons vu ci-dessus, constituent au moins partiellement des logements. En outre, plusieurs exemples de référence comprenant deux pièces d'habitation sont localisés à proximité, notamment Djenné et les cases bambara. Quant à l'interprétation plus fine de l'utilisation des deux pièces, les critères archéologiques tels que l'excellente finition des deux chambres, la présence dans chacune d'elles de jarres à eau et l'absence de foyer de cuisine semblent exclure les fonctions de débarras, de greniers et de cuisine. En l'absence d'éléments archéologiques déterminants, l'attribution sexuelle et l'interprétation plus précise des pièces comme chambres à coucher ou salles de séjour restent équivoques.

5.d. Matériaux et construction

Le matériau employé est surtout la terre et, dans une beaucoup moindre mesure, la pierre.

Il est très difficile de s'avancer dans le domaine des techniques de construction en terre, car la terminologie est tout à fait indéfinie. Les auteurs ont utilisé des mots différents pour qualifier une même technique, ou alors un terme semblable pour désigner plusieurs technologies distinctes; le cas le plus fréquent est celui où rien n'est précisé. A partir des nombreux termes existants, nous en avons sélectionné ou précisé quelques-uns de manière à obtenir un système descriptif cohérent.

Les habitations étudiées sont construites soit en banco, c'est-à-dire façonnées directement avec des boules d'argile humide (chez les Lela, Nankani, Kassena et Nuna), soit en briques moulées à la main et séchées au soleil (à Djenné, chez les Hausa, Senoufo et Dagomba), soit encore en adobe, c'est-à-dire en briques rectangulaires préformées dans des moules de bois, puis séchées au soleil (chez les Sissala et dans les maisons récentes des Nabdama, des Bambara, des Dogon et de Djenné).

Les briques moulées à la main se présentent sous plusieurs formes : elles sont soit sphériques, soit côniques chez les Hausa, rectangulaires chez les peuples mandingues, demi-cylindriques chez les Senoufo du Mali ou alors cylindriques à Djenné, où elles sont appelées «djenné-ferey» (pl. I b). Ces dernières sont utilisées dans la construction des maisons à façades ornées typiques de cette ville, et sont limitées strictement à la région du bas Delta intérieur du Niger. Elles mesurent 18 cm de longueur et 15 cm de diamètre d'après A. van Gijn (1986, p. 167), mais 10 à 12 cm en longueur ainsi qu'en diamètre selon Ch. Monteil (1971, p. 189). Elles sont disposées perpendiculairement à la direction du mur selon A. van Gijn (1986, p. 167), mais empilées verticalement et

non à plat d'après L. Prussin (1981, p. 233). L'exemplaire le plus ancien a été découvert sur les fouilles de Djenné-Djeno, datant des environs de l'an mil (McIntosh, 1980, p. 104-111). Aujourd'hui, leur utilisation semble avoir cessé, mais les maçons se souviennent encore de la technique. Les briques rectangulaires moulées à la main sont attestées dans cette même région du Delta intérieur du Niger déjà en 1830, par R. Caillié, qui décrit leur fabrication. Ch. Monteil, au début de ce siècle, les distingue aussi des djenné-ferey et les attribue aux Bambara. Elles mesurent, selon lui, 40 à 50 x 20 à 25 x 4 à 5 cm.

Enfin, ce sont les briques préformées dans des moules de bois qui sont adoptées aujourd'hui à Djenné et ailleurs. Mais depuis quand ? Aucune précision n'existe à ce sujet. Selon L. Prussin (1981, p. 236), les briques rectangulaires »mandingues« moulées à la main seraient une tentative locale d'imitation de la brique d'adobe et de la forme des bâtiments rectangulaires qui lui est associée. Ceci doit cependant encore être prouvé.

Dans la falaise de Bandiagara au Mali, les Dogon mêlent à l'architecture en terre celle en pierre. Bien souvent, ils érigent le soubassement du mur en pierre sèche, et poursuivent ce dernier en briques de terre.

Cependant, il n'y a guère qu'en Mauritanie, dans la région du dhar Tichitt-Oualata, que la construction en pierre est omniprésente pour la réalisation de ces plans. Dans cette zone semi-désertique, l'argile fait cruellement défaut, alors que le rocher abonde. Les murs des maisons de Ksar-El-Barka et de Tichitt sont alors élevés grâce à des dalles de grès rosé ou de pierre verte, de grandeurs variables; celles-ci sont ajustées par de plus petits cailloux formant un calage, et le tout est cimenté d'un mortier de terre. A Oualata, ce sont des moellons d'inégales dimensions, grossièrement équarris et noyés dans un mortier d'argile, qui constituent les parois des bâtiments.

A Hamdallahi, l'imbrication des techniques de construction en terre paraît complexe, notamment au sein de la muraille. Dans la concession fouillée, les briques sont rectangulaires et mesurent précisément 30 x 20 x 9 cm. Elles doivent donc avoir été formées dans un moule, déjà à cette époque, ce qui pose le problème de l'introduction de cette technique. L'étude plus précise des divers types de briques présents sur ce site devrait être prometteuse en informations de tous genres.

5.e. Elévation

Concernant les couvertures, les toits plats de terre couvrent les cases dans la majorité des cas (19 villages sur les 21 utilisables pour cette analyse). A Djenné, leur construction nécessite de nombreuses astuces techniques pour les rendre imperméables. Ces toitures se composent en effet d'un latis de bois couvert d'un lit de morceaux de briques d'argile pour boucher les interstices, puis d'une couche de terreau d'ordures ménagères en décomposition. Finalement, un enduit de boue pourrie sortie du fond des mares, mélangée à de la balle de riz, est appliqué pour garantir l'étanchéité (Monteil, 1971, p. 189-190). Par contre, les toits pointus de chaume fixés sur une charpente de bois ne se

rencontrent associés à ce type de construction que chez les Senufo en Côte d'Ivoire et chez les Dagomba au Ghana, deux exemples très méridionaux.

L'identification de la présence éventuelle d'un étage à partir d'un plan au sol est un problème d'importance pour l'ethnoarchéologue. Trois éléments sont susceptibles de la révéler: ce sont l'importance des fondations, l'épaisseur des murs et la présence de piliers de soutien. Par malheur, ces données manquent dans la plupart des publications ethnologiques. Dans le cadre de notre étude, deux exemples de bâtiments à étage se sont présentés:

Le premier, en Mauritanie, notamment à Tichitt et à Oualata, nous montre des maisons de pierre constituées d'un rez-de-chaussée de plusieurs pièces, dont une partie au moins est surmontée d'un étage. Les murs extérieurs sont assez épais (0,75-0,80 m) tandis que les cloisons intérieures sont tantôt plus minces (0,50 m), tantôt presque équivalentes (0,50-0,80 m). Des piliers de soutien sont, en outre, parfois construits pour assurer la stabilité de l'édifice.

Le deuxième cas, la ville de Djenné au Mali, est le seul à posséder des immeubles de terre composés d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Ch. Monteil (1971, p. 186-188) écrit qu'un deuxième étage, composé d'une ou de deux pièces et de latrines peut même être ajouté, moyennant des murs assez épais et solides. Ce cas paraît cependant relativement rare car ni A. van Gijn, ni L. Prussin, dans leurs travaux sur l'architecture de Djenné, n'en font mention. Selon Ch. Monteil, les maisons du début du siècle sont élevées grâce à des murs d'une épaisseur de 6 briques (c'est-à-dire environ 60 à 72 cm), tandis que les très anciennes constructions le sont grâce à de plus larges encore. A. van Gijn apporte à cela quelques précisions intéressantes: les bâtiments djennéens traditionnels à étage sont, selon elle, assis dans de larges et profondes tranchées de fondation (60 à 70 x 80 cm) et montés grâce à plusieurs rangs parallèles de djenné-feréy, disposés perpendiculairement à la direction du mur. Ainsi, au rez-de-chaussée, le mur, sur trois côtés de la maison, est composé de trois lignes de briques (env. 54 cm), tandis que celui de façade en comprend quatre (env. 72 cm) s'il est destiné à soutenir un étage. Deux rangs suffisent pour le deuxième niveau, mais des perches de bois sont emmurées pour consolider le tout. En outre, afin de renforcer l'armature générale, des piliers d'arc-boutant sont placés à l'extérieur dans les coins de l'habitation et dans le prolongement des murs intérieurs sur la façade.

Au vu de cela, la maison d'Hamdallahi, avec sa tranchée de fondation à peine marquée et ses murs de 40 cm d'épaisseur, formés de deux rangs de briques seulement, nous fait fortement pencher en faveur d'une construction de plain-pied. La disposition des briques, parallèles à la direction du mur, n'est de surcroît pas propice au soutien d'une lourde charge. Malgré la présence possible de piliers intérieurs, un étage semble très peu probable.

5.f. Bilan

Il convient avant tout de garder une extrême prudence dans l'interprétation des résultats. En effet, ceux-ci ne sont basés que sur la littérature accessible, souvent pauvre et lacunaire; par ailleurs, le nombre de plans-type de référence est relativement faible. Il est donc hasardeux de vouloir déduire de véritables régularités, et inutile d'employer des moyens statistiques, comme on le ferait à partir de plus grandes séries. Des observations plus systématiques sur le terrain, notamment dans les villes et villages peul sédentarisés actuels, seraient les bienvenues. Néanmoins, ce travail fait ressortir certaines tendances et met en évidence quelques directions de recherches:

– La réalisation de ce plan de construction est assez fréquente au Mali, surtout à Djenné, chez les Dogon et les Bambara, au Burkina dans plusieurs groupes gurunsi, en Côte d'Ivoire chez les Senufo, et au sud de la Mauritanie. Ainsi ce plan-type, qui se trouve tant dans les savanes ou le sahel que dans des régions semi-désertiques, ne semble pas directement lié à une zone de climat ou de végétation particulière. De plus, on peut l'observer aussi bien dans des contextes d'architecture quadrangulaire que mixte ou circulaire, mais dans ce dernier cas, il résulte souvent d'une évolution récente de la construction allant vers l'adoption de formes rectangulaires.

– La surface de la maison fouillée à Hamdallahi est plus vaste que la moyenne de celles des plans de comparaison. Les dimensions restent cependant incluses dans l'intervalle déterminé par les valeurs extrêmes. La cause de cet écart reste à être élucidée.

– Dans la grande majorité des cas recensés, la fonction de ce type de construction est, au moins en partie, liée au logement. L'antichambre forme alors une pièce d'habitation, pour l'homme ou pour la femme, accompagnée le plus souvent d'une chambre destinée au stockage (magasin ou grenier), ou assez fréquemment d'une seconde pièce d'habitation, notamment à Djenné, mais rarement d'une cuisine. Il est donc plausible de supposer une fonction d'habitat pour les deux chambres de la maison d'Hamdallahi. En effet, seuls les plans de Mauritanie montrent des pièces vouées en totalité au stockage ou à la cuisine, sans aucune vocation de logement. Il serait d'ailleurs intéressant d'en connaître la raison.

– Dans une perspective historique et ethnoarchéologique de l'architecture, les techniques de construction doivent être précisées, notamment les formes, grandeurs et types de fabrication des briques, la présence et la localisation de piliers de soutien et, si possible, les informations concernant les fondations.

Hamdallahi, de par sa position géographique et chronologique, semble être une cité-clé pour l'étude de l'interaction de ces différentes technologiques.

6. Synthèse, interprétations et conclusions (E.H.)

Les apports de cette mission 1989 éclaircissent, d'ores et déjà, une partie de la problématique envisagée dans l'introduction.

Ainsi, en ce qui concerne l'occupation de la ville, il existait déjà une présence humaine avant ou pendant une phase d'inondation antérieure à la construction du bâtiment fouillé. Toutefois, dans l'état actuel de nos connaissances, il n'est pas permis de généraliser cette information à l'ensemble de la cité. En effet, notre édifice a-t-il été réellement bâti en 1819, ou bien érigé plus tardivement alors qu'une partie de la ville était déjà debout ?

Par contre, il est certain que le quartier où s'est pratiquée la fouille n'a pas été détruit par le feu. De plus, la manière soigneuse dont les pièces étaient vidées de tous objets ou débris, hormis les vases bien rangés et intacts (brisés par l'effondrement tardif de la toiture), infirme toute « mise à sac » violente.

La disposition de ces récipients, renversés et groupés autour de l'entrée, implique également une volonté certaine de « retour ».

En nous rappelant qu'il ne s'agit que d'une fouille isolée au cœur de cette ville si vaste, nous pouvons déjà présager que les circonstances « violentes » de la fin d'Hamdallahi devront, à l'avenir, être très probablement nuancées, et que l'incendie signalé par H. Delafosse (1912, p. 323) doit encore être attesté.

Nos travaux apportent également des données sur le plan et l'organisation d'une concession. Celle-ci est pentagonale, ceinte d'un mur, usage auquel les textes font allusion, et centrée sur une vaste cour. Deux constructions y sont inscrites selon un axe nord-sud, de part et d'autre de l'entrée.

Le bâtiment méridional, par ses larges dimensions (39,5 m²), ses pièces réparties en chambre et antichambre, le soin apporté à sa finition (revêtement de sol, enduit mural probable), ses supports de jarres à eau et ses petits foyers, peut être considéré comme le logement principal. L'étude ethnoarchéologique menée ci-dessus par l'un de nous (A.M.), confirme non seulement cette interprétation, mais montre aussi que ce type de maison est encore construit aujourd'hui, cependant selon des dimensions plus réduites. En ce qui concerne l'attribution respective des deux pièces, l'absence de pieds de lit ne permet pas d'identifier la chambre à coucher. Le décrochement de la pièce occidentale est assez mystérieux : vu son orientation vers l'est, il pourrait représenter un recoin réservé à la prière, mais ceci sans aucune certitude. Nous ne possédons pas assez de données pour pouvoir déterminer l'attribution sexuelle de ce bâtiment.

La fonction du bâtiment nord n'est pas aisée à déterminer. Toutefois, en considérant ses dimensions (16,9 m²), plus restreintes que celles de l'immeuble sud, l'absence de revêtement de sol et de foyers importants (excluant une cuisine), il s'agit probablement d'une remise ou d'un logement secondaire.

Dans la cour, se trouvait un coin cuisine apparemment face à l'entrée de la

concession, ainsi que l'indique un épais dépôt cendreux. D'après nos nombreuses observations de concessions actuelles de cette région, le «réduit» situé entre le bâtiment sud et le mur de clôture occidental, désigne incontestablement l'emplacement des toilettes.

Lors des enquêtes ethnoarchéologiques menées sur le terrain, nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'observer des plans de concessions analogues, particulièrement vers Sindégué et Korientzé. Ceux-ci se distinguent nettement par le peu de bâtiment en dur. Dans notre cas, la concession, d'une superficie de 275 m², ne présente que 56,4 m² de constructions couvertes, soit 20,5%.

Malheureusement, ces précisions font généralement défaut dans la littérature ethnographique, ce qui ne nous permet pas d'approfondir actuellement cet aspect. Toutefois, d'après nos constatations faites dans la région, les concessions de ce type appartiennent toutes à des Peul. Il n'est pas impossible que ces plans très «aérés» soient la réminiscence de campement sous tentes et soient liés à la sédentarisation tardive de cette ethnie. Il est également intéressant de remarquer que le plan du bâtiment sud semble être caractéristique du centre de l'Afrique de l'ouest. Par ailleurs, comme nous l'avons souvent vu dans ce type de concessions, il est possible qu'une tente ou un case ronde de branches ait été dressée dans la cour.

Au sujet des techniques architecturales, certaines observations peuvent être retenues. Ainsi, les fondations sont peu profondes, plutôt conçues comme une mise à l'horizontale de l'assise de construction. Les murs sont montés en briques crues rectangulaires dont la régularité des dimensions (30 x 20 x 9 cm) laisse entrevoir l'utilisation possible d'un moule. Elles sont juxtaposées deux à deux par leur longueur et décalées de couche en couche. Ainsi, nous avons ici la confirmation de l'introduction, dans la région d'Hamdallahi, de ce type de briques dès la première moitié du 19^e siècle, soit antérieurement à l'arrivée des européens.

Par contre, dans la partie orientale du bâtiment sud, une paroi intérieure avait été érigée en banco. Celle-ci, en doublant le mur de clôture monté en briques, avait probablement une fonction isolante. Ceci indique, selon les nécessités, l'utilisation de deux techniques de construction différentes.

Une autre donnée intéressante consiste en l'utilisation d'un béton comme revêtement de sol. Il est composé d'une argile, à laquelle a été mêlée une charge tamisée, coulée après le surcreusement des pièces. Après l'application, la surface du sol a été tassée et soigneusement lissée.

Comme semblent l'indiquer des liserés de précipités blanchâtres, l'ensemble des murs ont probablement été enduits.

L'absence d'une véritable tranchée de fondation, la minceur des murs (40 cm) et la disposition des briques, posées parallèlement à l'axe des murs, permettent d'affirmer que cette maison n'était pas surmontée d'un étage, et cela malgré la présence manifeste de deux piliers centraux, à soubassements de pierres, probablement destinés à soutenir le poutrage. En fait, comme l'a montré l'un de nous (A.M.), les données techniques des maisons à étage de Djenné, sont fort différentes de celles observées ici.

Par contre, comme sur tous les bâtiments actuels, la gouttière indique tou-

jours la présence d'un toit en terrasse et très généralement l'emplacement d'une ruelle. D'autre part, des dispositions étaient également prises pour lutter contre l'érosion des pluies : les murs étaient talutés à leurs bases et une pierre était placée pour «amortir» les eaux de gouttière.

Au sujet du matériel archéologique, trois groupes céramiques distincts ont pu être mis en évidence. Grâce aux observations effectuées lors de la mission ethno-archéologique, dont les principales données ont été rassemblées ci-dessus par l'un de nous (M.H.), il nous est possible d'aller de l'avant dans le domaine interprétatif.

I. Le premier de ces groupe se caractérise comme suit. Il s'agit de récipients aux formes hémisphériques, dont les fonctions principales semblent avoir été de garder l'eau, de cuire les céréales sur le feu et le couscous à l'étuvée. Certaines caractéristiques permettent de reconstituer la technique de fabrication. Le dégraissant, de granulométrie fine et régulière, indique un tamisage préalable soigné, mais sa diffusion irrégulière au sein de la céramique révèle un pétrissage peu homogène de l'argile. Des traces, en relief sur la panse, indiquent l'utilisation d'un moule en bois hémisphérique et crevassé, tandis que la pâte, de texture «feuilletée», et la finesse des parois pourraient témoigner de la technique du montage par pilonnage. Les jonctions entre le col et la panse indiquent une fabrication en deux temps. L'aspect engobé de certains vases révèle une troisième phase, de finition, où intervient un lissage après séchage et réhumidification. Le décor, simple, consiste en motifs peints en rouge, lesquels peuvent, plus rarement, être complétés par l'application d'un cordon impressionné. Une marque en relief indique que les potières utilisaient certains signes pour distinguer leur production respective.

L'étude ethnoarchéologique identifie ce groupe I à la tradition peul actuelle, et permet donc de répondre par l'affirmative à l'une des principales questions posées ci-dessus, à savoir l'existence d'une «céramique peul» à l'époque d'Hamdallahi. Il semble y avoir très peu d'évolution par rapport à la situation actuelle, si ce n'est, aujourd'hui, la rareté de la fabrication des passoires et de l'application des cordons décoratifs. Les quelques petites différences observées pourraient s'expliquer, soit par une évolution chronologique ou par l'éloignement géographique des centres de production utilisés pour les comparaisons, soit par le caractère restreint de l'échantillonnage prélevé à Hamdallahi.

II. Par contre, le deuxième groupe se distingue par des formes et des fonctions très diverses : jarre à eau, lampe à huile, gouttière, vase à ablutions. Du point de vue technique, moins de soin semble avoir été consacré au tamisage : le dégraissant montre, en effet, une granulométrie irrégulière et assez grossière. Cependant, sa répartition régulière indique un pétrissage soigneux et sa rareté, une utilisation parcimonieuse. L'épaisseur des parois ainsi que la compacité de la pâte pourraient résulter d'un montage au colombin, par ailleurs attesté sur l'un des vases.

En ce qui concerne la décoration, les vases de ce groupe II sont différents

des récipients précédents : ils montrent des impressions, soit imprimées au peigne ou au tampon, soit roulées à la cordelette tressée ou non. Ces décors sont généralement combinés à des lignes incisées, tandis que les surfaces extérieures sont souvent enduites uniformément d'une peinture rouge. Par comparaison avec la céramique actuelle, ce groupe II est identifiable à la production somono, ou éventuellement bambara dans certains cas. En effet, les formes et les décors sont identiques à ceux utilisés de nos jours. Seule la lampe semble en voie de disparition, ceci probablement à cause de l'utilisation massive des lampes-tempête à pétrole.

III. Certains tessons montrent des formes actuellement inconnues. Il pourrait s'agir, éventuellement, de formes plus anciennes. Dans ce travail, elles sont provisoirement rassemblées dans un troisième groupe.

L'étude de la répartition du matériel céramique, en tenant compte des trois groupes qui précèdent, nous apporte de précieuses indications.

Ainsi, le matériel céramique, abandonné par les occupants de la concession, appartient majoritairement (77%) au groupe I, ce qui nous autorise à y voir une concession peul. L'analyse de la situation actuelle indique que les vases somono sont uniquement présents pour pallier à des manques du répertoire peul. En effet, la technologie peul ne permet pas de fabriquer des formes aussi complexes que des lampes à huile ou des gouttières, pour ne citer que ces deux exemples. Apparemment, ces lacunes se faisaient déjà ressentir à Hamdallahi.

Au contraire, le deuxième ensemble, provenant vraisemblablement de dépotoirs ou d'habitats situés près des marécages «extra muros» d'où était extraite l'argile, indique une grande majorité de céramique de type somono. Il serait tentant d'y voir des villages de pêcheurs somono installés en bordure de la ville, près des zones d'inondation, à une période contemporaine ou antérieure à la construction des bâtiments qui nous concernent ici.

Enfin, pour terminer cette revue du matériel archéologique, plusieurs objets se sont révélés assez caractéristiques. Des briquettes en terre cuite, décorées, laissent entrevoir l'utilisation de carrelages, probablement pour des décors architecturaux, cet élément se retrouvant également sur le site proche de Tiébala; des cauris indiquent encore l'utilisation de cette monnaie, tandis que des jetons en céramique taillée mettent en évidence le caractère tardif de cette pratique, déjà reconnue plusieurs siècles auparavant sur de grands sites urbains, tels que celui de Begho au Ghana.

Pour conclure, cette étude d'une ville africaine des «temps modernes» fait nettement ressortir l'interdépendance des trois disciplines que sont l'Histoire, l'Archéologie et l'Ethnologie.

L'ethnoarchéologie apporte particulièrement certaines des clefs interprétatives manquantes, nécessaires à la compréhension du site d'Hamdallahi.

Nous espérons, dans un avenir proche, étendre nos travaux aux différentes parties de la ville, afin d'en cerner ses principales caractéristiques et de compléter notre connaissance de ce moment de l'histoire africaine qu'est l'empire peul du Massina.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs, but the characters are too light and blurry to transcribe accurately. It appears to be a standard block of text, possibly a letter or a page from a book.

Bibliographie

AGORSAH E.K., 1968.

House forms in northern Volta Basin, Ghana : evolution, internal spatial organisation and social relationship depicted. *West African Journal of Archaeology* 16, 25-51.

ANQUANDAH J., 1982.

Rediscovering Ghana's past. Accra, 161 p.

ARCHER I., 1971.

Nabdum compounds, northern Ghana. In : OLIVER P., éd. *Shelter in Africa*. London, 46-57.

BA A.H./ DAGET J., 1984.

L'empire peul du Macina (1818-1853). Paris, 306 p.

BARTH H., 1861 (nouv. éd).

Voyages et découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale pendant les années 1849 à 1855 (trad. de : *Reisen und Entdeckungen in Nord-und-Central Afrika in den Jahren 1849 bis 1855, 1859/1860*). Paris, 4 vol.

BOURDIER J.-P./ MINH-HA T.T., 1985.

African spaces : designs for living in Upper Volta. New York, 229 p.

BRASSEUR G., 1952.

A propos des maisons en dur de Fadiout. *Notes Africaines* 56, 117-119.

BRASSEUR G., 1968.

Les établissements humains au Mali. Paris, 549 p. (Thèse d'Etat).

BROWN W.A., 1968.

Toward a chronology for the Caliphate of Hamdullahi (Masina). *Cahiers d'Etudes Africaines* 31, 428-434.

BROWN W.A., 1969.

The Caliphate of Hamdullahi ca. 1818-1864 : a study in african history and tradition. *Ann Arbor*, 253 p. (Ph. D., Univ. of Wisconsin).

CAILLIE R., 1979.

Voyage à Tombouctou. Paris, 774 p., 2 vol.

CARON E., 1891.

De Saint-Louis au port de Tombouctou : voyage d'une canonnière française. Paris, 376 p.

DELAFOSSÉ H., 1912 (rééd. 1972).

Haut Sénégal-Niger. Paris, 3 vol.

DENYER S., 1978.

African traditional architecture : an historical and geographical perspective. New York, 210 p.

DIARAH-SANANKOUA F.B., 1982.

L'organisation politique du Maasina (Diina), 1818-1862. Paris, 539 p. (Thèse de doct. 3e cycle, Paris I, Panthéon-Sorbonne).

FIEDERMUTZ-LAUN A., 1983.

Architekturforschung in Obervolta und ihre ethnologische Aussage. *Paideuma* 29, 141-220.

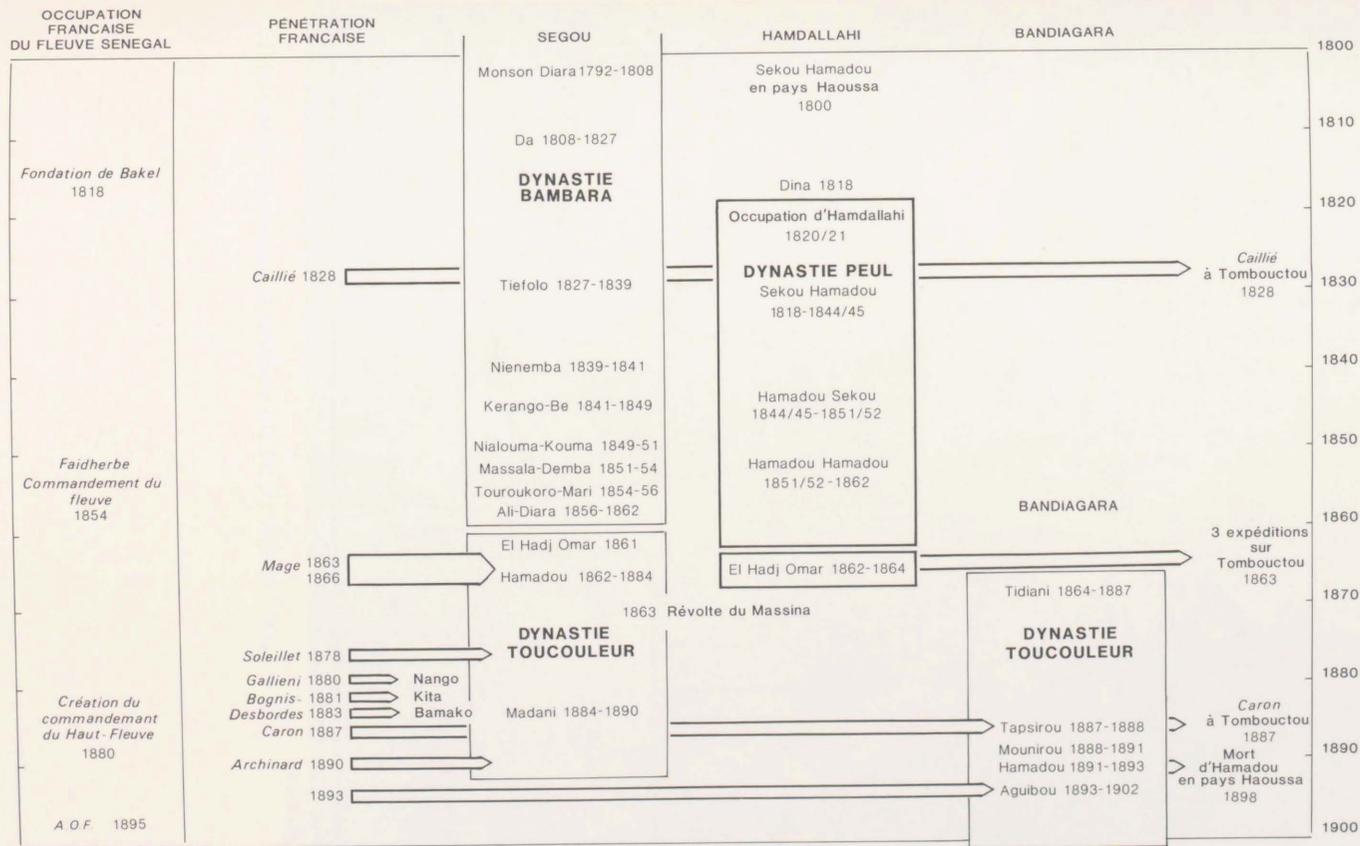
GALLAIS J., 1967 (rééd. 1980).

Le delta intérieur du Niger et ses bordures : étude de géographie régionale. Dakar, 2 vol., 621 p. (Mémoire de l'Institut fondamental d'Afrique Noire 79).

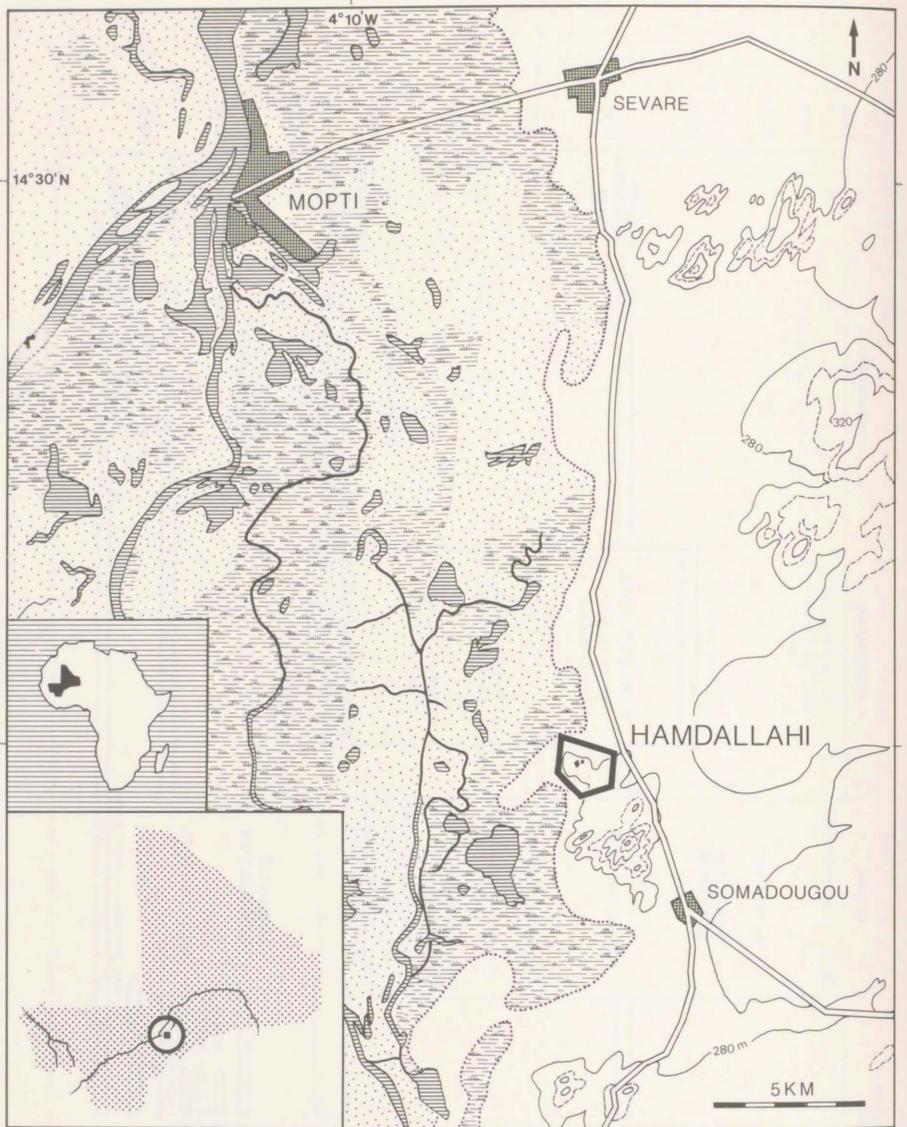
- GALLAY A./ HUYSECOM E., 1989.
Ethnoarchéologie africaine : un programme d'étude de la céramique récente du delta intérieur du Niger (Mali, Afrique de l'ouest). Genève, 143 p. (Documents du Département d'anthropologie et d'écologie de l'université 14).
- GARDI R., 1974.
Architecture sans architecte : sur l'art traditionnel de bâtir en Afrique de l'Ouest. Berne, 250 p.
- HANCE W.A., 1975 (2ème éd).
The geography of modern Africa. New York, 657 p.
- JACQUES-MEUNIE D., 1961.
Cités anciennes de Mauritanie. Provinces du Taganant et du Hodh. Paris, 196 p.
- KEITA B., 1985.
L'habitat hausa à Birnin Konni, expression environnementale et culturelle. In : KEITA B./ ARA-DEON S.B., Habitat hausa, dynamique d'une adaptation culturelle. Paris, 5-81.
- KIENTZ A., 1976.
Optimisation de la communication et agencement de l'espace : le modèle Senoufo. *Cahiers d'Etudes Africaines* 63-64, 541-552.
- MAGE E., 1980 (nouv. éd).
Voyage au Soudan occidental (1863-1866). Paris, 308 p.
- McINTOSH R. J., 1977.
The excavation of mud structures : an experiment from West Africa. *World Archaeology* 9/2, 188-189.
- McINTOSH S.K./ McIntOSH R. J., 1980.
Prehistoric investigations at Jenne, Mali. Oxford, 541 p., 2 vol. (B.A.R. International Series 1989).
- McINTOSH S.K./ McIntOSH R. J., 1984.
The early city in West Africa : towards an understanding. *The African Archeological Review* 2, 73-98.
- MONTEIL C., 1971 (nouv. éd).
Une cité soudanaise, Djenné. Paris, 303 p.
- PRUSSIN L., 1970.
Contribution à l'étude du cadre historique de la technologie de la construction dans l'ouest africain. *Journal de la Société des Africanistes* 40/ 2, 175-179.
- PRUSSIN L., 1974.
The architecture of Djenne : african synthesis and transformation. Ann Arbor, 426 p. (Ph. D. Yale Univ., 1973).
- PRUSSIN L., 1981.
Building technologies in the West African Savannah. In : Le sol, la parole et l'écrit; mélanges en hommage à R. Mauny, 1. Paris, 227-245.
- ROBINSON D., 1988.
La guerre sainte d'Al-Hajj Umar : le Soudan occidental au milieu du XIXe siècle. Paris, 413 p.
- VAN GIJN A., 1986.
Habitation in Djenne, Mali : use of space in west-african town. In : FOKKENS H./ BANGA P./ BIERMA M., éd. Op zoek naar mens en materiële cultuur. Feestbundel aangeboden aan J.D. van der Waals. Groningen, 163-184.

Figures

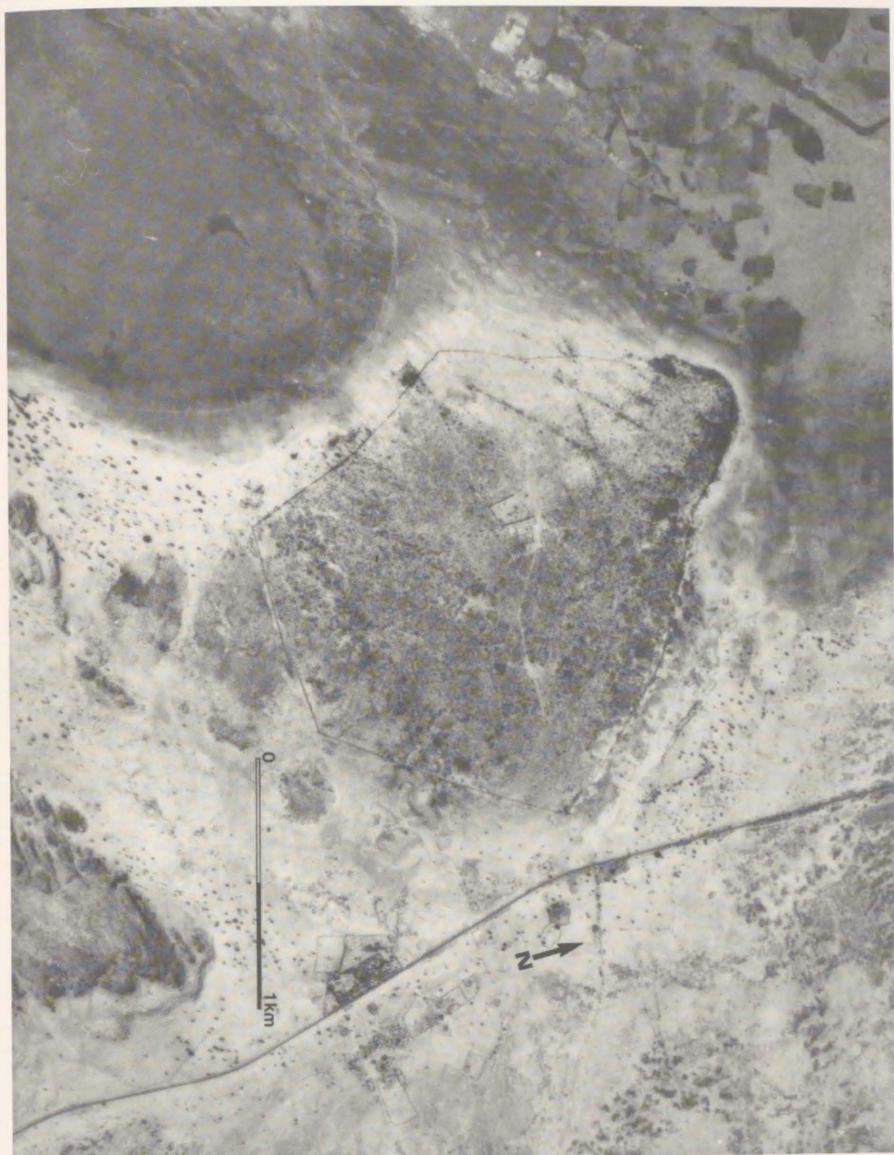
1870
1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900



1. Tableau chronologique.



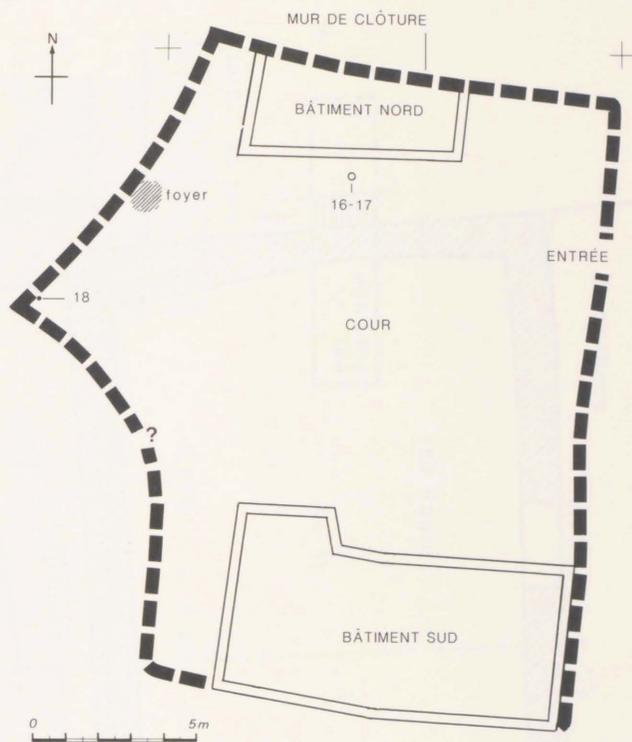
2. Situation.



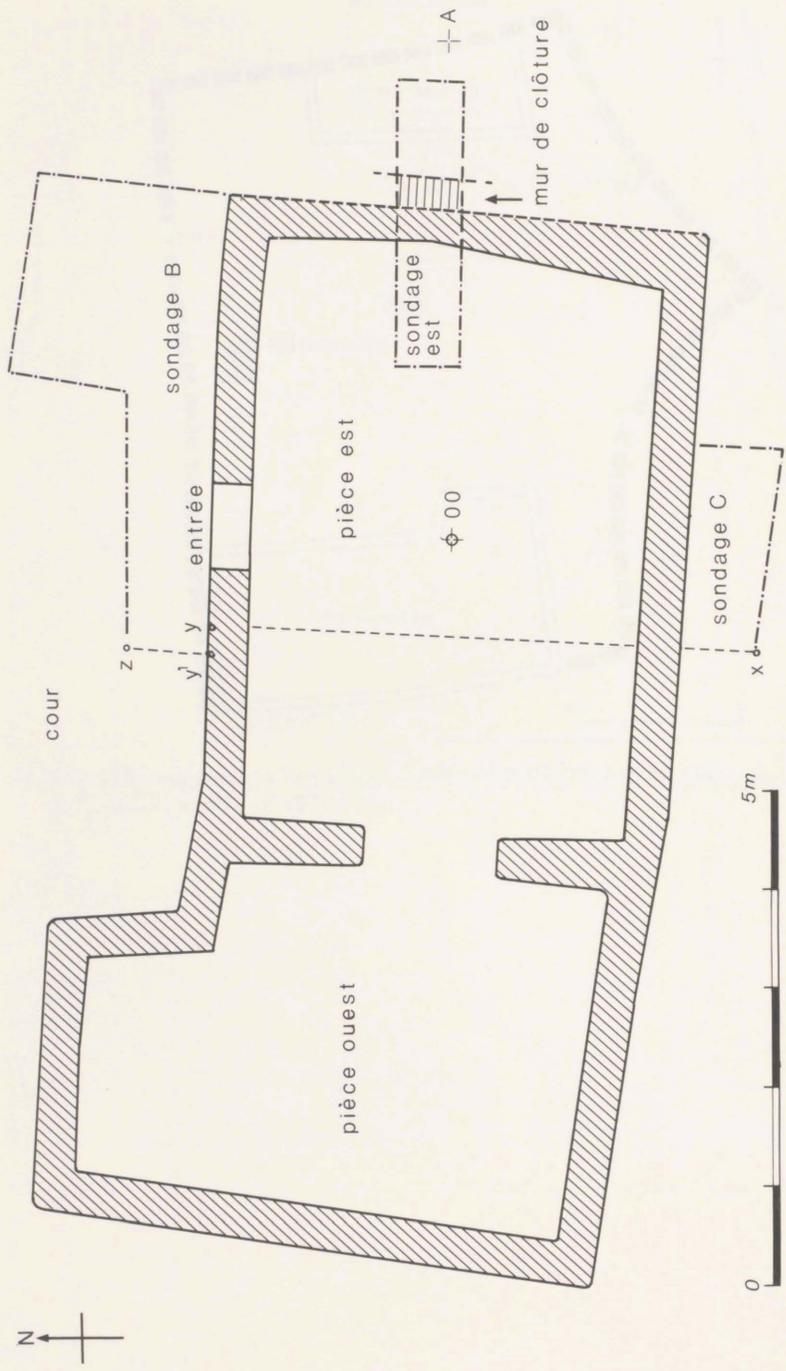
3. Extrait de la photographie aérienne I.G.N. 71 AO 891/500.



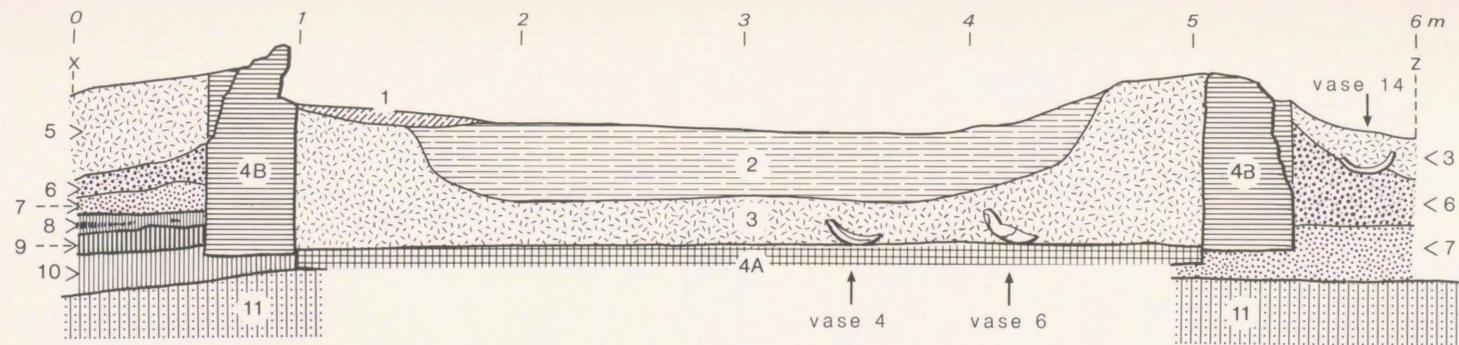
4. Tracé des remparts de l'enceinte extérieure, d'après le plan topographique établi par la D.N.C.T. le 10 mai 1979.



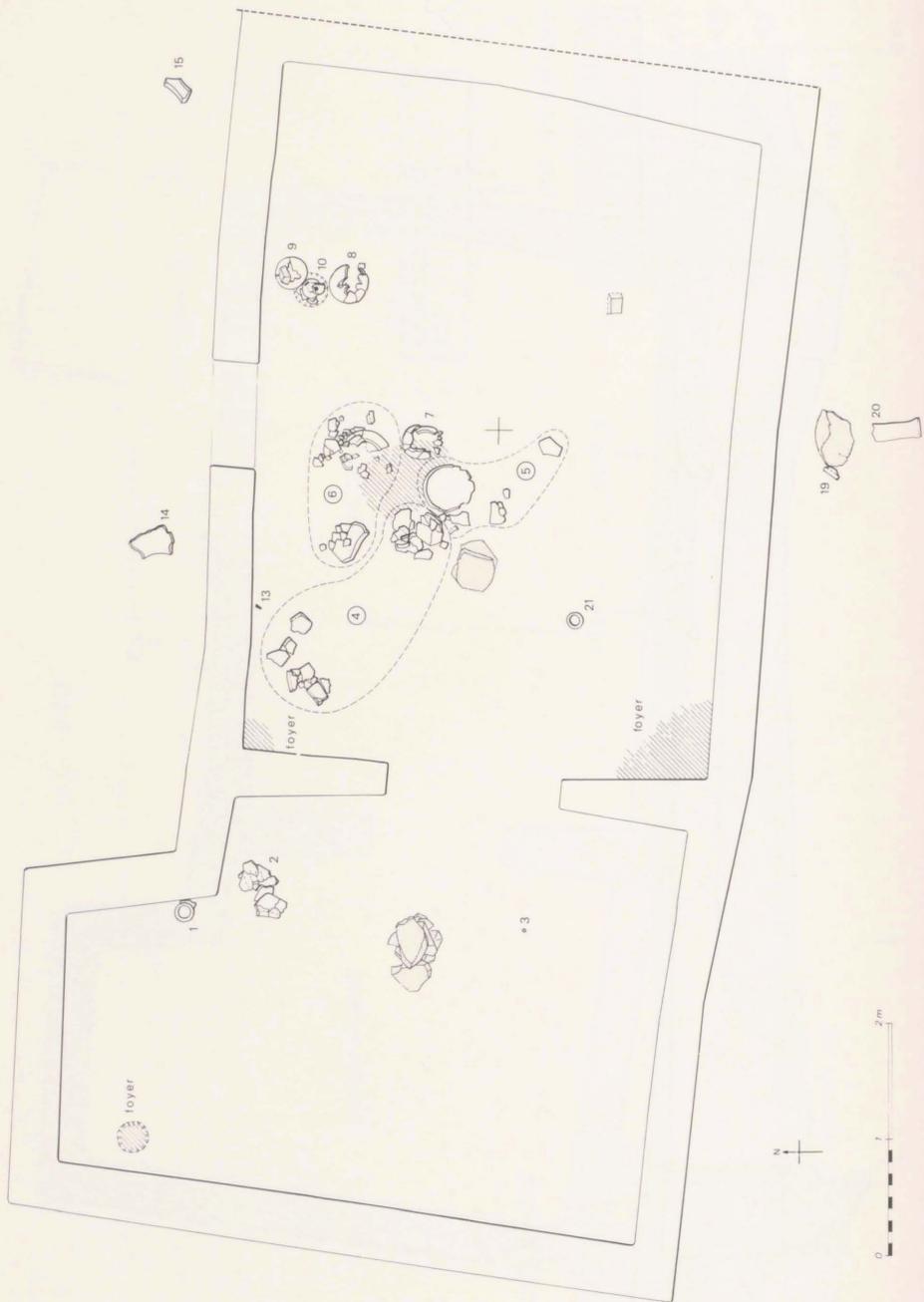
5. Plan de la concession fouillée.



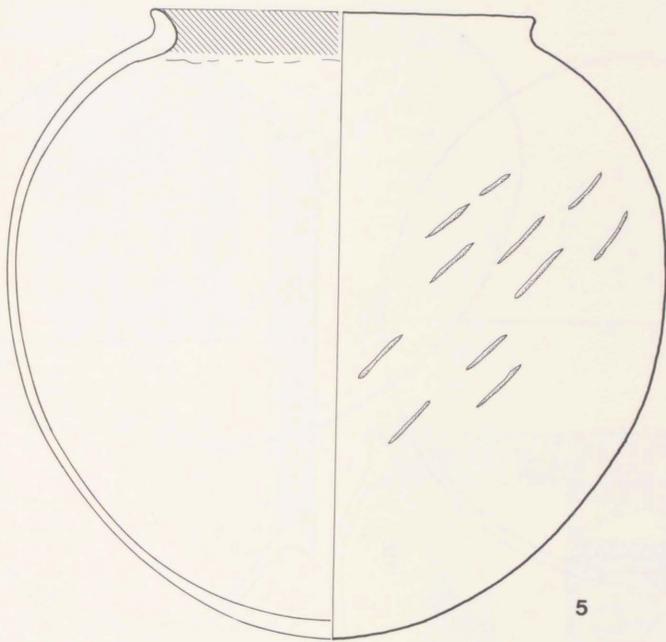
6. Plan du bâtiment sud.



7. Relevé stratigraphique.



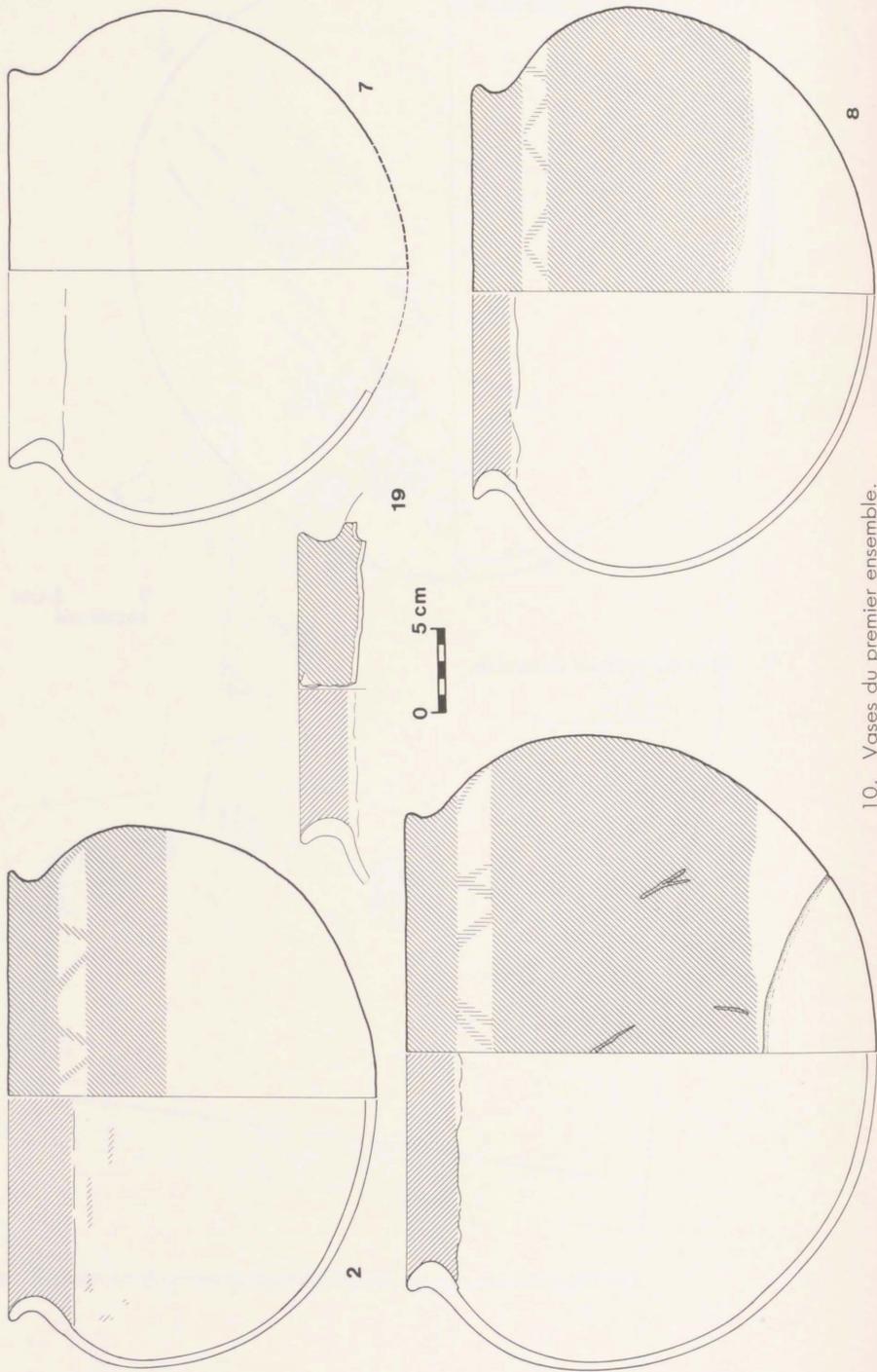
8. Répartition du matériel archéologique au sein du bâtiment sud.



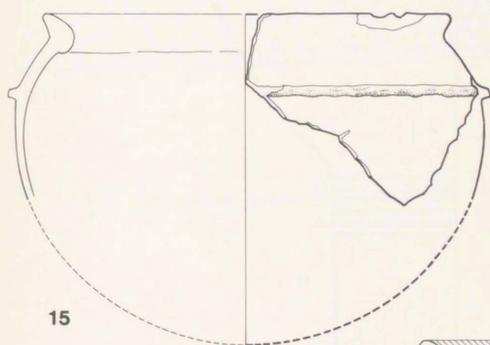
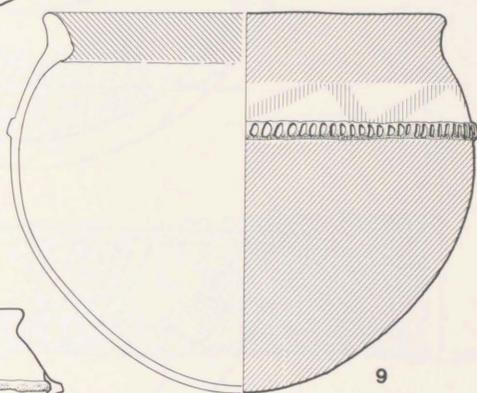
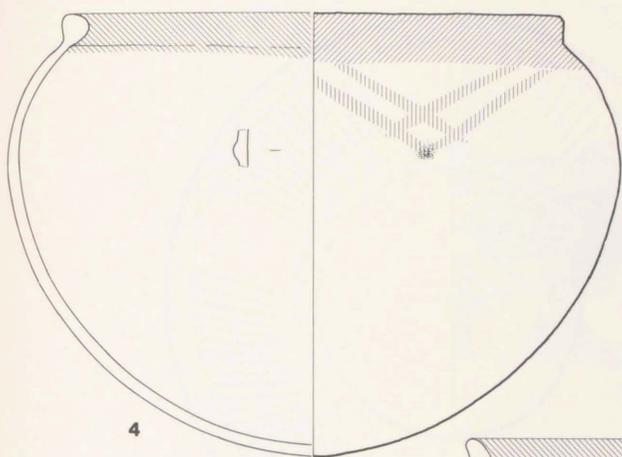
5

0 5 cm

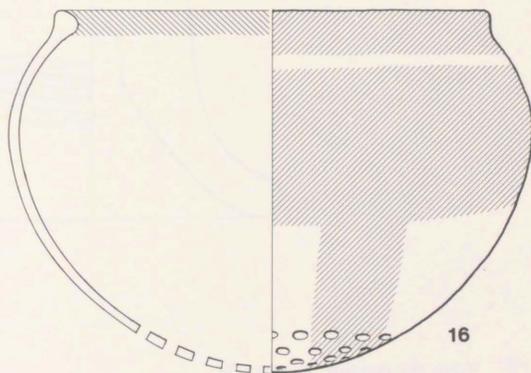
9. Vase du premier ensemble.



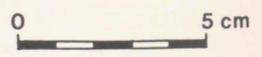
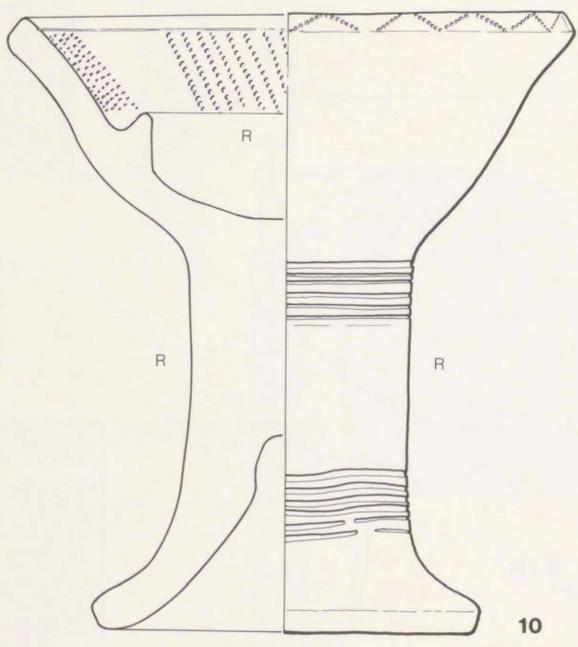
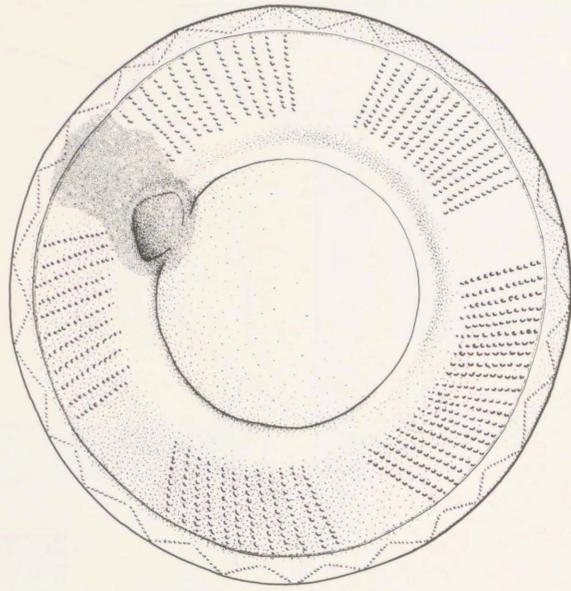
10. Vases du premier ensemble.



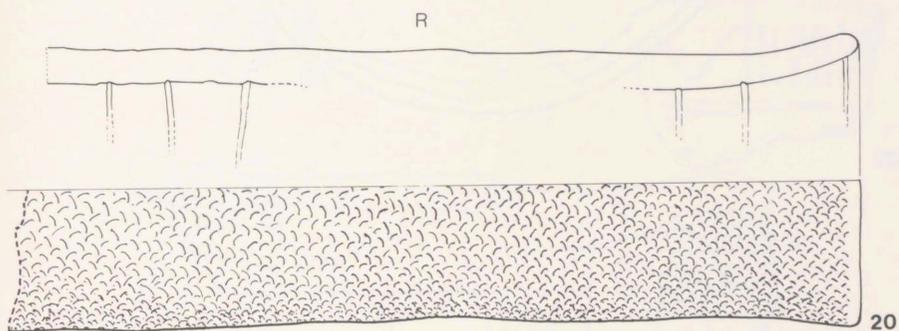
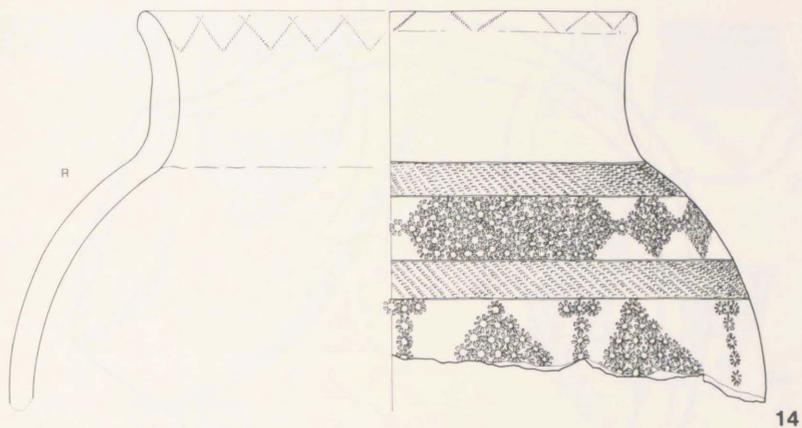
0 5 cm



11. Vases du premier ensemble.

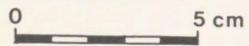
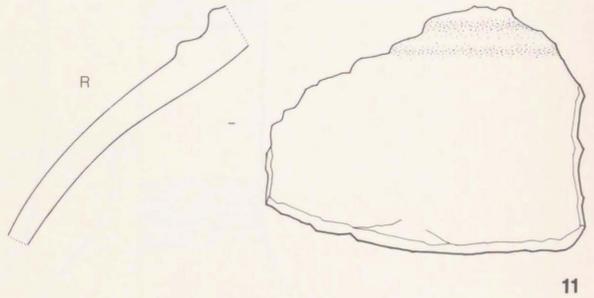
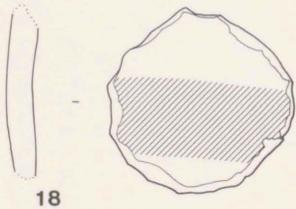
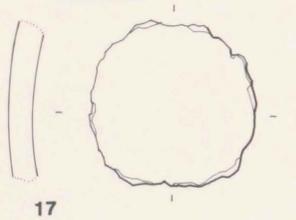
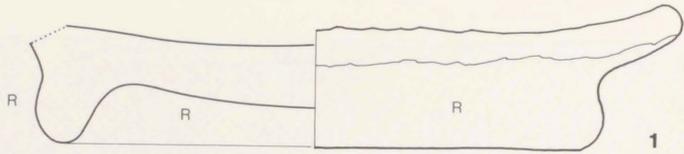
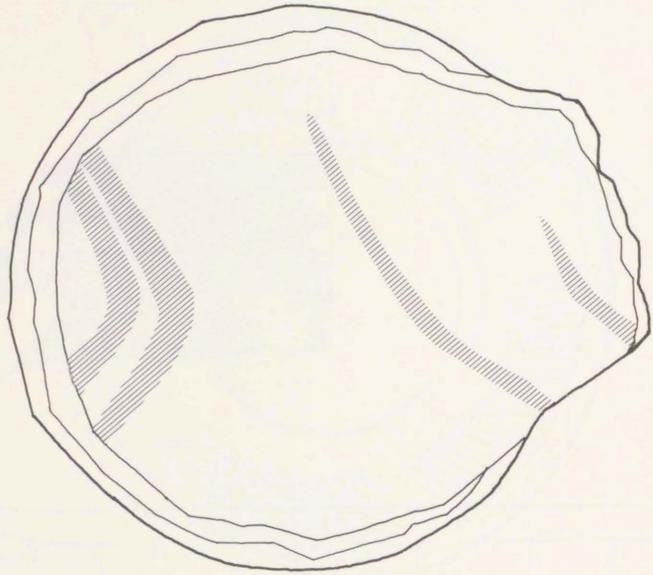


12. Vase du premier ensemble.

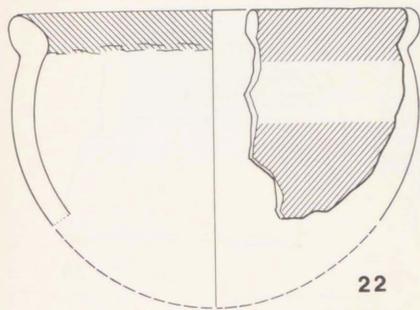


0 5 cm

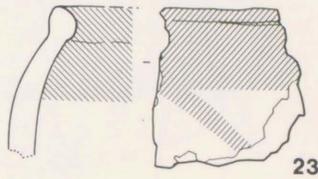
13. Vases du premier ensemble.



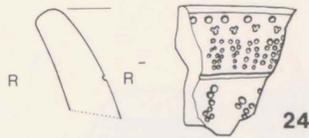
14. Tessons et rondelles taillées en céramique du premier ensemble.



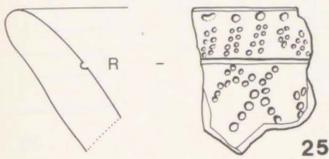
22



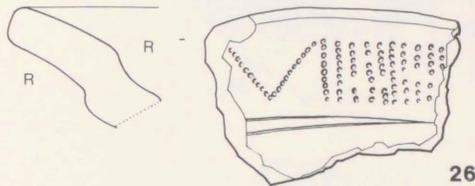
23



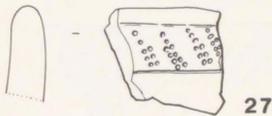
24



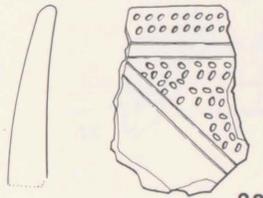
25



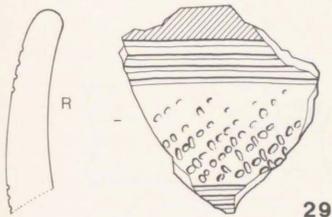
26



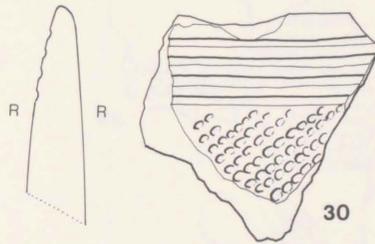
27



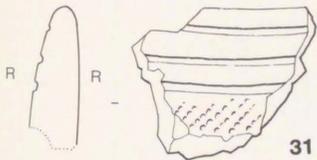
28



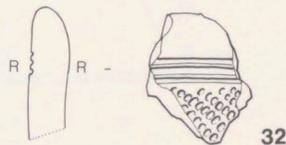
29



30



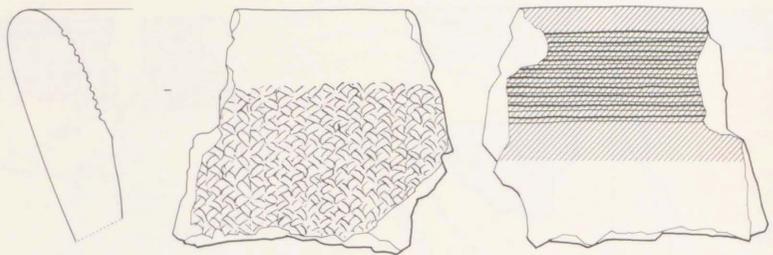
31



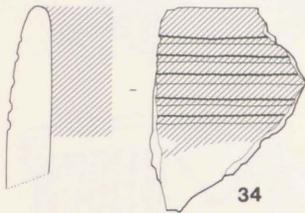
32



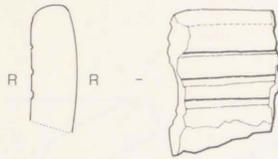
15. Tessons du deuxième ensemble.



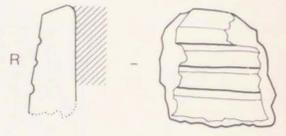
33



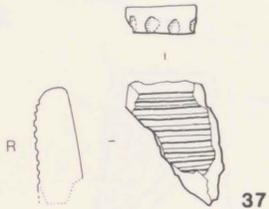
34



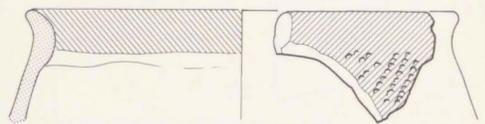
35



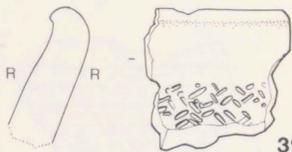
36



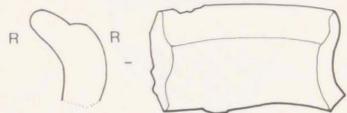
37



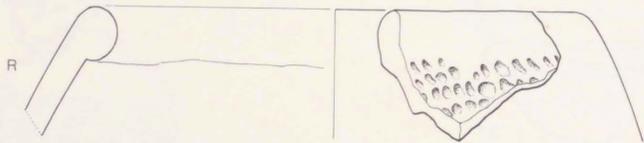
38



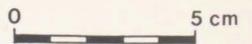
39



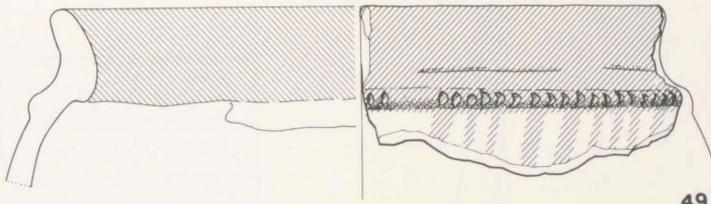
41



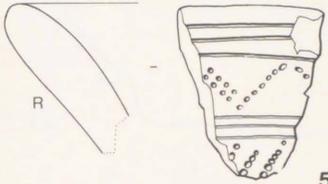
40



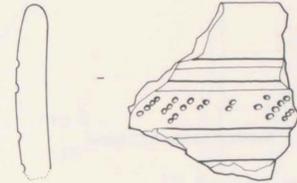
16. Tissons du deuxième ensemble.



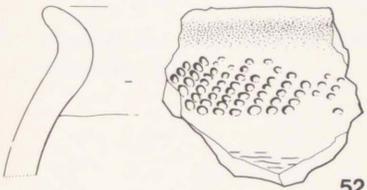
49



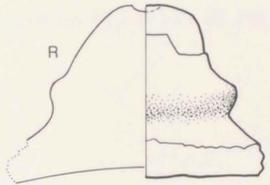
50



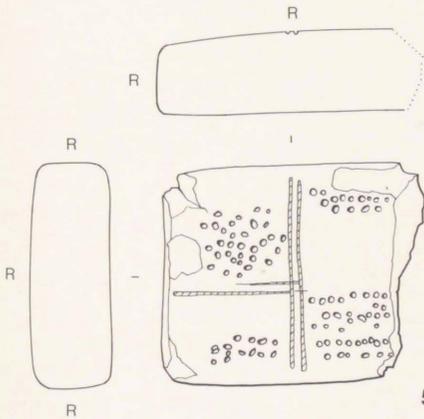
51



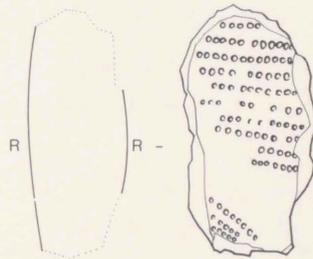
52



53



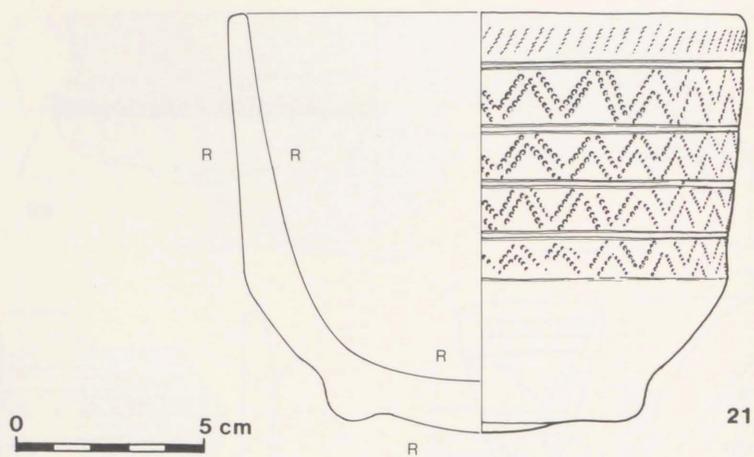
54



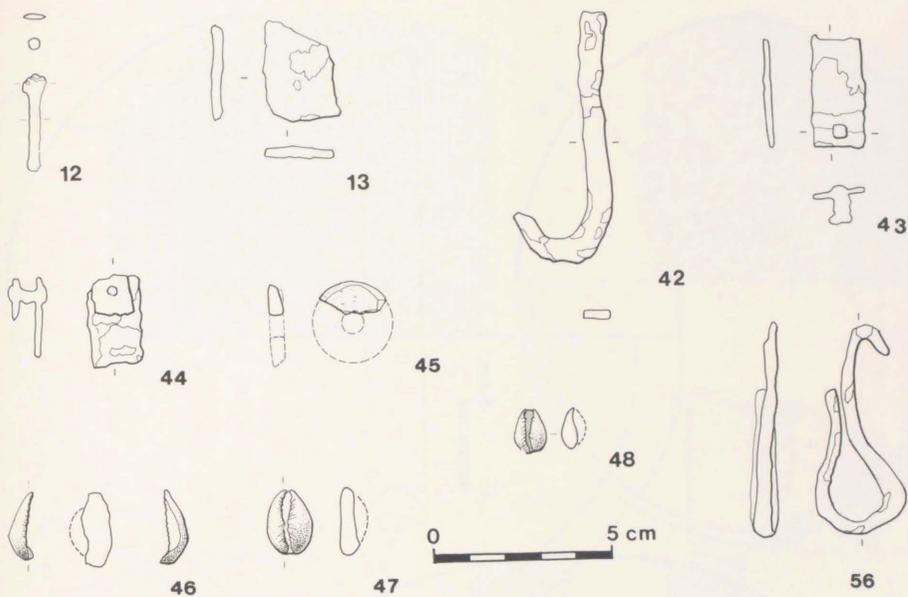
55



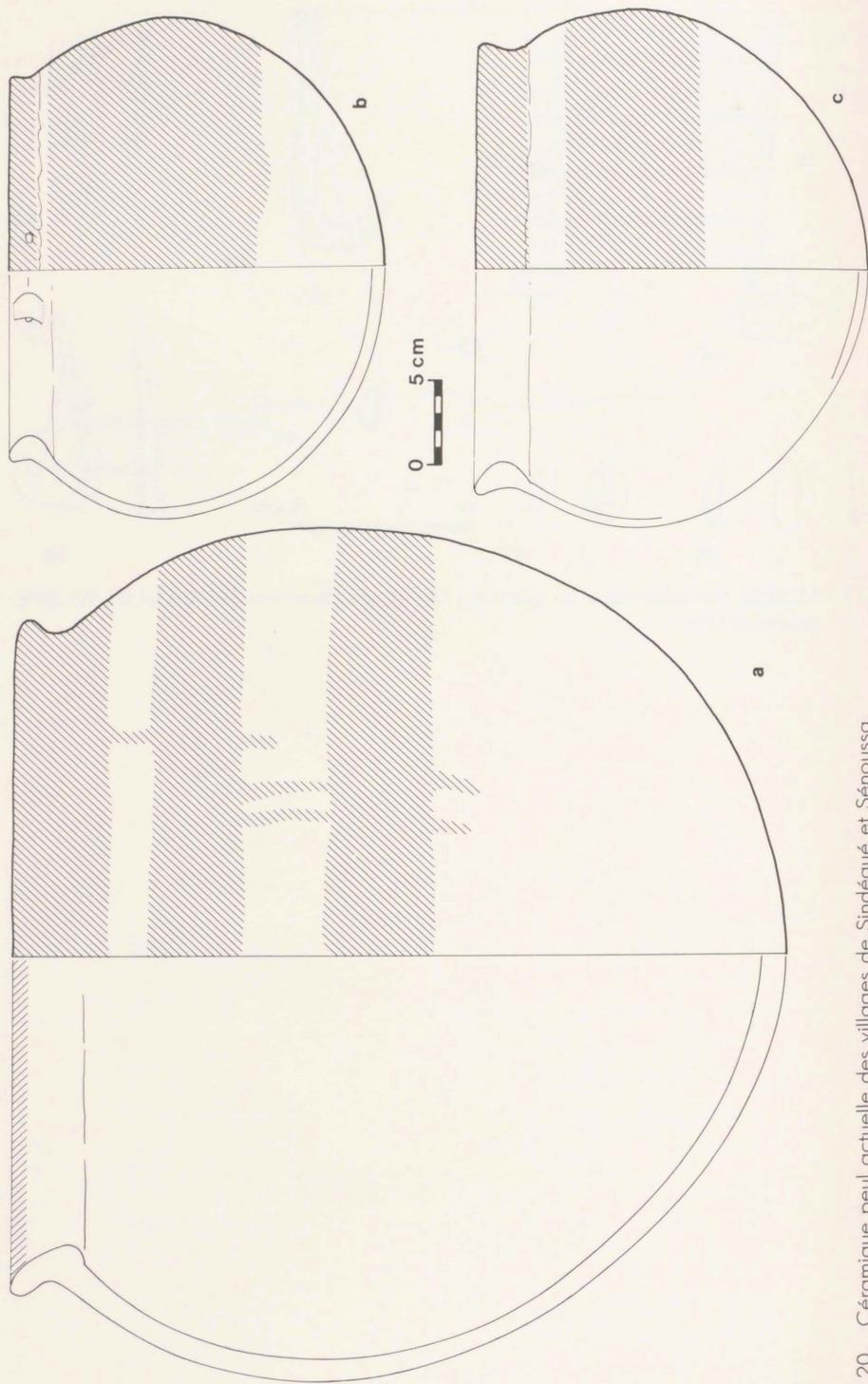
17. Tessons du troisième ensemble.



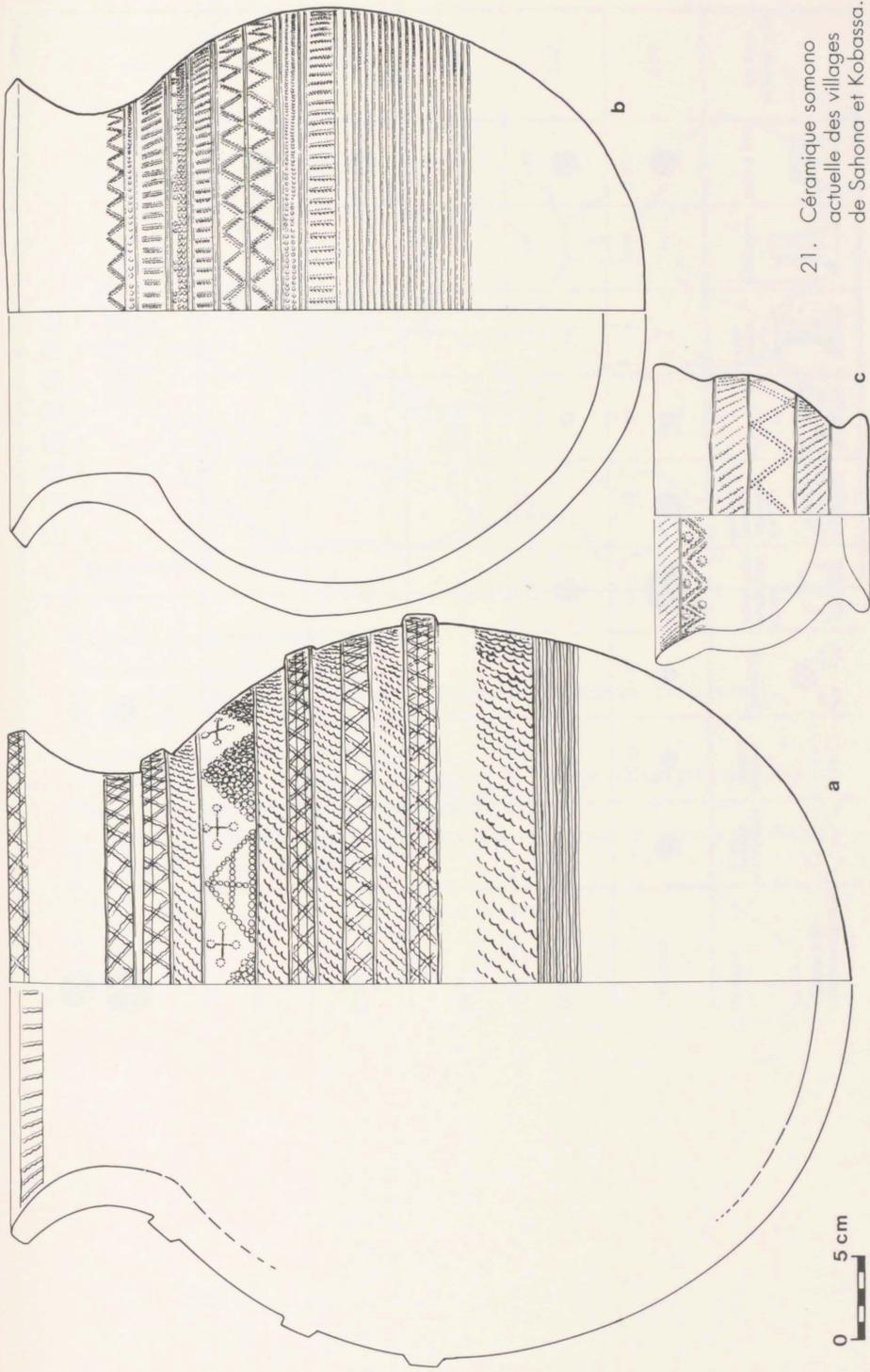
18. Le vase n° 21.



19. Matériel non céramique du premier (12-13), du deuxième (43-48) et du troisième ensemble (56).



20. Céramique peul actuelle des villages de Sindégué et Sénoussa.



21. Céramique somono
actuelle des villages
de Sahona et Kobassa.

ethnies	caractéristiques céramiques									nombre total de pots
	1.cordelette tressée roulée	2.peigne imprimé	3.poinçon	4.bord souligné par peigne incisé	5.4.avec cordelette roulée dessous	6.jarre à col	7.lampe à huile	8.gouttière	9.bol à pied	
Somono	● 9,5%	● 3,3%	● 1,8%	● 18,5%	● 5,9%	● 1,8%	—	● 0,4%	● 8,4%	455
Bambara	● 0,3%	● 1,2%	● 0,9%	● 6,0%	● 0,9%	● 4,5%	● 0,3%	● 0,9%	● 6,9%	335
Peul	—	—	—	—	—	—	—	● 0,6%	● 0,6%	166
Bobo	—	—	—	● 14%	—	● 2,8%	—	—	● 8,5%	71
Songhai	—	—	—	—	—	—	—	—	● 9,4%	32

● 15% < x ≤ 20%

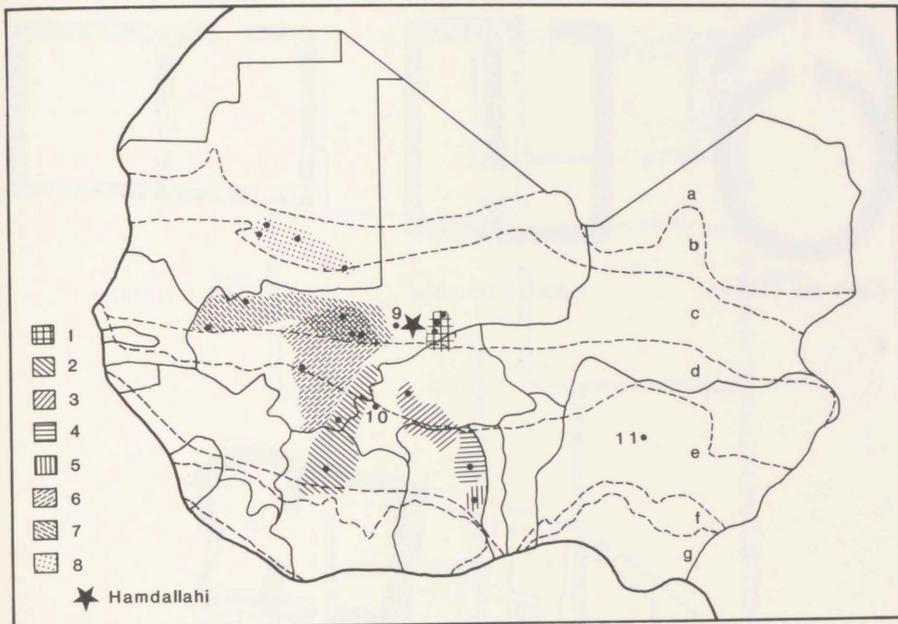
● 5% < x ≤ 10%

● 0% < x ≤ 1%

● 10% < x ≤ 15%

● 1% < x ≤ 5%

22. Tableau de répartition actuelle des caractéristiques de la céramique du groupe II d'Hamdallahi.



23. Carte de répartition des plans-type.

Concessions localisée par ethnie :

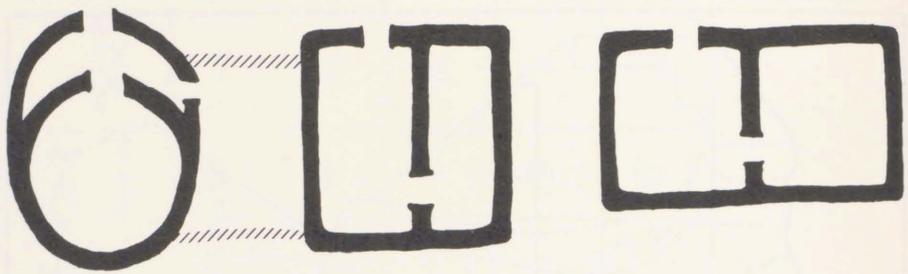
1. Dogon, 2. Senoufo, 3. Gurunsi, 4. Dagomba et Nabdam, 5. Nchumuru,
6. Bambara, 7. Soninké, 8. Maures.

Concessions localisées précisément :

9. Djenné, 10. village dyula de Dédougou, 11. village haussa près de Zaria.

Zones de végétation (d'après Hance, 1975, p.52) :

a. désert, b. semi-désert, c. sahel, d. savane soudanaise, e. savane guinéenne,
f. forêt galerie, g. forêt tropicale.

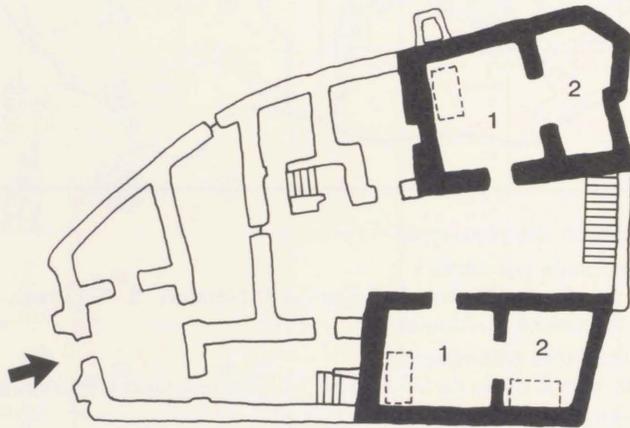


case de femme

case d'homme

case de jeune

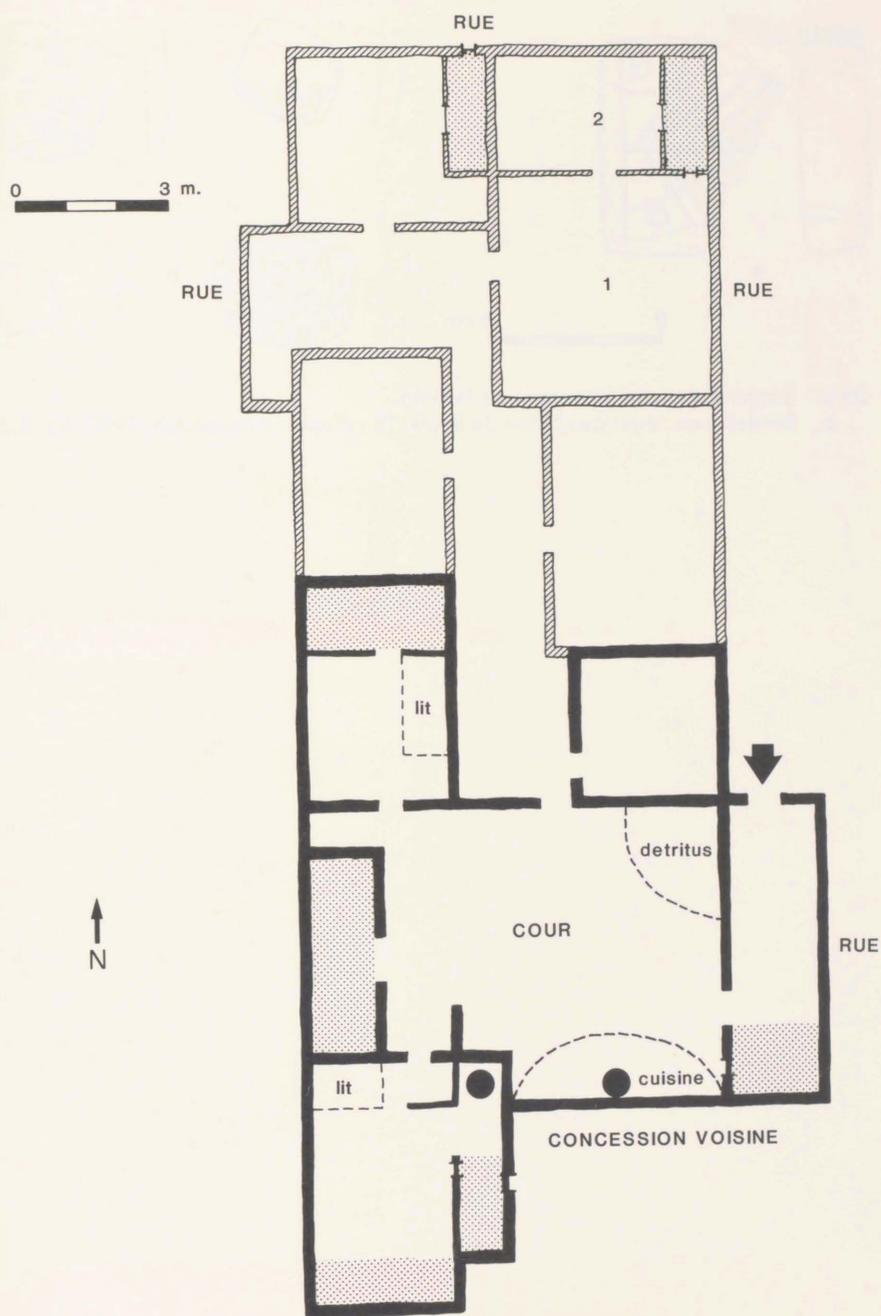
a



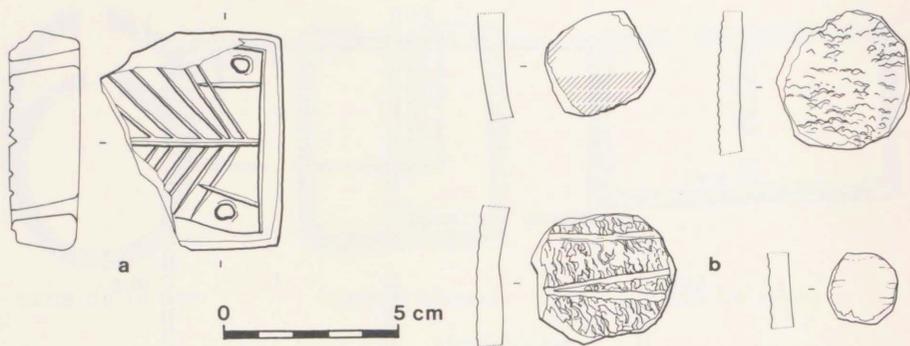
b

24.a. Les différents types de cases chez les Senoufo (d'après Kientz, 1976, p. 543).

b. Plan du rez-de-chaussée d'une maison typique de Djenné (d'après van Gijn, 1986, p. 170) : 1. chambres à coucher des enfants et salles de séjour, 2. chambres à coucher des femmes.

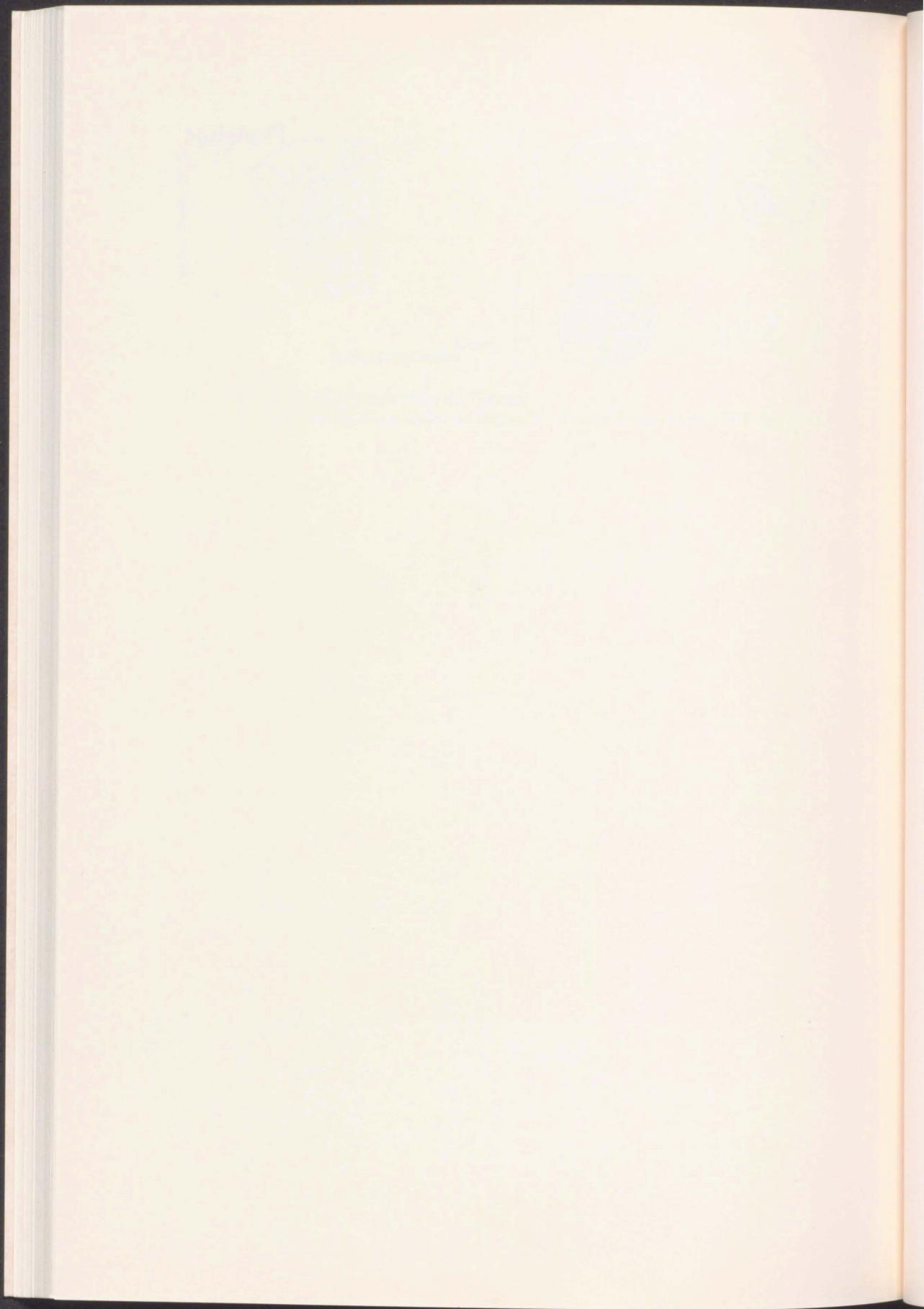


25. Plan d'une concession du village dogon de Kaoli (Mali).
 En noir : concession du chef de famille; en hachuré : extension de la concession pour les fils; en pointillés : pièces surmontées d'un grenier ou d'une cheminée.
 1. Logement du fils aîné; 2. débarras et cheminée.



26.a. Briquette décorée provenant de Tiébala.
 b. Rondelles en céramique taillée de Begho (b : d'après Anquandah, 1982, fig. 8.2.).

Planches





A



B

- l.a. Vue du rempart extérieur sud, montrant l'utilisation de plusieurs types de briques en terre crue.
- b. Vue du rempart extérieur ouest, montrant le détail des briques de type «djenné-ferrey».



A

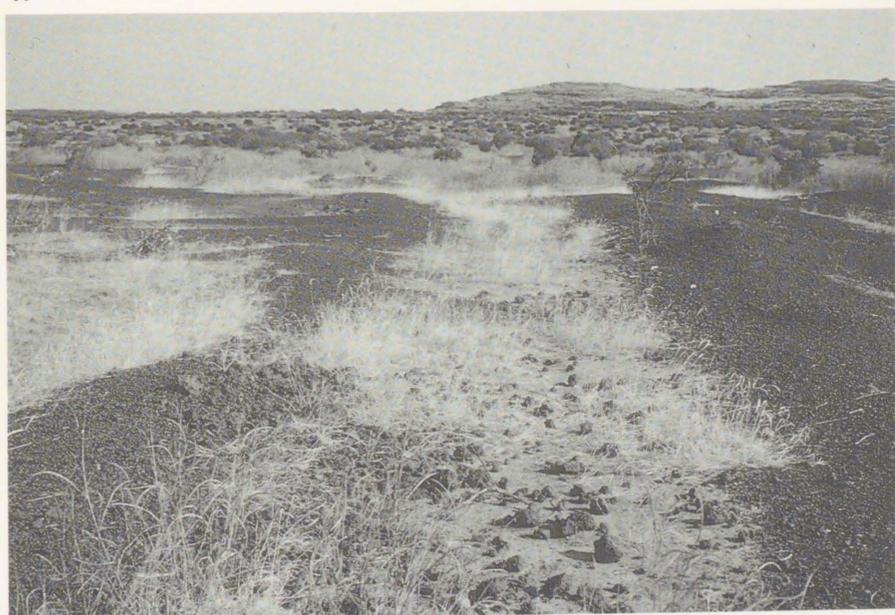


B

- II.a. Vue de l'enceinte de pierre du palais, montrant des irrégularités de remplissage.
b. Tour d'angle de l'enceinte du palais, avec des restes de crépissage de banco et des meurtrières.



A



B

III.a. Vue intérieure du palais, avec les restes des bâtiments effondrés.
b. Rue dans le quartier sud de la ville.



A



B

- IV.a. Vue de la concession avant la fouille.
b. Vue de la même concession en cours de fouille (prise de l'est).

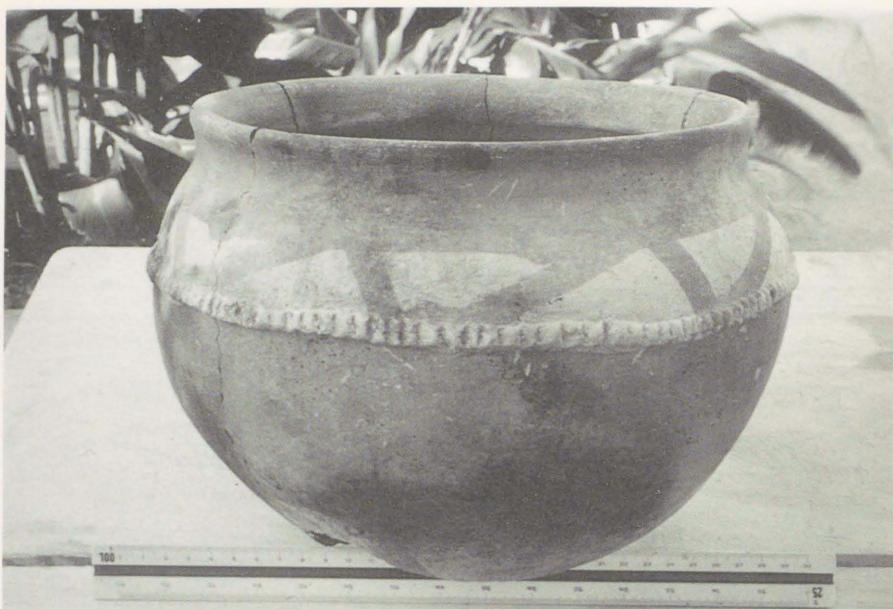


A



B

- V.a. Socle du pilier de soutien au centre de la chambre.
b. Vue des vases 8, 9 et 10 reposant à même le revêtement du sol.



A



B

- VI.a. Vase no 9.
b. Vase no 21.

